This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FAIRE
PLAIRE

3023

DISSERTATIONS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE

DES JUIFS.

TOME PREMIER.

DISSERTATIONS CRITIQUES

POUR SERVIR D'ÉCLAIRCISSEMENS

A L'HISTOIRE DES JUIFS,

AVANT ET DEPUIS JÉSUS-CHRIST,

Et de Supplément à l'Hiſtoire de M. Baſnage.

Par M. DE BOISSI.

-Boissy, Louis Michel ...

TOME PREMIER.

A PARIS,

Chez LAGRANGE, au Palais-Royal, du côté de la rue des Bons-Enfans, N° 123.

M. DCC. LXXXV.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

DS
117
.B68
V.1

PRÉFACE.

M'ÉTANT appliqué à l'étude de la Religion, de l'Hiſtoire, & de la Littérature des Juifs, j'avois raſſemblé ſur ces différens objets les matériaux d'un Ouvrage aſſez conſidérable, auquel j'ai travaillé ſans relâche pendant pluſieurs années. Des raiſons particulières, & peut-être encore plus ma mauvaiſe ſanté, me forcèrent de l'interrompre. Cependant je l'aurois repris avec la même ardeur que je l'avois commencé, ſi le goût de l'érudition ſe fût ſoutenu en France. Mais le Bel eſprit, & une fauſſe Philoſophie ſont venus à bout de l'en bannir. On y montre aujourd'hui pour les productions de ce genre, une indifférence qui va juſqu'au mépris. J'ai ſenti qu'il étoit inutile de continuer un travail, dont le ſuccès ne ſeroit pas

422058

proportionné à la peine des recherches qu'il m'a coûté. Néanmoins, en l'abandonnant, j'ai pris le parti de réunir quelques morceaux qui entroient dans la compoſition de cet Ouvrage, & j'en ai formé le Recueil que je donne au Public. Il contient douze Diſſertations critiques ſur divers points plus ou moins importans de l'Hiſtoire des Juifs, qui ſe rapportent à différens temps, les uns antérieurs, & les autres poſtérieurs à la naiſſance de Jéſus-Chriſt. La plus longue eſt celle qui concerne l'état de ce Peuple en France ſous la première & ſous la ſeconde Race, & les commencemens de la troiſième. Elle ſert à ſuppléer, & à rectifier ce qu'en a écrit M. Baſnage dans ſon Hiſtoire. Car les détails qu'on y trouve, ne ſuffiſent pas toujours pour ſatisfaire la curioſité d'un Lecteur qui veut être inſtruit à fond des choſes, dont on

lui parle. Outre qu'il manque quelquefois d'exactitude dans sa narration, il passe trop légérement sur des faits qui ont besoin d'être développés, & il en omet plusieurs qui font connoître quelle étoit alors la condition des Juifs dans les Provinces du Royaume. Je ne dis point cela pour déprécier son Ouvrage. On se tromperoit beaucoup si l'on me supposoit une intention si odieuse, qui n'est conforme ni à mon caractère, ni à ma manière de penser. Personne n'honore plus que moi la mémoire de ce Savant qui jouit par ses travaux littéraires, de la réputation la mieux méritée. S'il a commis des fautes même assez graves dans son Histoire des Juifs, on en est bien dédommagé par les excellentes choses qu'elle renferme. Ce qui la rend sur-tout très-estimable, c'est le ton de modération & d'im-

partialité, qui y règne. Que le Prédicateur déclame dans la Chaire contre l'aveuglement des Juifs; que le Théologien le combatte dans ſes Ecrits avec cette chaleur qui accompagne toujours la diſpute; rien n'eſt plus naturel. Ils rempliſſent l'un & l'autre les devoirs de leur état. Mais que l'Hiſtorien imitant leur exemple ſe laiſſe emporter aux mouvemens d'un zèle amer, c'eſt ce que je crois tout à fait répréhenſible. M. Baſnage n'adopte point les préjugés qui ont fait recevoir ſans examen tout ce que la ſuperſtition & le fanatiſme ont inventé pour décrier les Juifs, & aggraver le joug de leur ſervitude. Il a même le courage de prendre hautement leur défenſe, toutes les fois qu'ils ont été injuſtement accuſés de crimes atroces. Il blâme la dureté des traitemens qu'on a exercés envers

eux. Il plaint le malheur de leur ſort qui les a expoſés dans tous les ſiècles aux plus cruelles perſécutions. Il ne diſſimule point les torts des Chrétiens qui oppriment ce Peuple pour lequel ils affectent un extrême mépris, ſans conſidérer qu'il leur paroîtroit peut-être moins vil, s'ils ſe plaiſoient moins à l'avilir. Le ſpectacle des maux que la haine & la calomnie ont ſuſcités aux Juifs, eſt bien capable d'émouvoir les ames ſenſibles. On frémit en liſant le récit des excès, qu'une crédulité féroce a fait commettre contre cette malheureuſe Nation, qui a inondé des torrens de ſon ſang preſque tous les lieux de la Chrétienté. Les mœurs ſe ſont adoucies, à meſure que les eſprits ſont devenus plus éclairés. La raiſon eſt parvenue à déchirer le voile, dont l'ignorance couvroit les yeux. On a horreur

de ces cruautés qui dégradent l'humanité, & l'on ſent la néceſſité d'écouter ſa voix qui nous dit qu'il ne faut ni perſécuter, ni tuer les gens, parce qu'ils ne reconnoiſſent pas les vérités que nous croyons. Si la paſſion de dominer deſpotiquement ſur les conſciences, n'aveugloit point les partiſans de l'intolérance, ils verroient que c'eſt agir contre la Loi naturelle, contre le bien de l'Etat, & même contre le véritable eſprit du Chriſtianiſme, que de rompre les liens de la ſociété civile, dès qu'il y a différence de Religion, ou oppoſition de ſentimens ſur les Dogmes de la Foi. C'eſt ouvrir la porte à la perſécution, & autoriſer toutes les violences qu'elle entraîne néceſſairement, comme l'expérience ne l'a que trop malheureuſement confirmé. Je ne prétends point par ces réflexions me rendre l'apologiſte

de la Nation Juive, puiſqu'elle eſt condamnée à porter par-tout la peine de ſa réprobation. Je ne déſavoue pas qu'elle ne ſe ſoit par des pratiques criminelles attiré une partie des calamités qu'elle a ſouffertes. Il n'eſt pas moins vrai qu'on s'eſt prévalu de ſa foibleſſe pour la tyranniſer, & de ſon aviliſſement pour la dévouer à l'exécration publique. Je demanderai à quoi ont abouti toutes les vexations qu'on lui a fait eſſuyer, ſi ce n'eſt à l'aigrir & à fortifier ſon averſion pour la Religion Chrétienne. Jamais on ne réuſſira à ramener les hommes de leurs égaremens que par la voie de la douceur. Si l'on ſe pénétroit bien de cette vérité, on leveroit plus facilement les obſtacles qui s'oppoſent à la converſion des Juifs, & l'on auroit la ſatisfaction d'y travailler avec plus de fruit. Sans me

prévenir ni pour ni contre eux ; j'ai rapporté fidélement les faits. Quand on les a chargés d'accuſations qui m'ont paru deſtituées de fondement, je n'ai pas héſité à les juſtifier, parce que l'équité eſt le premier devoir d'un Hiſtorien.

DISSERTATIONS

DISSERTATIONS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES JUIFS.

DISSERTATION I.

De l'Idolâtrie d'Abraham avant ſa Vocation.

C'est un ſentiment univerſellement reçu, que l'Idolâtrie s'introduiſit dans le monde quelques ſiècles après le Déluge. Elle infecta la poſtérité de Cham & de Japhet. Celle même de Sem s'y trouva engagée par ſucceſſion de temps. Ce Patriarche qui étoit né près de cent ans avant le Déluge, & qui ne mourut que quarante ans après la naiſſance

d'Isaac, n'eut point assez d'autorité sur ses propres descendans pour les retenir dans la véritable Religion. Ni la juste punition exercée par Dieu sur une génération d'hommes corrompus, dont il dut souvent présenter à leurs yeux l'effrayant tableau dans l'événement extraordinaire du Déluge, ni ses instructions soutenues de son exemple, ne purent réprimer le malheureux penchant qui les entraînoit à l'adoration des créatures. On rapporte le commencement de cette pernicieuse erreur au temps de Serug aïeul de Tharé (*a*). Eusebe, S. Epiphane, S. Jean Damascene, l'Auteur de la Chronique Paschale, Suidas & Glycas croient qu'il a été l'inventeur du culte des images consacrées à la mémoire des hommes morts qui, pendant qu'ils vivoient, s'étoient distingués par leurs vertus, par leurs belles actions, & par leur bienfaisance envers leurs semblables (*b*). Il s'imagina qu'il falloit pour

(*a*) Vid. Eutychi. Annal. pag. 56. Tom. I. = Abulpharag. Histor. Dyn. pag. 12.

(*b*) Eusebi. Chronic. pag. 13. Edit. Scalig. = Epiphan. Adverf. Hæref. Lib. I. §. 6. pag.

en perpétuer le ſouvenir, faire revivre ces illuſtres perſonnages dans des Simulacres qui les repréſentaſſent, & qui devinſſent dans tous les âges l'objet de la vénération des hommes. On veut qu'il ait inſtitué le premier, l'uſage de célébrer tous les ans à certains jours marqués des fêtes en leur honneur, de leur offrir des ſacrifices, & de les invoquer même comme des Génies tutélaires dont l'aſſiſtance paroît néceſſaire. Il eſt difficile de ſe perſuader qu'originairement ils aient été honorés du culte Divin. Il eſt plus probable que les hommages que leur rendirent Serug & ſes contemporains, ne paſsèrent pas d'abord les bornes d'un reſpect tout au plus religieux & ſubordonné à l'adoration de l'Etre ſuprême. L'idée de Jehovah, *le* vrai Dieu qu'avoient ſervi leurs pères, ne s'étoit point tellement effacée

---

7. Tom. I. Edit. Petav. = Joan. Damaſc. de Hæreſ. §. 3. pag. 76. Tom. I. Edit. 1712. Hic Liber reperitur quoque inter Monumenta Eccleſiaſtica quæ V. C. Cotelerius publici juris fecit. Vid. pag. 278 Tom. I. = Chronic. Paſchal. pag. 48. = Suidas in voce *Seruch.* pag. 301. Tom. III. Edit. Kuſter. = Glyc. Annal. P. II. pag. 130.

de leur esprit, qu'ils fussent capables de mettre aussi brusquement à sa place de simples hommes qu'ils sçavoient n'avoir pas existé autrement qu'eux sur la Terre. A la vérité la pureté de son culte, s'altéra peu-à-peu par le mêlange des superstitions qui s'y glissèrent. Dans la suite les successeurs de Serug, accoutumés aux représentations matérielles portèrent les choses à des excès plus criminels. Ils s'avisèrent d'adorer la Divinité, dans des images, de la même manière qu'ils vénéroient les grands hommes morts, dans des statues. Insensiblement ils vinrent à la méconnoître sous ses véritables traits, & par une extravagance qu'on a peine à concevoir, ils confondirent le Créateur avec la créature qu'ils déifièrent. C'est ainsi que ce culte superstitieux dans l'origine, dégénéra tout-à-fait en Idolâtrie. Elle fut la source d'où provint cette multitude infinie de Dieux, que chaque Nation se forgea depuis à sa fantaisie. Isidore de Séville & Bède la font remonter deux générations plus haut que la date qu'on lui assigne ordinairement. Car ils prétendent que ce fut *au temps de Phaleg, qu'on bâtit des*

Temples, & qu'on y adora certains Princes comme des Dieux (*a*). M. Baſnage a raiſon de dire que ni les Temples, ni la conſécration des Statues, n'ont l'ancienneté qui leur eſt attribuée par ces Ecrivains (*b*). L'Idolâtrie ſans contredit a commencé par le culte des Aſtres & particuliérement du Soleil, dont la beauté & l'éclat frappent ſi vivement, & cauſent de l'admiration. On crut qu'une vertu Divine animoit ces corps céleſtes, & qu'ils influoient par leur puiſſance, ſur le monde inférieur. On les jugea dignes de cette vénération, qui tient du culte qu'on ne doit qu'à Dieu ſeul. Elle ſe manifeſta par des actes extérieurs, dans leſquels conſiſte l'exercice de toute Religion vraie ou fauſſe. On n'en reſta pas là. Plus les objets ſont acceſſibles aux ſens de l'homme, plus ils font ſur lui d'impreſſion. De-là vint la penſée de vénérer dans des eſpèces de Simulacres ou de Figures ſymboliques,

(*a*) Iſidor. Hiſpal. Chronic. pag. 377. Edit. du Breul. = Bed. de Sex Ætatib. Mund. pag. 75. Edit. Colon. 1537.

(*b*) Baſnag. Antiquit. Judaïq. Liv. II. Chap 4. pag. 538. Tom. II.

ces mêmes Astres qui n'excitent que médiocrement l'attention du Vulgaire, parce qu'ils sont placés à une trop grande distance du globe qu'il habite. A mesure que l'on s'éloigna de l'institution de ce culte, on perdit de vue la fin primitive qui l'avoit dirigé. Les Peuples grossiers & stupides prirent la figure pour la chose figurée, & convertirent en autant de Divinités particulieres ces Simulacres de pierre ou de métal, qui étoient l'ouvrage de la main des hommes. Le culte des Astres a été l'Idolâtrie dominante de la Chaldée, & par conséquent celle des Patriarches qui y avoient leur demeure. Elle fit des progrès rapides, & comme les maladies de l'esprit sont contagieuses, elle se communiqua d'une famille à l'autre. Les ancêtres des Israélites furent enveloppés dans la corruption générale, & l'Ecriture les accuse ouvertement de ce crime. Il n'y a pas lieu de douter d'après cela, qu'Abraham fils de Tharé n'y ait participé avant sa Vocation. Cependant on présume que notre Patriarche, bien antérieurement à cette époque, connut l'unité d'un Dieu, à quoi ses réflexions sur l'arrangement & l'ordre de l'Uni-

vers le conduiſirent, & que dès lors il combattit avec beaucoup de vigueur le culte idolâtre, dont il avoit ſenti la fauſſeté. C'eſt l'opinion des Docteurs Juifs qui ont pris à tâche de la revêtir, de tout ce qu'une imagination fabuleuſe peut enfanter. Ils diſent que Tharé qui adoroit & fabriquoit des Idoles, étant un jour ſorti de ſa maiſon pour quelque affaire qui l'appelloit au dehors, commit à Abraham le ſoin de vendre ſes ſtatues. Quelqu'un s'étant préſenté pour en acheter, Abraham lui demanda quel âge il avoit; celui-ci répondit qu'il avoit cinquante ans; *malheureux que tu es*, s'écria Abraham, *tu adores à cinquante ans, un Etre qui n'a qu'un jour* (*a*). Ce diſcours couvrit tellement

(*a*) M. Bayle qui rapporte une partie de cette Hiſtoire dans ſon Dictionnaire (pag. 32. Tom. I.) l'a priſe à contre-ſens, ayant été induit en erreur par la Verſion Latine, que Raymond-Martin a donnée du paſſage tiré d'un ancien Commentaire Hébreu ſur la Loi, où elle eſt contenue. (Vid. Pug. Fide. 3. P. Diſt. 2. Cap. 7. pag. 599. Edit. Lipſ.) Selon cet habile Critique qui ſuit le Traducteur, c'eſt l'Acheteur des Idoles qui demande à Abraham quel âge il a, & qui s'écrie, ſur ce que ce dernier lui répond qu'il a cinquante ans, *malheureux que tu es*,

l'autre de confusion, qu'il se retira sans rien dire. Il en vint encore plusieurs qu'Abraham renvoya de la même manière. Enfin une vieille femme qui tenoit dans ses mains un vase rempli de fleur de farine, s'approcha de lui pour le prier de l'offrir à ces statues. Abraham transporté de colère prend une hache, & brise toutes les statues, à l'exception d'une seule qui étoit plus grande que les autres, dans les mains de laquelle il met l'instrument qui lui avoit servi pour cette exécution.

Tharé à son retour voit avec surprise ses statues, qu'on avoit mises en pièces. Il demande à son fils, quel étoit l'auteur de tout ce désordre. Abraham lui dit qu'une offrande de farine, qu'une

---

tu adores à l'âge de cinquante ans, un être qui n'a qu'un jour : au lieu que suivant la narration qu'on trouve dans le *Béréschith Rabba*, c'est Abraham lui-même déja converti, qui fait en s'adressant à l'Acheteur, la demande & l'exclamation dont il s'agit. Au moins les Rabbins, & entr'autres R. Gédaliah l'ont entendue de cette manière. Si M. Bayle eut sçu l'Hébreu, il ne s'y seroit pas trompé. Voilà l'inconvénient qu'il y a de trop se fier aux Versions, qui ne rendent pas toujours exactement la pensée des Originaux.

vieille femme avoit apportée à ces Idoles, avoit fait naître entr'elles une diſpute fort vive, par ce que chacune de ces Divinités prétendoit en manger la première. Alors la plus grande & la plus forte de toutes s'étoit levée, & ayant pris une hache, avoit briſé les autres. Tharé répondit à Abraham qu'il cherchoit à l'abuſer par un artifice trop groſſier, puiſque les ſtatues deſtituées de mouvement & de ſentiment, n'étoient capables d'aucune action. Ah! mon père, repliqua auſſi-tôt le dernier, ſongez-vous bien à ce que vous venez de dire? Comment eſt-il poſſible, après l'aveu que vous faites, que vous rendiez les honneurs Divins à ces Idoles, que vous reconnoiſſez être inanimées, & que vous en attendiez quelque ſecours? Elles qui n'ont pu garantir leurs têtes, des coups qui leur ont été portés.

Tharé bien loin de rougir de ſon aveuglement, s'irrita des ſages conſeils que ſon fils lui donnoit pour l'arracher à l'Idolâtrie. Il alla ſur le champ le dénoncer lui-même à Nimrod, Roi du pays, comme un ennemi des Divinités tutélaires des Chaldéens. Nimrod fit venir Abraham, à qui il commanda

d'adorer le feu : celui-ci répondit qu'il valoit mieux adorer l'eau, qui éteint le feu. Nimrod consentit qu'il adorât l'eau, puisque cela lui paroissoit plus raisonnable. Abraham s'en défendit, en disant qu'il étoit plus convenable d'adorer les nuées, qui soutiennent les eaux. Nimrod lui ordonna donc de se prosterner devant les nuées, puisqu'elles lui sembloient plus dignes de sa vénération. Mais Abraham représenta qu'il falloit plutôt adorer le vent, qui dissipe les nuées. Nimrod exigea de lui l'adoration du vent. Abraham refusa encore d'obéir, en alléguant pour raison qu'il convenoit mieux d'adorer l'homme, qui résiste au vent. Nimrod las d'être le jouet d'Abraham, qui éludoit par de telles réponses, l'exécution de ses ordres, le fit jetter dans une fournaise ardente, en lui insultant par ces paroles, *que ton Dieu à présent vienne t'en tirer.* Haran frere d'Abraham sous les yeux duquel cette scène se passoit, incertain sur le parti qu'il avoit à prendre, voulut attendre le succès de l'événement. Il résolut en lui-même de suivre la Croyance de son frère, si le feu ne le brûloit pas, ou de persister dans la

Religion du pays, s'il devenoit la proie des flammes. Abraham ſortit ſain & ſauf de la fournaiſe : alors Haran déclara hautement qu'il croyoit au Dieu d'Abraham. Ayant été condamné au même ſupplice, il fut conſumé dans la fournaiſe. C'eſt pourquoi l'Ecriture dit *qu'Haran mourut en préſence de ſon Père* (*a*). Le feu exerça ſon action naturelle ſur ce malheureux, parce que ſa foi étoit moins vive que celle d'Abraham, & qu'il n'étoit pas deſtiné, comme lui, à de grandes choſes (*b*).

On lit dans le Talmud, que Dieu préſerva Abraham de l'ardeur des flam-

---

(*a*) Geneſ. XI. ℣. 28.

(*b*) Béréſchith. Rabba. Sect. 38. fol. 23. = Zohar. P. I. fol. 561. = Jalkut Sim. P. I. fol. 20 & 142. = R. Salom. Jarch. Comment. in Geneſ. XI. ℣. 28. inter Selecta. Rabbin. Philolog. J. A. Scherzer. pag. 265. Vid. Verſion. Lat. hujus operis quam elaboravit. A. C. Breithaupt. pag. 94. = R. Bechai Bijur. al Hattorah. fol. 22. 1. = Gur. Arjeh. fol. 10, 3. = Schalſcheleth ha-KKabalah. fol. 8. Vide etiam Hottinger. Smegm. Oriental. Lib. I. Cap. 8. pag. 291 & ſeq. = Dionyſ. Voſſ. Not. ad Maimonid. Tract. de Idolol. pag. 14 = Wagenſeil. Annotat. In Sota. pag. 192. = J. A. Fabric. Cod. Pſeudepigraph. Vet. Teſt. pag. 339 & ſeq.

mes, par le ministere de l'Ange Gabriel (*a*). Les Juifs fondent cette délivrance miraculeuse du Patriarche sur un passage de la Genèse, où Dieu lui dit : *je t'ai fait sortir d'Ur des Chaldéens* (*b*). Ils changent le nom propre d'un lieu, en un nom appellatif qui dans la Langue Hébraïque signifie du feu ; & ils expliquent ainsi le passage en question, *je t'ai retiré du feu des Chaldéens*. La Paraphrase Chaldaïque faussement attribuée à Jonathan, le Targum de Jérusalem, & la Version Arabe de R. Saadias traduisent, *je t'ai retiré de la fournaise des Chaldéens*, conformément à cette Tradition reçue parmi eux. On ne peut disconvenir qu'elle ne soit ancienne ; & elle est venue à la connoissance de Saint Jérôme, qui la rapporte sur le témoignage des Hébreux qu'il avoit consultés (*c*). Il est assez singulier que ce Père, après l'avoir rejettée

(*a*) Masséketh Pésachim. C. X. fol. 118. 1.

(*b*) Genes. C. XV. ℣. 7.

(*c*) Hieronym. Tradition. Hebraïc. In Genes. pag. 1319. Tom. I. Edit. Paris. 1609.

d'abord, en la traitant expreſſément de fable, l'ait enſuite regardée comme véritable, & y ait acquieſcé. On auroit lieu de s'étonner d'une contradiction ſi frappante qui ſe trouve dans l'eſpace de vingt lignes du même Ouvrage, ſi l'on ne ſavoit, qu'il étoit accoutumé à varier dans ſes ſentimens. Il n'eſt pas rare de le voir ſoutenir alternativement l'affirmation & la négation ſur une même queſtion, ſelon l'exigence des cas où cela paroit mieux s'accommoder avec l'hypothèſe qu'il veut établir. Il n'a adopté cette Tradition Judaïque, que parce qu'elle lui a fourni, à ce qu'il penſoit, la ſolution d'une difficulté que préſente le Texte de la Genèſe par rapport à l'âge, qu'il y eſt dit qu'Abraham avoit au temps de ſon départ de la ville de Charan. Saint Auguſtin qui l'a alléguée pour le même ſujet dans deux de ſes Ouvrages (*a*), n'eſt guères plus conſtant que Saint Jérôme ſur cet article.

(*a*) Auguſtin. Quæſt. in Geneſ. Lib. I. XXV. pag. 287. Tom. III. De Civitat. Dei. Lib. XVI. Cap. XII & XIII. pag. 324, 325. Tom. VII. Edit. Benedic. Antuerp.

Le dessein de l'Auteur de la Vulgate a été de l'autoriser, à en juger par la manière dont il rend les paroles, que les Lévites solemnellement assemblés adressent à Dieu dans le deuxième Livre d'Esdras, *tu es l'Eternel qui as choisi Abraham, & qui l'as tiré du feu des Chaldéens* (*a*), au lieu d'*Ur des Chaldéens* que porte l'Hébreu. De-là vient sans doute que l'Eglise Latine a consacré cette même Tradition, dans une prière qu'elle fait à Dieu pour les mourans, & qui est conçue en ces termes : *Seigneur délivre l'ame de ton serviteur des angoisses de la mort, & du feu de la Gehenne, comme tu délivras Abraham de celui des Chaldéens* (*b*).

Il est aisé de s'appercevoir, que tout ce que les Docteurs Juifs racontent des moyens employés par Abraham à combattre l'Idolâtrie, n'a été forgé de de leur part, que pour montrer l'absurdité d'un pareil culte. Leur narration péche évidemment dans une de ses

(*a*) Esdr. II. IX. ℣. 7.

(*b*) Vid. Cornel. à Lapid. Comment. In Pentateuch. pag. 107. Sancti. Comment. In Esd. pag. 119.

principales circonſtances. Car elle ſuppoſe comme certain qu'Abraham étoit contemporain de Nimrod. Cependant il paroît par le nombre des générations qui s'étoient écoulées entre l'un & l'autre, que Nimrod avoit ceſſé de vivre pluſieurs années avant la naiſſance d'Abraham. On aura de la peine à croire que Tharé, quelque exceſſivement zélé qu'il fût pour le culte de ſes Idoles, eût dépouillé tout ſentiment d'affection paternelle, juſqu'à devenir lui-même le délateur de ſon propre fils auprès du Monarque Chaldéen, & le livrer par-là à une mort inévitable. Les paroles de la Genèſe qui ſervent de fondement à cette Tradition, ſont viſiblement mal interprêtées. Le mot *Ur* ne peut ſignifier en cet endroit du feu. C'eſt le nom propre d'une ville, comme on voit clairement par ce paſſage de la Genèſe, où on lit que *Tharé prit Abram ſon fils & Loth ſon petit-fils, fils de Haran, & Sarai ſa belle-fille, femme d'Abram ſon fils, & ils ſortirent enſemble d'Ur des Chaldéens, pour aller au Pays de Chanaan, &c.* (*a*). Les termes oppo-

(*a*) Geneſ. XI. ℣. 31.

sés des lieux sont marqués là bien distinctement. L'Ecriture dit *qu'ils sortirent ensemble d'Ur des Chaldéens, pour aller au Pays de Chanaan.* Il s'ensuit qu'*Ur des Chaldéens* désigne un lieu de la Chaldée, où non-seulement Abraham, mais Tharé, Loth & Sara avoient demeuré, avant de se retirer à Charan dans la Mésopotamie. Au moins si l'on prend, à l'exemple des Rabbins, *Ur* pour un nom appellatif, il faudroit soutenir que Tharé, Loth & Sara seroient sortis miraculeusement avec Abraham du feu des Chaldéens, où Nimrod les auroit fait jetter : ce qui ne sauroit être venu en la pensée des Auteurs de la Tradition que nous réfutons. Car Tharé fervent adorateur des Idoles, avoit, selon eux, accusé Abraham auprès de Nimrod de s'élever contre la Religion de son pays. Comment après cela oseroit-on affirmer, sans tomber dans la plus grossière contradiction, qu'il auroit eu part au supplice, dont on prétend qu'Abraham avoit été délivré par le secours de Dieu. Les Septante ont traduit *Ur Chasdim*, le pays des Chaldéens. Ils ont voulu ôter par-là l'équivoque du mot Hébreu qui pouvoit

ſignifier & le nom propre d'un lieu, & du feu.

A l'égard de la Leçon de la Vulgate ſur le deuxième Livre d'Eſdras IX. 7, que nous avons citée, il y a des Théologiens de l'Egliſe Romaine, qui tâchent de la juſtifier contre l'objection des Proteſtants qui en tirent une preuve de l'inexactitude qu'ils reprochent à cette Verſion. Il y en a qui penſent que l'Interprête Latin avoit retenu en cet endroit le mot Hébreu *Ur*, comme il a fait dans d'autres paſſages, où le même terme ſe rencontre; mais que quelqu'un s'étant aviſé de mettre à la marge l'interprétation de ce mot, c'eſt-à-dire du feu, elle avoit été inſérée depuis dans le Texte de la Genèſe. Pererius ne déſapprouve pas cette conjecture qui, avec ſa permiſſion, nous ſemble la dernière reſſource des Commentateurs qui n'ont rien de mieux à propoſer (*a*). Néanmoins il paroît plus probable au ſavant Jéſuite d'entendre métaphoriquement le mot *feu*, dont l'Interprête Latin s'eſt ſervi ſur ce paſſage

(*a*) Perer. In Geneſ. Diſputat. XV. pag. 624.

d'Esdras. Il signifieroit dans ce cas, *persécution, tribulation, affliction.* Joseph témoigne qu'Abraham avoit souffert une rude persécution, à cause de son attachement au culte du vrai Dieu. Nous n'ignorons pas qu'il y a plusieurs passages de l'Ecriture, où le mot *feu* est effectivement employé en ce sens là (*a*). Mais on ne prend pas garde que ceux qu'on produit, sont tirés des Ecrits des Prophètes, dont le style est métaphorique & figuré ; au lieu que les deux Livres d'Esdras étant purement historiques, les expressions en sont simples & naturelles. D'ailleurs cette acception du mot *feu* auroit quelque chose de bien forcé dans l'application du fait dont il s'agit. Torniellus soupçonne que cet endroit de la Vulgate pourroit avoir été corrompu par quelque Copiste ignorant (*b*). C'est trancher la difficulté, & non pas la résoudre. Cornelius à Lapide & Sanctius remar-

(*a*) Psalm. XVI. LXIII. juxt. Vulg. & Jerem. Lament. C. 1. ℣. 13.

(*b*) Torniell. Annal. Sacr. pag. 768. Edit. Francof.

quent qu'il arrive aſſez ſouvent à l'Auteur de la Vulgate, d'interprêter en Latin les noms propres de villes, d'hommes & de lieux, par la ſignification qu'ils ont en Hébreu (*a*). Voilà ſans doute ce qu'il y a de plus plauſible à dire à ce ſujet. On n'en eſt pas moins en droit de reprendre cet Interprête, qui a jetté par-là beaucoup d'obſcurité dans ſa Traduction.

Paul de Burgos avoue que la Tradition des Juifs touchant Abraham perſécuté pour la vraie Religion, eſt mêlée de circonſtances fabuleuſes (*b*). Malgré cela, il veut qu'on la reçoive en partie, parce qu'elle favoriſe la Foi. Il s'imagine même avoir découvert des traces de cette perſécution dans l'Ecriture. Il preſſe les paroles de la Genèſe, où Dieu dit à Abraham, *Je ſuis l'Eternel qui t'ai retiré d'Ur des Chaldéens, &c.* Elles expriment, à ſon avis, quelque délivrance miraculeuſe du Patriarche, ſoit

(*a*) Cornel. à Lapide & Sanct. *Loco ſuprà citato.*

(*b*) Paul. Burg. Addition. Ad Annot. Nicol. Lyr. in Geneſ. XI. Tom. I. Gloſſ. Ordinar. p. 187, 188.

de l'ardeur des flammes, soit d'un danger éminent, auquel il avoit été exposé dans la Chaldée; comme la même phrase qui se trouve à la tête du Décalogue, *Je suis l'Eternel ton Dieu qui t'ai retiré du Pays d'Egypte* (a), dénote la manière miraculeuse dont Dieu délivra les Israélites de la dure servitude, où ils gémissoient auparavant en Egypte. Les deux Textes paralleles que Paul de Burgos allègue, n'ont point par rapport à la chose désignée, l'analogie qu'il leur attribue. C'est donc mal à propos qu'il tire une conséquence de l'un à l'autre, pour l'appui de son assertion. La sortie des Israélites de l'Egypte, a été sans contredit remarquable par des miracles éclatans. Dieu les opéra pour mettre fin à la cruelle oppression où les Egyptiens tenoient un Peuple, qu'il protégeoit en considération de l'alliance temporelle qu'il avoit traitée avec Abraham, Isaac & Jacob. Aussi sont-ils décrits bien nettement dans les Livres de Moïse. Mais nous ne voyons pas que ce Législateur des Hébreux parle d'au-

(a) Exod. XX. ℣. 2.

cun miracle proprement dit, que Dieu ait fait pour appeller Abraham hors de la Chaldée. Le Seigneur fit ſimplement ſortir ce Patriarche d'Ur ſa patrie, pour le conduire dans la terre de Chanaan, qu'il deſtinoit à ſa poſtérité. On a beau inſiſter ſur les paroles mentionnées dans le Chapitre XV de la Genèſe, *Je ſuis l'Eternel qui t'ai retiré d'Ur des Chaldéens, &c.* comme ſi Dieu ne s'en étoit ſervi que pour rappeller dans la mémoire d'Abraham, le ſecours miraculeux par lequel il l'avoit tiré d'Ur, c'eſt-à-dire du feu des Chaldéens. Elles ont un ſens fort différent de celui qu'on s'efforce de leur prêter ici. Car le but du Diſcours que Dieu adreſſa alors à Abraham, étoit de l'affermir dans la confiance qu'il devoit avoir aux promeſſes que le Seigneur lui avoit déja faites, & qu'il lui réitéroit en cette occaſion, de multiplier ſa poſtérité & d'en former un Peuple choiſi, à qui il donneroit la poſſeſſion du pays de Chanaan. C'eſt une ſuite de ce qu'il lui avoit dit précédemment en ces termes : *Sors de ton pays & de ta parenté, & de la maiſon de ton Père, & viens dans le pays que je te montrerai ; & je te rendrai père*

d'un grand Peuple, & je te comblerai de bénédictions. Je rendrai ton nom célèbre & tu seras béni. Je bénirai ceux qui te béniront, & maudirai ceux qui te maudiront : & toutes les Nations de la terre seront bénies en toi (*a*). Nous observerons que si la confession du vrai Dieu, avoit suscité à Abraham une violente persécution, dont la puissance Divine l'eût sauvé, il ne seroit pas naturel qu'une circonstance aussi glorieuse pour lui, eût été omise dans le récit de Moïse qui a rapporté soigneusement tous les événemens de la vie du Patriarche, où l'excellence de sa foi, & la protection de Dieu à son égard, ont éclaté d'une manière sensible. C'est la raison pour laquelle Aben Esra plus judicieux que les anciens Docteurs de sa Nation, n'a pas hésité à rejetter ce qu'ils débitent de la délivrance miraculeuse d'Abraham condamné par Nimrod, à périr dans les flammes (*b*).

R. Abarbanel qui a de la peine à

(*a*) Genes. XII. ℣. 1. 3.

(*b*) R. Aben Esr. In Genes. Parasch. Lech. Lecha. Vid. Bibl. Hebr. cum Comment. Rabbin. Tom. I.

abandonner tout à fait la Tradition de ſes Pères ſur ce point, n'y défere toutefois qu'en y apportant quelque modification. Il adopte une Hiſtoire concernant Abraham, que Maimonide dit avoir tirée d'un certain Livre des Zabiens traduit en Arabe, & intitulé *Abodath Nébatija* (a). On y liſoit qu'Abraham, ayant montré de l'éloignement pour la Religion des Chaldéens, dans laquelle il avoit été élevé, ſoutint dans des Diſputes publiques contr'eux, que les Aſtres qu'ils regardoiens comme autant d'Intelligences céleſtes qui gouvernoient le monde, étoient de ſimples créatures, & ne méritoient point les honneurs Divins. On lui allégua la vertu manifeſte des opérations du Soleil qui vivifie tout dans la Nature. Il répliqua que le Soleil eſt relativement à Dieu, ſeul auteur de tout ce qui exiſte, ce qu'eſt la hache dans la main de l'ouvrier. Il retorqua avec la même facilité les autres objections qu'on lui

(a) Maimonid. Moreh Nebokim. P. III. Cap. 29. fol. 153. Edit. Hebr. & pag 421. ex Verſion. Latin. Buxtorf.

fit. Il y a apparence que la doctrine qu'enseignoit le Patriarche, causa de la fermentation dans les esprits. Car le Roi le fit mettre d'abord en prison. Il confisqua ensuite tous ses biens, & le bannit de la Chaldée, dans la crainte qu'il avoit que l'éloquence d'un tel homme, ne détournât le Peuple d'adorer le feu, symbole du Soleil, qui étoit la principale Divinité du pays. Abarbanel ajoute de son chef que le Roi Chaldéen avoit voulu faire mourir Abraham au milieu des flammes; mais qu'ayant réfléchi au préjudice que souffriroit sa Religion, si le Patriarche échappoit à l'action du feu par quelque moyen surnaturel, il aima mieux l'expulser de ses Etats. Ce fut, selon le même Rabbin, Dieu qui disposa l'esprit du Monarque à agir de la sorte envers Abraham, pour soustraire son serviteur au supplice qui lui étoit préparé. C'est pourquoi il est dit dans la Genèse; *Je suis l'Eternel qui t'ai retiré du feu des Chaldéens*; paroles par lesquelles Dieu donnoit évidemment à entendre à Abraham, que c'étoit lui, & non pas le Roi, qui l'avoit fait sortir d'*Ur des Chaldéens*; ayant excité dans l'ame du Prince qui régnoit en

ce

ce pays, la volonté de commuer la peine du feu deſtinée premièrement au Patriarche, en celle du banniſſement (*a*). On voit qu'Abarbanel s'écarte du ſentiment des Docteurs de ſa Nation, en ce qu'il nie qu'Abraham ait été jetté réellement dans une fournaiſe ardente. Il borne les effets du ſecours que le Patriarche éprouva dans cette conjoncture à l'acte intérieur par lequel la Providence de Dieu changea les premières diſpoſitions du Monarque Chaldéen, en lui inſpirant la réſolution d'exiler Abraham, au lieu de le faire périr par le feu. Ce Rabbin n'a pas pris garde que modifier à ſon gré une fable, n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour l'accréditer. Il blâme Aben-Eſra d'être d'une opinion contraire à la Tradition des Rabbins ſes prédéceſſeurs ſur le ſens des mots *Ur Chaſdim*. Il prétend qu'ils ſont ſuſceptibles de l'explication que leur donnent ces Docteurs de la Synagogue. Il croit ſe débarraſſer de la difficulté qui naît du ſilence de

(*a*) Iſa. Abarbanel. Peruſch Thorah, fol. 53, col. 3. & col. ſeq. Edit. Venet.

l'Ecriture sur cette circonstance miraculeuse de la vie d'Abraham objecté par Aben-Esra, en répondant que la cause de ce silence est que le Patriarche n'avoit point d'abord confirmé sa doctrine de l'unité d'un Dieu, par l'autorité de la Révélation prophétique qui lui fut accordée dans la suite. Il se servit seulement des argumens que la Philosophie naturelle & l'Astronomie lui fournissoient pour établir cette vérité. Cela ne lui fut donc pas imputé à justice; & voilà pourquoi il n'en est rien dit dans l'Ecriture qui n'a coutume de parler des actions des Prophètes de Dieu & de ses Saints, qu'autant qu'elles ont eu pour objet le Ministère Divin, & qu'elles ont été exécutées par un commandement exprès du Seigneur. Celles qu'ils ont faites de leur propre mouvement & en conséquence de leurs spéculations, n'y sont point décrites. Or Abraham connut par les seules lumières de son entendement, sans l'intervention de la vertu prophétique, qu'il y a un Dieu qui exerce sur toutes les Créatures qui sont son ouvrage, les jugemens arrêtés dans les décrets de sa Providence. Il est pourtant vrai que la *rectitude de*

l'intellect, & la parfaite ſageſſe de ce Patriarche le rendirent digne de recevoir les influences Divines de l'eſprit prophétique. Auſſi ce ne fut que depuis la communication de ce don, c'eſt-à-dire depuis que le Seigneur lui apparut, & s'entretint avec lui, que l'Ecriture raconte ce qu'Abraham fit de louable : elle ne fait ſur ce qui lui étoit arrivé auparavant. Ainſi elle ne rapporte pas le miracle qui avoit été opéré pour ſa délivrance, parce que ce ne fut point un miracle manifeſte, mais un miracle caché. Dieu ayant ſuggéré par des voies ſecrettes au Roi Chaldéen la penſée d'infliger à Abraham la peine du banniſſement, plutôt que le ſupplice du feu. On ne doit donc pas s'étonner que Moïſe n'en ait point fait mention. Car les Auteurs Sacrés ne décrivent que les miracles manifeſtes & ſenſibles. On auroit tort, ſuivant Abarbanel, de taxer de menſonge la Tradition des Rabbins, non on ne peut pas former contre elle une preuve de l'objection d'Aben-Eſra. Il y a plus de ſubtilité que de ſolidité dans la diſtinction qu'Abarbanel fait entre des miracles manifeſtes, & des miracles cachés. Elle n'a aucun

fondement réel dans l'Ecriture ; & ce n'est qu'un subterfuge imaginé par ce Rabbin, pour éluder la force de l'objection dont il se sentoit pressé. D'ailleurs il pose plus dans la conclusion, qu'il n'y a dans les prémisses. Si la délivrance d'Abraham de la fournaise fut un miracle caché ; d'où les Docteurs Juifs l'ont-ils sçue ? Il y eut sans doute quelque chose d'extraordinaire dans la faveur que les Israélites éprouverent de la part des Egyptiens, quand ces maîtres injustes qui avoient traité jusques-là ce Peuple si durement, lui prêtèrent avec tant de facilité les vases d'or & d'argent qu'il leur avoit demandés. Ce fut un miracle caché, comme Abarbanel aime à s'exprimer, puisqu'il est dit que *Dieu fit trouver grace aux Israélites devant les Egyptiens* (a). Cependant les Divines Ecritures ont transmis la mémoire de cet événement. Nous omettons beaucoup d'autres exemples de cette nature qui se rencontrent dans les Livres saints (b). Ils suffisent pour

(a) Exod. XII. v. 36.

(b) Vid. Wagner. & G. Abesser. Dissertat.

ruiner abſolument l'aſſertion d'Abarbanel. Comment prouvera-t-il encore que Dieu n'avoit point apparu à Abraham avant que ce Patriarche fut ſorti d'Ur des Chaldéens. On voit le contraire par les paroles de Saint Etienne, contenues dans les Actes des Apôtres (*a*). *Le Dieu de gloire a apparu à nôtre père Abraham, lorſqu'il étoit en Meſopotamie,* (où s'étendoit la Chaldée, à laquelle la ville d'Ur appartenoit) *avant qu'il demeurât à Charan, & lui dit alors: Sortez de votre pays & de vos parens, pour venir dans la terre que je vous montrerai. Alors il ſortit du pays des Chaldéens, & alla demeurer à Charan.* Et les termes de la Geneſe, *je t'ai fait ſortir d'Ur des Chaldéens*, démontrent aſſez que Dieu s'étoit révélé à Abraham, avant que le père des Croyans vint à Charan.

Nous ne penſons pas qu'on doive faire auſſi grand fonds ſur ce que diſent les Docteurs Juifs par rapport à l'âge

---

de Ur Chaldæor. Cap. I. §. I. pag. 178. In Theſaur. Theologic. Philologic. Tom. I.

(*a*) Act. Apoſtol. C. 7. ℣. 2. 4.

qu'avoit Abraham quand il renonça à l'Idolâtrie. Encore ne sont-ils pas d'accord entr'eux sur ce point. Car deux anciens Rabbins cités par Génébrard, & Maimonide veulent qu'Abraham étant âgé de quarante-huit ans, ait commencé à adorer le vrai Dieu (*a*); au lieu que des Docteurs Talmudistes prétendent que, dès l'âge de trois ans, ce Patriarche *connut son Créateur* (*b*). R. Eliézer soutient qu'Abraham avoit treize ans, lorsqu'il s'éleva par sa méditation jusqu'à la connoissance de l'unité de l'Etre suprême (*c*). R. Gedaliah met la conversion du père des Croyans à l'âge de cinquante-un ans (*d*). Il faut remar-

(*a*) R. Johanan & R. Hudio. Apud Genebrard. Chronogr. Lib. I. pag. 14. = Maimonid. Jad. Chazakah. P. I. Lib. I. Halach. Abodah Zarah. Cap. I. fol. 25. b. Edit. Venet. 1574. Hunc Tractatum latine reddidit Dionys. Vossius sub Titut. Lib. de Idololatr. Vid. pag. 12.

(*b*) Massech. Nedarim. C. XXXII. §. I. Tanchuma. fol. 7. col. 3.

(*c*) Pirke R. Eliezer. C. XXVI. pag. 59. ex Version Lat. G. H. Vorst. Vid. quoque in hunc Lib. ejus Animadvers. pag. 191.

(*d*) Schalschel. ha-KKabal. fol. 82.

quer que ſelon la Chronologie des Juifs, que ſuit Abarbanel, la quarante-huitième année de la vie d'Abraham coïncide préciſément avec le temps, où ils ſuppoſent qu'arriva la diviſion des Langues & des Peuples (*a*). Abarbanel paroît même perſuadé que ce fut cet événement miraculeux que notre Patriarche avoit vu, qui le fit croire fermement au vrai Dieu qui peut ſeul opérer d'auſſi grandes merveilles. Cette Chronologie eſt fautive en pluſieurs points, 1°. en ce qu'elle avance de ſoixante ans la naiſſance d'Abraham. 2°. Elle confond la diſperſion des Peuples avec la diviſion des Langues; & recule celle-ci juſqu'à la fin de la vie de Phaleg, quoi qu'elle ſoit arrivée peu de temps après la naiſſance de ce Patriarche. 3°. Elle lie la 48 d'Abraham avec la diviſion des Langues; & cependant ces deux époques ſont ſéparées l'une de l'autre par un intervalle de plus de deux cens ans.

Philon a cru, comme les Rabbins,

(*a*) Séder Olam Rabba. pag. 1. Vid. V. C. Meyer. Annotat. in hunc Libr. pag. 235.

qu'Abraham avoit été d'abord, à l'exemple de sa famille, attaché aux superstitions des Chaldéens, il dit que les Habitans de cette Contrée fort exercés dans la Science des Astres, attribuoient tous leurs mouvemens, par lesquels ils s'imaginoient que les puissances du Monde composées de nombres & de leurs proportions étoient régies. Ils avoient de la vénération pour ces choses visibles, ne comprenant point celles qui sont de leur nature invisibles & intelligibles. Ils admiroient la beauté des corps celestes, l'ordre & la régularité de leur cours, & la parfaite harmonie de toutes les parties de l'Univers; d'où ils inféroient que le Monde même est Dieu. Ainsi par une erreur grossière, ils faisoient la créature semblable au Créateur. Abraham ayant été nourri dans cette doctrine, & imbu pendant long-temps de l'opinion extravagante des Chaldéens, comme s'il se fût réveillé d'un profond assoupissement, commença à ouvrir les yeux à la vive lumière qui éclaira son esprit, en dissipant les épaisses ténèbres où il avoit été plongé jusques-là. Elle lui fit appercevoir ce qui n'avoit point auparavant frappé sa vue. C'est qu'il y

un Etre ſupérieur au Monde qui en dépend de la même manière que l'effet dépend de ſa cauſe, que ce ſouverain Auteur de toutes choſes le gouverne par ſa Providence, & ſoit de la conſervation de ſon ouvrage. Auſſi Dieu ne va-t-il devant de ceux qui le cherchent, ſe manifeſta-t-il à Abraham pour le confirmer dans la croyance de ce qu'il avoit vu par les yeux de l'entendement (a).

M. Arnaud a nommé Philon parmi les Auteurs qui ont adoré Abraham au lieu de l'imiter (b). Ce que nous venons d'alléguer de cet Ecrivain Juif, montre que le docte Proteſtant a eu raiſon de le mettre dans la liſte de ces Auteurs. Cependant le Pere Gilles décide qu'on doit l'en effacer, parce que dans l'endroit où il parle de la ſortie du ſaint Patriarche de la Chaldée, il lui fait abandonner ſon Aſtronomie

(a) Philo. de Abrahamo. pag. 115 12, 13. Vid. quoque ejusdem libr. de Præm. & Pœn. pag. 417. de Nobilitat. pag. 441. de Mundo. pag. 602. Tom. II. Edit. Mangey.

(b) Melange Critiq. de Littérature. pag. 15.

mie & l'opinion Chaldéenne. Or ce n'est pas en dire assez, s'il pensoit qu'Abraham eût été idolâtre (a). Le P. Gillet a-t-il eu dessein d'abuser ses lecteurs, ou s'est-il fait grossièrement illusion à lui-même, en niant une chose qui se trouve formellement exprimée dans le Livre que Philon a écrit sur Abraham. Selon les apparences, il ne l'avoit pas lu; autrement il n'auroit pas ignoré ce que c'étoit que l'opinion Chaldéenne, dont Abraham avoit été infecté. Philon témoigne qu'elle consistoit à tenir le Monde pour Dieu, & à lui déférer en conséquence les honneurs de l'adoration. Si dans le sens Théologique, ce n'est pas une idolâtrie que de transporter à la créature, un culte qui n'est dû qu'au Créateur; il faut que le Gelovefain ait eu touchant l'acception de ce mot, une toute autre idée qu'on en a ordinairement. En ce cas il devoit expliquer sa pensée qui nous semble bien singulière de la part d'un homme de son état. Quand on veut changer la signification des termes, au

(a) Remarq. sur le I. Livr. des Antiquit. Juiv. de Joseph. pag. 148. Tom. I.

moins, est-il à propos d'établir les preuves de son sentiment.

Joseph ne dit point si Abraham avoit été idolâtre avant qu'il eut enseigné la doctrine de l'unité d'un Dieu. C'est donc visiblement que Perérius, Salien & Valchérus s'appuient de son autorité, pour montrer que notre Patriarche avoit été fidèle adorateur du vrai Dieu, depuis le commencement jusqu'à la fin de sa vie (a). Abraham, suivant cet Historien Juif, le premier qui osa combattre l'erreur populaire au sujet de la Divinité. Il soutint hautement l'unité & la Providence de Dieu, créateur de toutes choses, par la volonté & par la puissance duquel se fait tout ce qui concourt au bonheur des hommes, notre père, quel qu'il soit, n'étant capable de leur procurer aucun avantage par ses propres forces. C'est ce qu'il connut par la pénétration de son esprit, & par la considération de l'Univers & de tous les changemens qui y arrivent. Il en conclut

(a) Perer. In Genes. pag. 627. = Salian. Annal. Ecclesiast. V. Test. pag. 382. Tom. I. = Walther. Harmon. Biblic. pag. 338.

qu'il étoit juste d'honnorer Dieu seul, & de lui marquer sa reconnoissance par des actions de graces. Cette doctrine ayant soulevé contre Abraham, les Chaldéens & les autres Peuples de la Mésopotamie, il résolut de quitter sa patrie (*a*). On voit que dans ce récit de Joseph, il n'est question que du zèle que fit paroître Abraham, pour amener les habitans de la Chaldée à la croyance du vrai Dieu, & du peu de succès de ses efforts pour les convertir. Voilà à quoi se réduit son témoignage à cet égard; & on ne sauroit par conséquent le citer ni pour ni contre l'opinion de ceux qui imputent la tache de l'idolâtrie au Père des Croyants, avant sa Vocation. A juger du ton affirmatif avec lequel Philon & Joseph rapportent comment Abraham avoit raisonné pour découvrir ces vérités, ne s'imagineroit-on pas qu'ils avoient assisté aux méditations du Patriarche. Cependant les termes dans lesquels l'Ecriture s'exprime, ne permettent guères de douter qu'il

(*a*) Joseph. Antiquit. Judaic. Lib. I. Cap. VII. pag. 28. Tom. I. Edit. Havercamp.

ne dût la connoiſſance de Dieu à la Révélation de Dieu lui-même.

Les Juifs ne ſont pas ſeuls en poſſeſſion de débiter des fables. Quelques-uns d'entre les Chrétiens racontent d'Abraham des choſes qui partent vraiſemblablement de la même ſource, où les premiers ont puiſé. On lit dans la Chronique de Jean Malala, qu'Abraham étant déja parvenu à la connoiſſance de Dieu, conſidéra que les Images que fabriquoit ſon Père, étoient celles de quelques hommes morts, à qui l'on ne devoit point rendre les hommages du culte Divin, puiſqu'ils n'étoient eux-mêmes que cendre, & que pouſſière. Il reprocha donc à Tharé d'induire le Monde en erreur avec ce pernicieux trafic d'Idoles. Il lui repréſenta qu'il n'y a d'autre Dieu que celui qui eſt dans le Ciel, & qui a formé l'univerſalité des êtres. Enſuite il prit toutes ces images, les briſa, & s'étant éloigné de la maiſon paternelle, il dirigea ſes pas vers la Méſopotamie (a). Suidas qui rapporte

(a) Joann. Malal. Chronograph. Lib. III. pag. 33, Edit. Venet. Vid. ejuſdem Excerpt.

la même Histoire, ajoute qu'Abraham dès l'âge de quatorze ans fit usage de la raison, par laquelle il connut Dieu qui lui apparut & lui ordonna de sortir du sein de sa famille & de son pays. Il brisa une partie des Simulacres de son père, & brûla l'autre : après quoi il partit de la Chaldée avec Tharé (*a*). Ce qui suppose qu'Abraham étoit venu à bout par ses exhortations, de détourner son père de l'Idolâtrie, & de le ramener au culte du Créateur ; puisque celui-ci consentit à être du voyage, que son fils entreprenoit en vertu de l'ordre que le Seigneur lui avoit signifié. George Syncelle & Cedrene disent que Haran tenta inutilement de tirer du feu les Idoles de Tharé, qu'Abraham y avoit jettées. Il fut consumé lui-même par les flammes (*b*).

La plupart des Auteurs Ecclésiasti-

ex Collectan. Const. Porphyrogen. Ab Henr. Vales. edit. pag. 779.

(*a*) Suid. In voce *Abraham*. pag. 11.

(*b*) G. Syncell. Chronograph. pag. 99. = G. Cedren. Compend. Histor. pag. 27. Tom. I.

ques ſont perſuadés qu'Abraham ſuivit dans ſa jeuneſſe les ſuperſtitions de ſes peres, dont l'attachement à l'Idolâtrie eſt atteſté par l'Ecriture-Sainte. Saint Ephrem propoſe notre Patriarche pour un de ces exemples frappans de la pénitence, & affirme de lui qu'il étoit idolâtre (*a*). L'Auteur du Livre des Récognitions publiées ſous le nom de Saint Clément, témoigne à-peu-près la même choſe que Philon ſur cet article (*b*). Saint Grégoire de Nyſſe (*c*) & Saint Ambroiſe (*d*) aſſurent qu'Abraham renonça aux erreurs de ſon pays, pour obéir à la Vocation de Dieu, qui lui fut adreſſée d'une manière ſi expreſſe. Cyrille d'Alexandrie croit auſſi qu'il avoit été engagé dans l'erreur du Polythéiſme, avant qu'il eut acquis la connoiſſance

(*a*) Ephræm. de Pœnitent. Serm. II. p. 149. Edit. Gen. Voſſii.

(*b*) Recognition. Lib. I. Cap. 32. pag. 495. inter Script. Patr. apoſtol. Tom. I. Edit. 1700.

(*c*) Gregor. Nyſſ. Orat. de Baſil. pag. 481. Tom. III.

(*d*) Ambroſ. Commentar. in Pſalm. 118. Serm. 17. pag. 1564. Edit. Paris. 1569.

distincte de l'unité de Dieu par les lumières de la Révélation (a). Le plus grand nombre des Modernes est dans la même persuasion que les Anciens. Parmi les Catholiques, Malius, Genébrard, Arias Montanus, Serarius, Bossevin (b), & entre les Protestans, Usher, Calvin, Gesner, Gerhard, Chemnitz, Hunnius, Calovius, Rainoldus, Rivet, Heidegger, Owen & Pfeffer (c) pensent qu'Abraham fut retiré

(a) Cyrill. Alexand. contra Julian. Lib. III. pag. 116. Edit. Spanhem.

(b) Malv. Commentar. in Josu. XXIV. 2. inter Critic. Sacr. pag. 531. = Genebr. Chronograph. Lib. I. pag. 14. = Arias Montan. Comment. in Gund. Loc. Josuæ Serar. in hunc Loc. = Quæst. II. pag. 127. = Bossevin. Biblioth. Select. lib. II. Cap. V.

(c) Luther. Enarrat. in Genes. Cap. XII. inter ejus oper. Tom. VI. pag. 137. = Calvin. Institutio Christian. Religion. Lib. III. Cap. 14. §. 11. pag. 487. Edit. *in*-8°. Vide idem Opus Gallice scriptum. pag. 518. Edit. *in-fol.* = Gesner. in Genes. XI. Quæst. pag. 267. = Gerhard. Comment. in Genes. XII. pag. 283, 284. = Chemnitz. Exam. Concil. Tridentini P. I. pag. 134. = Hunn. Quæst. & Resp. de Prædestinat. pag. 243. = Calovi. Bibl. Illustr. ad Josu. XXIV. pag. 692. = Rainold. de Idololatr. Lib. I. Cap. V. Num. 3. = Rivet. in

de l'abîme de l'Idolatrie, où ſes pères étoient tombés. Si l'on ne ſavoit pas ce que c'eſt qu'un Controverſiſte de Profeſſion, preſque toujours aveuglé par la paſſion qui le domine, on auroit lieu d'être ſurpris que Bellarmin ait pu accuſer ſérieuſement Calvin de calomnier & d'outrager les Saints qui ont précédé la venue de Jeſus-Chriſt (a), parce que ce Théologien a écrit que *le Seigneur imputa à ſon ſerviteur Abraham la foi à juſtice, non pas dans le temps qu'il ſervoit encore les Idoles, mais pluſieurs années après qu'il eut commencé à vivre ſaintement.* Si dans l'idée de Bellarmin cet reproche eſt injurieux à la mémoire d'Abraham, les Pères & les Théologiens de l'Egliſe Romaine qui ont ſoutenu avant Calvin, le même ſyſtême, ſont coupables de la même faute & également répréhenſibles. Car comment préten-

---

(a) Bellarmin. Præfat. Ad Libr. de Sanct. Beatitud. pag. 1101. Edit. Ingolſtad. *in*-8°.

Genes. XII. Exercit. 70. pag. 536. = Heidegger. Hiſtor. Sacr. Patriarchar. Exercit. I. pag. 37. = Owen. Theologoumen. Lib. IV. Cap. 1. pag. 488. = Pfeiffer. Dub. Vexat. S. 5.

droit-on excuser dans ceux-ci, ce qu'on blâme dans Calvin avec tant d'aigreur. Si l'on ne fait donc aucun scrupule d'imputer à un motif de médisance & de calomnie, ce qu'il dit de l'Idolâtrie d'Abraham avant la Vocation de ce Patriarche ; pourquoi s'abstient-on religieusement de former une semblable imputation contre les Théologiens de la Communion Romaine ? Est-ce que ce qui seroit blâmable dans un Heterodoxe, ne le seroit point dans un Catholique ? L'équité ne permet pourtant pas d'avoir deux poids & deux mesures dans les jugemens que nous faisons des actions de notre Prochain. Bellarmin n'ignoroit certainement point la vérité de cette maxime qui le condamne.

Au reste il se trompe visiblement dans l'interprétation qu'il donne aux paroles de Calvin qui parle d'Abraham, comme d'un homme qui avoit servi les Idoles dans les premières années de sa vie, sans avoir eu pour cela le dessein de l'injurier. Rien n'étoit plus éloigné de sa pensée, & il a laissé dans ses Ecrits un témoignage du respect dont il étoit pénétré pour le

Père des Croyans, & en général pour tous les Saints de l'ancienne Alliance. Sa ſéparation de l'Egliſe Romaine n'eſt pas une raiſon qui autoriſe à prendre tout ce qui vient de lui, dans un ſens odieux. Un de nos plus importans devoirs eſt de rendre à chacun ce qui lui appartient, ſans faire acception des perſonnes, & indépendamment de la différence des ſentimens en matière de Religion. Calvin n'a eu d'autre but, en s'exprimant ainſi ſur le compte d'Abraham, que de montrer d'après Saint Paul que nous ſommes juſtifiés par la Foi ſeule, qui a été le principe de la juſtice du Patriarche, ſans que le mérite de ſes œuvres depuis ſa converſion y ait eu aucune part.

On ſeroit peut-être en droit de s'élever contre l'opinion de ceux qui comptent Abraham entre les Idolâtres; avant qu'il fut devenu l'objet de la Révélation Divine, ſi elle n'avoit d'autre appui que la Tradition. Mais elle eſt fondée expreſſément ſur cet endroit du Livre de Joſué, où Dieu dit aux Iſraélites par la bouche du Succeſſeur de Moïſe, *Vos pères, Tharé père d'Abraham & père de Nachor, ont habité au-*

ciennement au-delà du fleuve d'Euphrate, & ils ont servi d'autres Dieux. Mais je pris votre père Abraham de delà le fleuve, je l'amenai au pays de Chanaan, je multipliai sa postérité, &c. (a) Et plus bas, *ôtez du milieu de vous les Dieux que vos pères ont servi au-delà du fleuve* (b).

Deux choses sont remarquables dans ce Passage. L'une est que les ancêtres des Hébreux avoient habité au delà de l'Euphrate; l'autre, qu'ils avoient servi des *Dieux étrangers*. Elles les regardent également, & parmi ces ancêtres des Hébreux, Thare, Abraham, Nachor sont désignés nommément. L'Ecriture les met tous trois, le père avec les fils, dans la même classe. On doit donc rapporter à ces trois Patriarches, ce qui est dit tant de l'habitation au-delà du fleuve, que du culte des Dieux étrangers. Car comme on ne sauroit nier qu'ils n'eussent demeuré tous trois au-delà de l'Euphrate, il faut aussi convenir qu'ils avoient servi autrefois les faux Dieux. Les paroles suivantes, *Je pris*

(a) Josu. XXIV. ℣. 2, 3.

(b) *Ibidem*. ℣. 14.

votre pere Abraham, indiquent clairement que, quoique les aïeux paternels & maternels des Iſraélites, qui habitoient la Chaldée, ſervissent de fauſſes Divinités, Dieu prit Abraham, pour lui révéler ſon nom, & pour l'arracher à ſon culte, par une grace toute particuliere qu'il lui fit, & non pas en vue du mérite de ce Patriarche, qui avoit été juſques-là plongé dans les ténebres de l'Idolâtrie. Enfin il lui donna un héritage & un héritier. Tout cela eſt rappellé aux Iſraélites, comme un des bienfaits ſignalés de Dieu envers eux. Pourquoi Joſué en fait-il mention d'Abraham, en dénommant les ancêtres des Hébreux, qui avoient été idolâtres, ſi ce Patriarche avoit toujours adoré le vrai Dieu.

Or ſi les peres d'Abraham ſervirent les Idoles, ils dûrent donc élever leur fils dans la même Religion qu'ils profeſſoient, & Abraham demeura engagé dans l'erreur, au moins tout le temps de ſon enfance, juſqu'à ce que dans un âge plus mûr étant éclairé d'une lumiere ſurnaturelle, Dieu le choiſit pour verſer ſur lui & ſur ſa poſtérité l'abondance de ſes graces. M. Hyde obſerve fort

bien qu'il seroit aussi ridicule d'imaginer qu'Abraham fût né Fidèle de parens idolâtres, que de penser que quelqu'un puisse naître Chrétien de parens Turcs (a). C'est le sort inévitable des enfans de suivre la croyance des personnes, de qui ils ont reçu la vie & l'éducation; & ils ne peuvent reconnoître la fausseté des principes qu'on leur a inculqués, que quand ils ont atteint l'âge de discernement. Ainsi il est plus contre la vraisemblance de prétendre qu'Abraham, par un privilége qui l'exceptoit du reste de sa famille, avoit eu la connoissance de Dieu aussi-tôt qu'il étoit venu au Monde, que d'avouer qu'il avoit été converti dans un âge, où il étoit en état de s'instruire de la Tradition de ses ancêtres, en remontant jusqu'à Noé, & de comprendre ce que la Révélation lui enseignoit touchant la Nature Divine & ses souveraines perfections.

Quelque formel que soit le Texte de Josué en faveur du sentiment que nous

(a) Hyd. Histor. Religion. Veter. Persar. Cap. 2. pag. 59.

avons expoſé, & qui eſt le plus généralement ſuivi, Toſtat, Cajetan, Adrichomius, Delrio, Pererius, Cornelius à Lapide, Les PP. Salien, Alexandre & Fraſſen, & parmi les Proteſtans Walthérus ne ſont pas moins portés à croire qu'Abraham fut ſerviteur du vrai Dieu dans ſa jeuneſſe, comme pendant le reſte de ſa vie, & ne participa point à l'idolâtrie qui régnoit dans la Chaldée ſa patrie (*a*). Pour prouver ce qu'ils avancent, ils s'autoriſent de raiſons théologiques qui n'ont de force, qu'autant qu'ils veulent bien leur en attribuer.

On remarque que l'Egliſe fon-

(*a*) Toſtat. Commentar. in Geneſ. C. XI. Quæſt. XII. pag. 158. & in Joſu. C. XXIV. Quæſt. V & VII. pag. 306. & ſeq. = Cajetan. Commentar. in eund. Loc. Joſ. pag. 31. = Adrichom. Theatr. Terr. Sanct. pag. 204. = Delrio. Gloſſ. Litteral. in Geneſ. C. XI. pag. 209. = Perer. ibidem Diſputat. 17. pag. 627. = Cornel. à Lapid. ibid. pag. 107. = Salian. Annal. Eccleſ. V. T. pag. 387 & 388. = Alexand. Hiſtor. Eccleſ. Vet. Teſt. pag. 136, 137. Tom. I. = Fraſſen. Diſquiſition. Biblic. in Pentateuch. pag. 201 & ſeq. = Walther. Harmon. Biblic. pag. 338 & 340.

dée dès le commencement du Monde, doit subsister jusqu'à sa fin sans interruption, par la foi & par la piété de ceux qui reconnoissent & adorent l'unique & vrai Dieu. On ne voit pas qu'il y eût alors aucune famille, si ce n'est celle d'Abraham, où la véritable Religion ait pu se maintenir dans son intégrité. Il n'est donc pas vraisemblable que ce même Abraham ait été pendant quelque temps coupable d'idolâtrie.

Nous répondrons que tous les ancêtres ou les contemporains de Thara, d'Abraham, n'avoient point abandonné le culte du vrai Dieu. Sem, Arphaxad, Sala, Héber, &c. qui vivoient encore dans ce temps-là, y demeurèrent invariablement attachés; & ils eurent sans doute leurs sectateurs, quoiqu'en petit nombre. Il suffit que par leur moyen la succession de l'Eglise se soit continuée. Saint Augustin a eu tort de dire que, comme dans le déluge d'eau qui couvrit la terre, la seule maison de Noé avoit été conservée pour repeupler le genre humain; de même dans le déluge des superstitions, qui inonda le

Monde,

Monde entier, il n'étoit resté que la maison de Tharé, où la plantation de Dieu fut gardée (*a*). La fausseté de ce sentiment est démontrée par le passage du Livre de Josué. Ce Pere a tellement varié sur cet article, que son autorité ne sçauroit être d'aucun poids pour décider la question dont il s'agit. Il faut pencher ailleurs pour l'opinion contraire à celle qu'il soutient en cette occasion.

2°. On objecte que Saint Paul loue éminemment la foi d'Abraham, par laquelle il fut sanctifié & élu de Dieu par préférence à tout autre, afin d'être le Pere de tous les Croyans (*b*). Comment cet Apôtre auroit-il pu donner tant de louanges à la foi du Patriarche, s'il fut un temps où Abraham adora les faux Dieux. On pense que le péché d'infidélité qui lui est imputé avant sa Vocation, retriroit en quelque façon

(*a*) Augustin. de Civit. Dei. Lib. XVI. Cap. 12. Vid. Joan. Coquæ, Comment. in hunc Loc. pag. 1006. Tom. V. ejus Oper. Edit. Theolog. Lovan.

(*b*) Epistol. ad Hebr. XI. ℣. 8, 9.

(a) Voyez le P. Gillet, Benedict. sur les Antiquit. de Josephe pag. [illegible]

(a) Act. cap. XXII. v. 4. 5. 6. XXVI. v. 9. 10.

revêtu du Ministère de la Prédication de l'Evangile, préférablement à tout d'autre de la même Nation qui aura beaucoup moins d'animosité contre les Fidèles, & qui pour cette raison devra avoir une disposition plus prochaine à embrasser le Christianisme ? Tant il est vrai de parler le langage de l'Apôtre, que Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, & qu'il fait à son gré des uns des vases d'honneur & des autres des vases d'ignominie (*a*). Saint Paul fait contredit ne fut point idolâtre, comme l'avoit été Abraham, il fut zélé même jusqu'à l'excès pour les observances de la Loi Mosaïque, loin d'abolir l'adoration du seul Dieu & la base (*b*). Mais il dut de ce que la qualification de prêtre ne lui convenoit pas alors, lui-même qu'on pût regarder en ce temps-là les Mosaïques du Christianisme comme une secte ; il ne participa point au crime de ceux qui l'avoient crucifié, & son mépris ne fut reçu par la Foi, la parfaite obéissance aux volon-

(*a*) Epistol. ad Roman. IX, 18.

(*b*) Act. Apost. XXII, 3.

rapport à cela la moindre lecture dans l'esprit des Chrétiens, qui de siècle en siècle ont honoré par les plus grands éloges la sainteté de cette femme forte de l'Ancien Testament, depuis qu'elle a été appellée à l'Apostolat. Elles ont bien encore quelque chose à avoir avant de remplir le dessein de Dieu sur elles.

Nous ajouterons encore l'exemple de Sainte Angadrême qui a défendu la virginité (a) contre les Payens par la doctrine enseignée par Saint Paul. Les défenses de la jeunesse sont connues de tout le monde. Il en a fait valoir dans le Livre de ses Confessions. Ou de la sainteté des vertus qui brillèrent en lui, depuis que touché du repentir de ses fautes il fut revenu à Dieu au service duquel il dévoua le reste de ses jours? Qui ne sait que l'Eglise Latine ne l'a mise au rang des Saints qu'elle honore? Disons donc la même chose d'Abraham en qui l'excellence de la Foi, la parfaite obéissance aux volontés de Dieu, & la solide piété ont nétoyé la tache de l'Idolâtrie qui avoit souillé ses premières années. Il a par conséquent mérité d'être le sujet des

[illegible]

(a) Genes. XV. [illegible]

a) Nehem. IX. [illegible]

du péché d'Idolâtrie, qu'on lui attribue dans le temps qui précéda sa Vocation. Il est clair que ce qui y est attesté d'Abraham, *qu'il crut Dieu, & que cela lui fut imputé à justice*, doit s'entendre depuis la conversion, & particulierement comme porte le Texte de Nehemie, depuis que le Seigneur eut changé le nom d'Abram qu'il avoit eu jusques-là, en celui d'Abraham. Quand il lui est dit que Dieu contracta avec lui l'Alliance, bien loin que ce soit là ce qu'on y rappelle, c'est ce que le Seigneur avoit déja arrêté avec Abraham avant sa Vocation, comme *Paul* l'assure. Ainsi ce n'est point [illegible] de la plaisanterie [illegible] ce qu'on [illegible] de la circoncision, mais au contraire [illegible] la ratification de l'alliance de Dieu avec Abraham, & des promesses qu'elle avoit pour objet, puisque [illegible] Abraham (a) [illegible]

(a) Genes. XV. 6, 18.

(a) Pfeiffer. Dub. Vexat. S. S. pag. 103.
(b) Judith. V.

On voit par-là que Nabuchodonosor, qui avoit transporté Abraham la tige des Hébreux fut en tout temps éloigné de la pure Religion de ses Peres, & qu'il adora toujours le vrai Dieu. Le Livre de Judith n'est point dans le Canon des Ecritures que nous tenons des Juifs. Les Protestans le rejettent comme un ouvrage apocryphe. Mais les Catholiques le reçoivent au nombre des livres Divinement inspirés, conformément au décret du Concile de Trente qui le déclare Canonique (a). Son autorité n'est pas générale ; puisqu'il faudroit pour cela que toutes les Communions Chrétiennes y déferassent unanimement. Dans la supposition qu'elle favorisoit le schisme que l'on soutient, elle ne fourniroit point contre les Protestans qui se sont séparés de l'Eglise Romaine, une preuve bien complette & au-dessus de toute exception, telle pourtant qu'il est nécessaire qu'elle soit pour la décision du cas en question. Bailleurs le mot que l'Historien de Judith met dans la bouche d'Achior

(a) Concil. Tridentin. Sess. IV. In Collect. Labb. Tom. XIV. pag. 746.

marque d'erudition en divers égards. Le P. Calmet lui-même l'a quelquefois bonne foi, & il le loue de [illegible] ...cela de plus surprenant dans la personne d'un étranger, & d'un polonois de naissance, que l'Historien fait paroître en cette occasion [illegible] ...Abraham demeura fort longtemps à Charan. Il est constant par l'Ecriture que le Patriarche n'y séjourna qu'en passant. Aussi les meilleurs Chronologistes ne comptent qu'un an depuis que l'intervalle d'un an entre l'arrivée d'Abraham à Charan & son départ de cette ville pour la Terre de Chanaan. [illegible] ...son mariage avec Sara, le voyage d'Abraham en Egypte avec celui de Lot, [illegible] ...qu'on en produit, mais de coutume à l'opinion [illegible] ...grace d'un chien qui appuie [illegible] ...ceux qui le mordent. C'est ainsi que vous

(a) Calmet, Commentaire, Livre [illegible] pag. 201. Edit. in 4.

idolâtres, n'est donc de la dernière évidence, qu'ils les avoient pratiquées avant qu'ils connussent & adorassent un seul Dieu, qui *est le Dieu du Ciel*. Car abandonner un culte, quel qu'il soit, n'est ce pas dans la force des termes y renoncer, après l'avoir pratiqué? Conséquemment le Texte de l'Histoire de Judith s'accorde en cela parfaitement avec celui du Livre de Josué. Il paroît qu'Achior croyoit qu'Abraham & les siens avoient été chassés de la Chaldée, parce qu'ils mépriserent dans la fuite les Dieux qu'on adoroit dans ce pays. On pourroit même, en adoptant la Traduction de l'Auteur de la Vulgate sur cet endroit, attribuer la cause du départ de Thare & d'Abraham de la part des Chaldéens, à la persécution que le culte du vrai Dieu y auroit excitée contre eux, & qu'ils n'eviterent que par la fuite. C'est la remarque que Bonfrerius a faite sur ce passage (*a*). Nous ne savons pas sur quoi le fondent quelques Commentateurs, & principalement

(*a*) Bonfrer. Commentar. In Genes. XII, pag. 183.

Tobias qui prétendent que Tharé étoit adorateur du vrai Dieu, dans le temps qu'il habitoit Ur des Chaldéens, & qu'il en tomba dans l'Idolâtrie que lorsqu'il demeura à Charan. Le but de la fuite d'Ur des Chaldéens montre que cette assertion est absolument fausse. Car Dieu ne l'en tira qu'afin de l'éloigner du commerce des Idolâtres; & Tharé ayant obéi à la vocation Divine sortit à Charan, où il servit constamment le Seigneur. S'il ne fut devenu idolâtre que depuis son arrivée dans cette ville, il nous semblera d'autant plus étonnant que l'Ecriture n'eut point fait mention expressément de cette particularité, que Tharé se fut rendu coupable d'un pareil crime, ayant eu d'abord la connoissance du vrai Dieu, dont il auroit laissé le culte pour adorer les Idoles. Il n'est pas vraisemblable dans ce cas-là que le Seigneur eut permis à Abraham de demeurer avec son père, jusqu'à la mort de l'Auteur de ses jours. Il y a beaucoup plus de probabilité à croire, que Tharé mourut fidèle serviteur de Dieu. A la vérité l'Idolâtrie se maintint encore dans une partie de sa famille par Nachor; & c'est la rai-

son pour laquelle Nachor ne sortit point de la Chaldée avec Tharé & Abraham. Quoique par la suite il vint accompagné des siens trouver son père à Charan, il n'y a aucune apparence qu'il fut retiré dans le dessein de se soustraire à l'idolâtrie des Chaldéens, mais plûtôt par un mouvement naturel de tendresse auprès de son père. Au moins il est certain que ses descendans servirent les faux Dieux, comme on voit dans l'Histoire de Laban son petit-fils, dont Rachel déroba les idoles (a).

Peirerius qui emploie tous ses efforts à prouver qu'Abraham a toujours été attaché au culte du vrai Dieu, rapporte un passage de l'Evangile de Saint Jean, où les Juifs répondirent à Jésus-Christ qui leur promettoit la liberté, s'ils reconnoissoient la vérité qu'il annonçoit: *Nous sommes la Postérité d'Abraham, nous ne fûmes jamais esclaves de personne, nous ne sommes point nés de fornication & nous n'avons qu'un père qui est Dieu* (b).

(a) Genes. XXXI. v. 19.

(b) Joann. VIII. v. 33, 41.

Il pense que le mot *persécution* est mis ici figurément pour l'idolatrie, comme l'Ecriture s'en sert ailleurs dans cette signification, en sorte que les Juifs ont voulu marquer par ce discours, qu'ils ne sont point idolâtres ni nés d'idolâtres, puisqu'ils ont pour auteur de leur race Abraham qui n'avoit jamais servi les faux Dieux, mais qui avoit été perpétuel adorateur du vrai Dieu (a). C'est ainsi qu'à l'aide d'une interprétation arbitraire & forcée, on détourne le véritable sens des paroles de l'Evangile, pour en tirer une indication favorable à la cause que l'on défend. Elle est très-bien réfutée par le docte Rivet qui démontre qu'on ne peut pas raisonner moins solidement que fait Pererius (b). En effet il ne s'agit nullement de persécution spirituelle, dans ce Texte Evangélique, où les Juifs parlent de leur origine qui vient d'Abraham. Car ils répondent qu'ils sont libres de toutes façons, si l'on regarde

(a) Perer. In Genes. Disput. 17. pag. 628.

(b) Rivet. In Genes. Exercit. 19. pag. 536. 537.

la prérogative de la choisir, qu'ils sont enfans d'Abraham par une filiation légitime, & non pas par une ostentation de l'ouvrage de la liberté spirituelle qu'ils sont enfans de Dieu qui les a choisis pour son peuple. Si dans cette circonstance il falloit entendre spirituellement le mot de fornication, il s'en suivroit sans doute que les Juifs ne seroient point nés d'Idolâtres, mais n'auroient pas qu'Abraham n'avoit jamais commis de fornication spirituelle. Surtout si nous considérons le temps qui a précédé sa Vocation, & la promesse que le Seigneur lui fit d'une nombreuse postérité. Enfin il ne seroit pas vrai, quand Abraham pouvoit être pleinement dissuadé d'Idolâtrie, que des Juifs n'auroient point eu de pères idolâtres, à considérer soit ceux qui ont vécu avant lui, soit ceux qui lui sont postérieurs, dont la plupart se laissèrent entraîner au culte des Idoles, tant en Egypte, que dans la terre de Chanaan.

6°. On use de diverses exceptions pour infirmer la preuve que nous établissons sur le Texte si positif de Josué, & on

tâche d'y adapter un sens conforme à ses préjugés. Parce qu'il remarque fort inutilement que ce qu'on y dit touchant les peres du Peuple Hebreu, qui ser-voient les Dieux étrangers, doit s'entendre des ancêtres de cette Nation les plus éloignés, & non pas des plus proches; car il est indubitable qu'Abraham depuis sa Vocation, Isaac & Jacob qui sont les ancêtres les plus proches des Israelites, n'adorerent point les Dieux étrangers, mais ne vécurent que de la seule foi du vrai Dieu. Il auroit fallu qu'il eut fait la distinction de deux choses dans ce Texte, la premiere, l'habitation par delà le Fleuve, la seconde, l'adoration des Dieux étrangers. On voit que les ayeux de Moïse, ces Patriarches lui-même & sa famille soient l'objet de l'une, & que l'autre concerne uniquement quelques ancêtres de Thare, qui naquirent & moururent dans la Chaldée, & qui suivirent les superstitions de ce pays-là. Nous avons déjà fait voir que la contexture de la phrase de l'Ecriture ne souffre point qu'on explique séparément ces deux choses, comme n'ayant chacune avoit son sujet particulier d'application. Il est constant par la particule copulative

vans, & qui joint ensemble les deux membres de la phrase qu'elles regardent, indistinctement les peres des Hebreux Thare, Abraham, Nachor, qui sont les personnes dénommées dans ce passage. *Vos peres, Thare pere d'Abraham & pere de Nachor ont habité anciennement au-delà du Fleuve, & ils ont servi d'autres Dieux.* Il est aisé d'observer que l'Ecriture accusant en général l'ancienneté des Idolatries d'avoir perdu des Dieux étrangers, Thare est le seul d'entre eux qu'elle désigne nommément, sans qu'à cet égard Abraham ni Nachor puissent être alliés à leurs peres, parce qu'il n'est pas dit dans le cas direct ou dans l'accusatif pour parler à la maniere des Grammairiens, *vos peres, Thare, Abraham & Nachor ont servi d'autres Dieux*, mais qu'il est dit seulement dans le cas de régime, *vos peres, Thare pere d'Abraham & pere de Nachor ont habité anciennement au-delà du Fleuve, & ils ont servi d'autres Dieux*: d'où l'on prétend conclure que l'accusation ne porte ni sur Abraham ni sur Nachor.

Telles sont les subtilités auxquelles on a recours pour justifier Abraham sur

l'article de l'Idolatrie à quelque prix que ce ſoit. On ignore que plusieurs ſçavans ont reconnu que dans le génie de la Langue Hébraïque, *eux noms vos pères, Thare père d'Abraham & père de Nachor* ſont équivalens à ceux-ci, *vos pères, Thare Abraham & Nachor ſes fils, fils de Thare ont ſervi d'autres Dieux.* Il eſt aiſé d'y reconnoître une de ces locutions qui caractériſent les idiotiſmes de cette Langue. On a donc raiſon de juger du ſens de ſes expreſſions par les régles de la Syntaxe des Langues Grecque & Latine.

Il eſt viſible que l'Ecrivain ſacré repréſente Thare par ſa qualité de père d'Abraham & de Nachor, & ces deux derniers par leur qualité de fils de Thare; la choſe eſt indifférente, & revient toujours au même pour la connexité de la phraſe. La dépendance de la violence qu'il faut faire par cette explication à l'analogie du ſens, qui ſe ſuit naturellement de la conſtruction du diſcours, ne levera pas la difficulté qu'il y a de croire tout ce qu'on ne veuille ſuppoſer un miracle, qu'Abraham a pu adorer le vrai Dieu dans les premiers momens de ſa vie, quoi-

qu'étant né de Tharé idolâtre ainsi que ses prédécesseurs, il devoit avoir été élevé dans la Religion de ses pères. Cependant Nachor qui est mort dans la même idolâtrie que Tharé, Abraham, auroit eu comme son frère, ce privilège de connoître Dieu dès sa plus tendre enfance ; & cependant il a été si peu exempt de l'idolâtrie imputée à ses pères, que ses propres enfants l'en furent infectés, la suite nous le fera voir certainement de lui. C'est ce dont nous avons une pleine conviction dans le que l'Ecriture témoigne touchant Laban son petit-fils, qui rendoit un culte religieux aux Théraphims que Rachel enleva de la maison de son père.

Le P. Gillet donne une nouvelle interprétation du Texte de Josué qui nous paroît plus spécieuse que solide. Elle a fixé notre attention par sa singularité, & personne que nous sachions, ne s'étoit avisé jusques-là d'imaginer rien de semblable. Il traduit impersonnellement le verbe Hébreu *iarabu* & explique ainsi ce verset, « vos ancêtres » demeuroient anciennement par de-là » le Fleuve, Tharé père d'Abraham, » & le père de Nachor, & on y ado-

ſervi des Dieux étrangers (d) ». En conſéquence Abraham, Nachor & même Tharé ſe trouvent exceptés du nombre de ceux auxquels l'Ecriture reproche d'avoir ſervi de faux Dieux; cette imputation de ce crime ne tombant que ſur leur perſonne ſeulement, mais ſur le pays où ils demeuroient, qui étoit idolâtre. Il eſt fort de convenir que les Hébreux n'ont point de verbes qui répondent exactement, à ce que nos Grammairiens appellent impersonnels. Il leur arrive aſſez ſouvent de ſous-entendre le nom ſubſtantif, avec lequel il faut accorder le verbe, comme il ſeroit néceſſaire ici. Dans les paſſages de l'Ecriture, que le docte Celerier ſain apporte pour exemples, le verbe étant précédé de pluſieurs noms ſubſtantifs, ſe rapporte à celui des ſubſtantifs, qui en eſt le plus éloigné, & non pas au ſubſtantif le plus proche, ſelon l'uſage commun. Un des Textes de la Geneſe qu'il a cité, prouve la juſteſſe de cette Remarque.

(d) Remarq. IX. ſur le I. Livr. des Antiquit. Jud. de Joſeph. pag. 148, 149.

la chose arriva comme il avoit interprété notre songe ; il me rétablit dans mon poste. A la lettre, *il me fit retourner à mon poste, et il pendit celui-ci.* Dans le premier membre de la phrase, le verbe *yashab* qui signifie *retourner*, est relatif à Joseph, et dans le second, le verbe *thélchib* est relatif à Pharaon. Voilà le fondement de la nouvelle traduction du Chapitre. Il faut traduire à l'imperfonnel, *on me fit retourner à mon poste*, et rapporter le nom de Pharaon, qui est le substantif de la phrase, à *Pharaon me rétablit dans mon poste*. Ces formes d'amphibologies sont fort peu rares dans la construction des parfaits Hébraïques. Comme elles ne se rencontrent point dans les Langues Vulgaires, les Traducteurs ont accoutumé pour les éviter, de rendre en pareil cas le verbe impersonnellement. Le P. Gillet n'a pas pris garde qu'une telle tournure avoit lieu dans le passage de Jérémie, où il n'y a que le substantif pluriel *Abothékem*, *Vos pères*, auquel le verbe *jiabdû*, dont il est le nominatif, se rapporte nécessairement. C'est pourquoi toute l'érudition grammaticale du Commentateur est

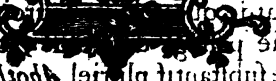

DISSERTATION II.

D'Abimelech Roi de Gérare.

ABIMELECH qui étoit contemporain d'Abraham, régnoit dans un petit canton du pays occupé par les Philistins. La ville de Gérare, où il faisoit sa résidence, en étoit la Capitale & donnoit son nom à toute la Contrée. L'Ecriture la place entre Kadés & Sur (*a*). C'étoient deux Déserts, dont l'un du côté de l'Orient s'étendoit jusqu'aux vastes solitudes de l'Arabie; l'autre en tirant vers le Couchant étoit voisin de l'Egypte, & les Israëlites y entrèrent, après avoir passé la Mer-Rouge. Eusebe & Saint Jérôme témoignent que Gérare étoit éloignée de vingt-cinq milles d'Eleuthéropolis au de-là du Daroma, c'est-à-dire de la partie méridionale des

(*a*) Genes. C. 20. ℣. 1.

Terres

Terres de Juda (*a*). Ce dernier marque dans ſes Traditions Hébraïques ſur la Geneſe, que de Gérare à la Montagne de Moriah, ſur laquelle étoit le Temple du Seigneur, il y avoit trois jours de chemin (*b*). Theodoret & Procope de Gaze diſent qu'il y avoit près de cette ville un bois qu'on appelloit encore de leur temps le bois de Gérare (*c*). Il y avoit auſſi dans le même endroit un torrent dont parle Sozomène (*d*). Je m'étonne que Cyrille d'Alexandrie ait pris Gérare pour le même lieu que Beerſabée (*e*), puiſque Moïſe les diſtingue d'une manière très-expreſſe. A la vérité Beerſabée étoit ſituée dans cette

(*a*) Euſeb. Onomaſtic. Urb. & Loc. 55. pag. 85. Edit. Cleric. = Hieronym. de Loc. Hebraic. Tom. I. ejus Oper. pag. 1423.

(*b*) Quæſtion. ſeu Tradition. Hebr. In Geneſ. pag. 1326.

(*c*) Theodoret. Quæſt. I. In Lib. II. Paralipomen. Tom. I. ejus Oper. pag. 376. = Procop. Gaz. Schol. in eund. Libr. pag. 369.

(*d*) Sozomen. Hiſtor. Eccleſ. Lib. VI. C. 32. pag. 360. Edit. Vales.

(*e*) Cyrill. Alexand. Commentar. in Amos C. 5. Tom. III. ejus Oper. pag. 299.

portion de pays, que comprenoit le Territoire de Gérare. Jule Africain cité par George Syncelle a confondu Gérare avec Ascalon (*a*), & l'Auteur de la Version Samaritaine du Pentateuque a commis la même erreur. Car il met presque toujours Ascalon pour Gérare.

Abraham ayant quitté la Vallée de Mamré, où il avoit demeuré long-temps, se retira dans les Etats d'Abimélech (*b*). Comme il craignoit que la beauté de Sara ne mit sa vie en danger parmi un peuple qu'il soupçonnoit d'être corrompu, s'il déclaroit qu'elle étoit sa femme, il eut recours à la précaution qu'il avoit déja employée en Egypte, il la pria de dire seulement qu'elle étoit sa sœur (*c*). Il est à remarquer que Sara avoit alors quatre-vingt-dix ans. A juger de la durée de la vie des hommes dans ce temps-là proportionnément à celle qu'elle a aujourdhui,

(*a*) G. Syncel. Chronograph. pag. 100.

(*b*) L'an du Monde 2107. Avant l'Ere Chrétienne 1897.

(*c*) Genes. C. 20. ℣. 2.

Sara doit être conſidérée ſur le même pied, qu'on regarde actuellement une femme de quarante à quarante-cinq ans. Il y a des perſonnes de ce ſexe, qui conſervent encore des reſtes de beauté à cet âge, & ſont capables de plaire, lorſque la nature les a douées des agrémens de la figure dans un degré éminent, qu'elles n'ont point eu, ni nourri d'enfans, & qu'elles jouiſſent d'une bonne conſtitution. Nous avouons que les exemples en ſont rares. Mais l'expérience de nos jours apprend qu'ils ſont poſſibles, & cela ſuffit pour juſtifier la vérité du récit de Moïſe, ſans faire intervenir avec quelques Rabbins une Providence toute particulière de Dieu pour la conſervation de la beauté de cette femme dans un âge avancé. Il n'eſt pas beſoin non plus de recourir à l'hypothèſe de Hugues de S. Victor qui prétend que Moïſe a raconté cette hiſtoire hors de ſa place, & par forme de récapitulation, & qu'elle étoit arrivée pluſieurs années auparavant (*a*). D'ailleurs le Texte du Livre

(*a*) Hugon. de S. Victor. Annotation.

de la Genese porte qu'Abraham s'étant séparé de Loth son neveu, vint dans la plaine de Mamré près d'Hébron, & y tendit ses tentes (*a*). Ce Patriarche ne changea de demeure qu'après la destruction de Sodôme (*b*); & avant cet événement & le départ d'Abraham de la plaine de Mamré, il est dit expressément que Sara avoit quatre-vingt-dix ans (*c*) : d'où il résulte que Moïse a suivi exactement l'ordre des temps dans sa narration.

Sara toucha le cœur d'Abimélech, soit que sa beauté eut frappé les regards de ce Prince, soit qu'on lui en eut fait un rapport avantageux. Il résolut de l'épouser, & pour cet effet il envoya ses gens, qui la lui amenèrent (*d*). Salien pense que l'amour n'eut aucune part à l'action de ce Roi, à qui il n'eut pas été difficile de se procurer des

---

elucidator. in Genes. C. 7. Tom. I. ejus Oper. pag. 15. Edit. Mogunt.

(*a*) Genes. C. 13. ℣. 18.

(*b*) Genes. à C. 13. usque ad 20.

(*c*) Genes. C. 17. ℣. 17.

(*d*) Genes. C. 20. ℣. 2.

femmes peut-être auſſi belles, & plus jeunes que Sara, ſi c'eût été l'objet de ſa conduite envers elle. Il eſt plus probable, ſelon ce Jéſuite, qu'Abimélech la rechercha en mariage pour les avantages qu'il auroit trouvés dans une étroite alliance avec la famille d'un homme riche & puiſſant, tel qu'étoit Abraham. Il voyoit dans Sara une femme que ſa prudence conſommée rendoit plus propre que perſonne, à l'adminiſtration de l'intérieur de ſa maiſon. Salien ſe fonde pour établir ſon ſentiment, ſur ce qu'il n'eſt point parlé de la beauté de Sara dans cet endroit de la narration de Moïſe, d'où il infere qu'elle ne fut point en cette rencontre la cauſe de l'enlèvement de la femme du Patriarche, ainſi qu'elle l'avoit été précédemment en Egypte (*a*).

Mais la raiſon dont il s'appuie lui eſt plus contraire, qu'elle ne lui eſt favorable. Car puiſque Moïſe nous apprend que Sara fut enlevée par les ordres de Pharaon, parce qu'elle avoit

(*a*) Salian. Annal. Eccleſ. V. Teſt. Tom. I. pag. 466.

encore assez de beauté pour exciter dans le cœur de ce Monarque le desir de sa possession; il s'ensuit que quand il nous dit qu'à quelque temps de là il lui arriva précisément la même aventure dans les Etats d'Abimélech, sans s'expliquer sur le motif qui y avoit donné lieu; ce motif a dû être le même que celui qui avoit attiré à Sara un semblable traitement de la part de Pharaon. Autrement il n'auroit pas manqué de marquer dans quelles vues Abimélech avoit désiré de la prendre pour sa femme, si elles eussent été différentes de celles qu'on lui suppose communément.

Dieu empêcha ce Prince de rien entreprendre contre la pudicité de Sara. Il paroît par l'Ecriture qu'il fut affligé de quelque incommodité qui le mit dans l'impuissance de satisfaire la passion qu'elle lui avoit inspirée (*a*). Il y a plus; c'est que le Seigneur le frappa non-seulement dans sa personne, mais aussi dans la personne de toutes les femmes de sa maison : car le Texte

(*a*) Genes. C. 20. ℣. 17.

Hébreu porte à la lettre que l'*Eternel avoit entiérement reſſerré toute matrice de la maiſon d'Abimélech, à cauſe de Sara femme d'Abraham* (*a*). Cette façon de parler eſt familière aux Ecrivains Sacrés, pour déſigner la ſtérilité dans les femmes. Or, comme Sara ne demeura que peu de temps au pouvoir d'Abimélech, on demande comment il fut poſſible de découvrir dans ce court intervalle, que les femmes de ſa maiſon avoient été rendues incapables de concevoir. La manière dont les Interprètes Grecs & Onkélos ont exprimé les paroles du Texte cité (*b*), montrent qu'ils ont cru que par un effet de la Puiſſance Divine, les voies de l'enfantement furent tellement fermées dans les femmes qui appartenoient à Abimélech, qu'aucune d'entre-elles parvenue au terme de ſa groſſeſſe ne put accoucher. Si l'on veut s'en tenir à ce ſen-

(*a*) *Ibidem.* ℣. 18. *Ki atzor atzar Jehovah be ad cal réchem lebêth Abimélech al dehar Sarah éſchéth Abraham.*

(*b*) Ὅτι συγκλείων συνέκλεισε κύριος πᾶσαν μήτραν. = *Arê mêchad achad Jia be apphê cal phèthach valda le bêth Abimélech.*

timent, il faudra reconnoître qu'il n'y auroit eu que les femmes enceintes & en travail d'enfant, qui auroient éprouvé l'incommodité que Dieu avoit jugé à propos de leur envoyer.

Cependant l'Ecriture témoigne positivement que *toute matrice*, & par conséquent toutes les femmes de la maison de ce Prince, sans exception, y participèrent. Il n'est nullement vraisemblable qu'elles se soient trouvées toutes enceintes au temps de l'enlèvement de Sara. L'Interprète Arabe entend les expressions du Texte sacré d'une peine simplement comminatoire; c'est pourquoi il traduit, *Car Dieu avoit menacé de fermer toute matrice de celles qui habitoient la maison d'Abimélech* (a).

Mais on a une preuve incontestable que la peine dont il s'agit ici fut réellement infligée aux femmes de la maison d'Abimélech, dans ce que l'Ecriture dit de la nécessité, où se vit Abraham d'intercéder auprès de Dieu pour le rétablissement de leur faculté d'enfanter. On

(a) *Lianna Allah kiana kad tanàada bi hhabs kioulli rihhim min ahli baithi Abimalich.*

lit dans un Commentaire Hébreu qui renferme les explications des anciens Rabbins ſur la Genèſe, que tous les conduits du corps tant dans les hommes que dans les femmes, furent ſi bien bouchés qu'ils ne furent plus capables de faire leurs fonctions naturelles. Car ces docteurs Juifs veulent que le mot *Réchém* ſignifie toute ouverture en général; & ils prétendent en conſéquence que cette punition Divine s'étendit juſqu'aux animaux mêmes, de ſorte que les poules de la maiſon d'Abimélech ne purent pas pondre. Ils ajoutent que les hommes furent d'ailleurs frappés d'une ſi grande froideur, que ce Prince ſe trouva hors d'état d'exercer l'acte du mariage, tant à l'égard de Sara, qu'à l'égard de toute autre femme (*a*). Deux habiles Théologiens, Rivet & Heidegger, n'admettent que la dernière partie de cette interprétation, & rejettent tout le reſte comme autant de contes impertinents & ridicules (*b*). Ils penſent que

(*a*) Bereſchith Rabba. fol. 33.

(*b*) Rivet. in Geneſ. Exercitat 101. pag. 498. Heidegger. Hiſtor. Sacr. Patriarch. Exercit. IV. Tom. II. pag. 165.

les hommes & les femmes de la maïson d'Abimélech se sentirent attaqués d'un mal qui les rendit inhabiles à l'œuvre de la génération. Ce moyen devenoit nécessaire pour mettre la pudicité de Sara à couvert des soupçons qui lui auroient été injurieux, en faisant paroître visiblement qu'elle n'avoit souffert aucune atteinte dans cette maison. Ils remarquent que comme Dieu permet quelquefois au Démon d'opérer par ses maléfices, l'impuissance d'un commerce charnel dans les hommes & dans les femmes, il a pu faire la même chose pour une cause juste & légitime, & pour une bonne fin qui étoit la conservation de l'honneur de Sara. Heidegger prend de là occasion de renvoyer au Jésuite Delrio qui a ramassé dans son ennuyeuse Compilation tout ce que ses lectures lui ont fourni sur ce genre de Sortiléges (*a*). Je ne sai si ce qu'ils disent de l'influence du Diable dans la production de pareils effets, sera goûté de bien des gens de notre siècle; au

(*a*) Disquisit. Magic. Lib. III, Quæst. 4 S. 2, pag. 60 & seq. Edit. *in-fol.*

moins avouera-t-on qu'ils inſiſtent un peu trop là-deſſus.

Sans avoir recours ici à ces différentes hypothèſes, qui au fond éclairciſſent très-peu la queſtion, nous nous bornons à croire que l'affliction que Dieu ſuſcita à la famille d'Abimélech, ſe manifeſta alors d'une manière qui ne nous eſt pas connue; & dans ce cas on conviendra qu'un court eſpace de temps a dû ſuffire, pour que les hommes & les femmes s'apperçuſſent de ce qui en étoit. La ſuite du Texte ſacré dénote clairement que celles-ci ne recouvrèrent l'uſage de leurs facultés naturelles, que quand les obſtacles furent levés (*a*). Aben Eſra veut que le Roi de Gérare n'ait point été incommodé perſonnellement, & que la punition ſoit tombée uniquement ſur les femmes de ſa maiſon, dans la perſonne deſquelles il fut frappé. L'Ecriture a pu par conſéquent témoigner, ſuivant cet Interprête Juif, que *Dieu guérit Abimélech*, &c. parce qu'effectivement la ceſſation de la maladie qui les oppreſſoit, le regardoit aſſez

(*a*) Geneſ. C. 20. ℣. 17.

pour être appellé sa guérison (*a*). Salien qui a adopté l'opinion de ce Rabbin, observe qu'Abimélech étant le chef de sa maison, la peine dont elle fut affligée lui a été commune en ce que la tête ne sauroit être saine, lorsque tout le corps languit (*b*). Assurément cette explication est tirée de loin. Mais il est aisé de réfuter l'un & l'autre par les paroles même de l'Ecriture qui dit que *Dieu guérit Abimélech, sa femme & ses servantes.* On voit qu'elle rapporte séparément & distinctement la guérison propre à chacune de ces personnes; d'où l'on est en droit de conclure qu'Abimélech ressentit quelque incommodité en son particulier, pour la délivrance de laquelle il eut besoin de l'intercession d'Abraham.

Le Roi de Gérare se trouvoit dans ces fâcheuses circonstances, quand le Seigneur lui révéla pendant la nuit dans un songe qu'il avoit ravi la femme de

(*a*) Abrah. Aben Esr. Comment. in hunc locum.

(*b*) Salian. Annal. Eccles. V. Testam. pag. 469.

l'Etranger nouvellement arrivé dans les Terres de ſa dépendance, pour le détourner de l'exécution du deſſein qu'il avoit formé de l'épouſer. Cet Etre ſuprême lui défendit ſous peine de mort, de la retenir plus long-temps dans ſa maiſon. Abimélech ſurpris de ce qu'il venoit d'apprendre, s'excuſa ſur l'ignorance où il étoit que Sara fût unie à Abraham par le lien du mariage. Il allégua que les noms de frère & de ſœur ſous leſquels ils s'étoient faits connoître tous deux dans le pays de Gérare, l'avoient jetté dans l'erreur. Enfin plein de confiance dans la Juſtice divine & dans celle de ſa cauſe, il adreſſa ces paroles à l'Eternel : *Feras-tu donc mourir une Nation juſte ?..... J'ai fait ceci dans l'intégrité de mon cœur & dans la pureté de mes mains* (a). Ce qui ſignifie dans le ſtyle de l'Ecriture une conſcience nette & irréprochable. Dieu reçut ſon excuſe, & rendit témoignage à l'innocence de ſes intentions. Il lui dit qu'il y avoit eu égard en l'empêchant de tou-

(a) *Be tham lebabi ú be nikion capphai aſiti zoth.*

cher Sara, afin de le préserver du péché d'adultère que celui-ci avoit été sur le point de commettre, quoiqu'involontairement (*a*).

Les traits avec lesquels Moïse dépeint Abimélech, autorisent à penser que ce Prince n'étoit point destitué de la connoissance du vrai Dieu. Cela ne doit pas étonner, pour peu que l'on considère que l'Idolâtrie n'avoit pas encore entiérement infecté le pays de Chanaan, & que dans le nombre des peuples qui l'habitoient, il y en avoit quelques-uns qui conservoient de l'attachement au culte de la Divinité. C'est de quoi l'Histoire de Melchisédech fournit un exemple incontestable (*b*). On auroit donc tort de confondre notre Abimélech avec les Rois impies & méchans qui vivoient de ce temps-là.

Nous remarquerons que Pharaon & Abimélech ayant enlevé Sara sans savoir qu'elle fut la femme d'Abraham, Dieu

(*a*) Genes. C. 20. à ℣. 3. usque ad ℣. 6.

(*b*) *Voy.* Patrick Comment. sur la Genes. cité dans la Bible de M. de Chaiz. Tom. I. pag. 195.

traita l'un & l'autre bien différemment pour la même action. Car il châtia rigoureuſement le premier auquel il ne paroît point avoir parlé, ni donné d'avertiſſement par quelque viſion. Au contraire il apparut à Abimélech pour l'exhorter par des paroles où éclate ſa bonté, à remettre Sara entre les mains de ſon mari. Il agréa ſa juſtification, & reconnut la *ſimplicité de ſon cœur*. Enfin il ne le laiſſa point ignorer, qu'Abraham étoit ſous ſa protection. Aben Eſra fonde la différence du traitement de ces deux Princes ſur ce qu'Abimélech étoit *plus juſte que Pharaon* (*a*). Pluſieurs d'entre les Anciens & les Modernes ne font pas difficulté d'appeller Abimélech un homme de bien qui craignoit Dieu, qui aimoit & pratiquoit la juſtice, qui reſpectoit & honoroit les Etrangers, & déteſtoit l'adultère comme un des plus grands crimes, qui auroit été capable d'attirer ſur lui & ſur ſon Royaume la colère du Ciel (*b*).

(*a*) Aben Eſr. Comment. *ibidem.*

(*b*). Perer. Commentan in Geneſ. Diſputat. 1, pag. 891.

S. Ambroise & Théodoret le comptent parmi les personnages pieux qui ont vêcu avant l'Œconomie Mosaïque (*a*). Le P. Boulduc enchérit sur cette opinion ; car il fait d'Abimélech un Prophète. Quant à l'enlèvement de Sara, il prétend que cette démarche à laquelle ce Prince se porta, ne lui fut point suggérée par les mouvemens d'un amour sensuel, mais par ceux qui naissent d'une dévotion fervente. Le Roi de Gérare aspiroit à jouir de la société habituelle d'une si sainte femme, dans l'espérance de devenir heureux en s'entretenant familiérement avec elle des choses Divines. La famille d'Abraham que Dieu instruisoit de ses volontés dans de fréquentes Révélations, lui offroit une école de sagesse & de vertu où il ne pouvoit que beaucoup profiter (*b*). Il est assez singulier de voir ce second rapt de Sara, rapporté à un

(*a*) Ambros. De Abraham. Lib. I. C. 7. pag. 298. = Theodoret. Quæst. LXV. In Genes. Tom. I. pag. 51.

(*b*) Boulduc de Eccles. antè Leg. Lib. III. C. 4 pag. 352.

motif religieux de la part de celui qui l'avoit commis. Certes cette penſée eſt bien digne d'un Moine. Elle ne nous paroît pas moins ridicule que mal fondée, & ſe réfute d'elle-même. Nous ne tairons point une objection qui ſe préſente naturellement, & à laquelle il eſt à propos de ſatisfaire. Le témoignage que Dieu rend à l'*intégrité* d'Abimélech, ne ſemble guères compatible avec le châtiment qu'il exerça contre ce Prince & contre les ſiens. Si Abimélech étoit innocent, pourquoi le Seigneur le punit-il? S'il étoit coupable, comment peut-on lui attribuer l'*intégrité de cœur*. Nous obſerverons qu'il ne s'agit point ici de la juſtice que les Théologiens nomment *de perſonne & univerſelle*, qui pour être parfaite & reçue devant Dieu, comprend en ſoi toutes les vertus, & exclut tous les vices. Mais il faut entendre ce qui eſt dit de l'intégrité d'Abimélech, de cette juſtice que les mêmes Théologiens appellent *de cauſe & particulière*. Abimélech en ſe juſtifiant de la ſorte, *J'ai fait ceci dans l'intégrité de mon cœur*, n'a voulu qu'atteſter ſon innocence & celle de ſes ſujets par rapport à ce qui étoit arrivé. Il déclare

qu'ils n'ont point eu dessein de ravir la femme d'autrui, ni que de son côté il n'a point songé à l'épouser contre la Loi divine, & contre les droits de l'hospitalité ; qu'ayant cru Sara libre de tout engagement, il n'avoit pu s'imaginer qu'il faisoit injure à un Etranger, en l'admettant par sa sœur à l'alliance du Roi du lieu, où celui-ci s'étoit choisi une demeure pour un temps. Il ne s'applique point le mérite d'une pureté absolue, il répond uniquement à la menace de Dieu, *tu seras puni de mort à cause de la femme que tu as enlevée ; car elle a un mari.* Je suis innocent en cela : je n'ai point conçu le projet de m'approprier la femme d'un autre, en usant de violence ; & je ne me sens coupable d'aucun crime, qui doive m'exposer à encourir les terribles effets de votre indignation. La lumière naturelle lui dictoit que Dieu, en punissant, est toujours juste (*a*). Il ne s'ensuit pourtant pas qu'Abimélech ait été tout-à-fait exempt de péché, non-seulement dans

(*a*) *Vid.* Rivet. Exercitat. 100. in Genes. pag. 490.

les autres actions de ſa vie, mais même dans cette occaſion, où il ſe conduiſit avec trop de précipitation, en s'abandonnant ſans réſerve à la vivacité de ſon amour pour une femme étrangère, ſur laquelle il s'arrogea un pouvoir illégitime. Auſſi Dieu lui infligea-t-il une peine, au fond aſſez légère, pour réprimer l'impétuoſité de ſes deſirs dans un moment, où ce Prince n'écoutoit que ſa paſſion.

Après l'avoir averti que Sara étoit la femme d'Abraham, le Seigneur lui preſcrivit ce qu'il devoit faire : *Rends donc maintenant la femme à cet homme, parce qu'il eſt Prophète, & il priera pour toi & tu vivras ; mais ſi tu ne la lui rends, ſaches que tu mourras toi & tout ce qui t'appartient* (a). On doute s'il faut rapporter la particule cauſale *ki parce que* aux mots qui précèdent ou à ceux qui ſuivent.

Pérérius la lie avec les précédens, de ſorte que le ſens du Texte équivaudroit à ceci, « rends Sara à ſon mari, » parce que, comme Prophète, il ſait

(a) Geneſ. C. 20. ℣. 7.

» certainement qu'elle est demeurée
» pure & intacte dans ta maison. Ap-
» prends que cet homme recomman-
» dable par sa sainteté m'est très-cher,
» & qu'il pourra obtenir de moi tout
» ce qu'il demandera. C'est pourquoi
» il priera pour toi, & aussitôt tu seras
» délivré de l'affliction que je t'ai en-
» voyée, à cause de l'enlèvement de
» sa femme (*a*) ».

Il y en a d'autres qui aiment mieux construire cette particule avec les paroles suivantes; & fixent ainsi le sens du passage mentionné : « rends
» Sara à Abraham, car comme il est
» Prophète, il intercédera pour toi, si tu
» en agis bien à son égard, en lui resti-
» tuant sa femme ». R. Salomon Jarchi rapporte en même temps la conjonction Hébraïque aux mots précédens & aux suivans, qu'il explique de cette manière : « rends la femme à cet homme,
» parce qu'il est un Prophète & qu'il
» sait que tu ne l'as point touchée : c'est
» pourquoi il priera pour toi (*b*) ».

(*a*) Perer. in Genes. Disputat. II. pag. 892.

(*b*) Salom. Jarchi. Commentar. in Genes. ex Version. Breithaupt. pag. 164.

Il eſt aiſé de réunir tous ces ſentimens, en diſant que Dieu ordonna expreſſément à Abimélech de renvoyer Sara à Abraham, parce qu'il ne ſouffriroit pas qu'on outrageât le plus zélé de ſes ſerviteurs, à qui il découvroit ſes deſſeins & ſes ſecrets, & qu'il favoriſoit de ſes graces les plus ſpéciales. Il aſſura ce Prince que lui & les femmes de ſa maiſon recouvreroient leur ſanté par l'interceſſion du Patriarche, dès l'inſtant que Sara ſeroit rendue à ſon mari qui ſavoit bien qu'il avoit empêché qu'on n'attentât à l'honneur de ſa femme. C'eſt pour la première fois que le nom de *Pophète* ſe trouve employé dans l'Ecriture. Abraham eſt honoré de ce nom, parce que les Révélations Divines qu'eut ce Père des Croyans, ont été ſemblables aux Viſions des Prophètes. On n'ignore pas qu'ils avoient le privilége de converſer familiérement avec Dieu pour le conſulter, d'annoncer ſes volontés aux hommes, & de leur concilier ſa bienveillance par l'efficace de leurs prières. Philon qui cite cet endroit de la narration de Moïſe, où Abraham eſt appellé Prophète, remarque que dans ces anciens temps tous les perſonnages

d'une vertu & d'une piété éminente avoient le don de Prophétie, que l'Ecriture leur attribue (*a*).

Abimélech convaincu de la vérité de l'apparition nocturne dans laquelle Dieu lui avoit parlé, se leva aussitôt, & se hâta d'obéir aux ordres qu'il en avoit reçus. Il assembla les gens de son Conseil, à qui il communiqua tout ce qui s'étoit passé dans le songe qu'il avoit eu. Ils partagèrent l'effroi dont la menace du Seigneur l'avoit saisi, & ils furent d'avis qu'Abimélech fît venir Abraham pour lui reprocher d'avoir voulu par la dissimulation de son mariage avec Sara, l'engager dans un crime dont il auroit supporté la peine, ainsi que ses sujets, sans l'avoir méritée. Il se plaignit de la conduite que ce Patriarche avoit tenue à son égard, & lui demanda quelle pouvoit en avoir été la cause. Abraham qui sentit qu'il s'étoit justement attiré ce reproche, avoua ingénuement qu'ayant cru que l'on manquoit de *la crainte de Dieu* dans le pays de Gérare, & ayant

(*a*) Phil. in Libr. *cui Titulus*, Quis Rer. Divinar. Hær. Tom. I. p. 510.

ſoupçonné que ſes habitans avoient du penchant à l'impureté, il avoit appréhendé qu'on ne le tuât pour poſſéder ſa femme. Il repréſenta à ce Prince que, quoi qu'il eut célé que Sara fût ſon épouſe, il n'avoit rien dit que de véritable en la nommant ſa ſœur, puiſqu'en effet elle étoit née du même père, mais non pas de la même mère que lui. Enfin il ajouta qu'ils étoient convenus enſemble, depuis qu'ils avoient quitté leur patrie, de s'appeller frère & ſœur dans tous les lieux où ils iroient, parce qu'ils craignoient qu'il n'y eut du péril à s'y faire connoître pour mari & femme (*a*). Telle fut l'excuſe qu'allégua le Patriarche pour colorer le déguiſement, dont il avoit uſé en cette rencontre.

Abimélech parut ſatisfait de cet éclairciſſement, & conformément à ce que l'Eternel lui avoit commandé, remit Sara entre les mains d'Abraham, à qui il fit préſent de brebis, de bœufs, de ſerviteurs, & de ſervantes. Il y joignit

(*a*) Genſ. C. 20. ℣. 8. 14.

encore mille pièces d'argent, & permit au Patriarche de demeurer dans l'endroit de son Royaume, qu'il lui plairoit de choisir (*a*). Il adressa ensuite ce discours à Sara : *Voici, j'ai donné à ton frere mille pièces d'argent ; voici, il t'est une couverture d'yeux, envers tous ceux qui sont avec toi, & envers tous les autres : & ainsi elle fut reprise.* (*b*).

C'est ainsi que les Versions les plus littérales rendent les termes du Texte Hébreu. Ce passage est fort difficile, & a beaucoup exercé les Commentateurs. Son obscurité vient de l'ambiguité de quelques mots, sur l'acception desquels ils sont partagés. Nous ne sommes donc pas surpris de la diversité des interprétations qu'il a fait naître. Nous ne finirions pas, si nous entreprenions de les produire toutes en détail. Nous nous bornerons à examiner les principales. Il s'agit d'abord de savoir s'il faut entendre au propre ou au figuré ces expressions

(*a*) *Ibidem.* ℣. 14 & 15.

(*b*) *Ibidem.* ℣. 16. *Hinnéh nathatthi éléph késéph le achik-Hinnéh hú lak kesâth énajim le col aschér itthak ve ésh col ve nocachath.*

kesût ;

kesûth énajim, *le voile des yeux*, & ſi le pronom maſculin *hû* doit ſe rapporter à Abraham, ou au don que ce Patriarche reçut en argent, d'autant que le mot Hébreu *keſéph* eſt du genre maſculin. Les Septante traduiſent de la ſorte le paſſage en queſtion ; *Voici, j'ai donné à ton frère mille didrachmes. Ils te ſerviront pour l'honneur de ton viſage*, c'eſt-à-dire, pour avoir un voile, tel qu'il convient aux femmes d'honneur de le porter, *& pour toutes celles qui ſont avec toi* (*a*). La Vulgate approche aſſez de cette traduction; *Voici, j'ai donné mille pièces d'argent à ton frère : cela te ſervira pour avoir un voile qui te couvre les yeux devant tous ceux qui ſont avec toi, & par-tout où tu iras* (*b*). Onkelos paraphraſe ainſi le Texte mentionné; *Voici, j'ai donné mille ſicles d'argent à ton frere : Ceci te ſer-*

(*a*) Ἰδὲ δέδωκα χίλια δίδραχμα τῷ ἀδελφῷ σου. ταῦτα ἔσαι σοι εἰς τιμὴν τῦ προσώπυ σου, καὶ πάσαις ταῖς μετὰ σοῦ.

(*b*) *Ecce mille argenteos dedi fratri tuo : hoc eris tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum ſunt, & quocumque perrexeris.*

vira de voile d'honneur, parce que je t'ai envoyé enlever, & que je t'ai vue, & toutes celles qui sont avec toi (a). La Version Syriaque est conçue en ces termes ; *Voici, j'ai donné mille pièces d'argent à ton frère, & voici, elles te sont accordées, parce que tu as voilé les yeux de tous ceux qui sont avec moi* (b), c'est-à-dire, elles te sont accordées comme un témoignage de la honte, dont moi & toute ma maison nous avons été couverts à ton occasion. L'Arabe traduit ; *J'ai donné mille drachmes à ton frère, qu'elles soient employées à t'acheter un beau vêtement, & à toutes celles qui sont avec toi* (c).

Quoique les Auteurs de ces différentes Versions varient dans la manière d'interpréter ce passage, ils s'accordent

(a) *Hà jahabéth éléph filin dicsaph le achúk hà hú lik kesúth dikar chalaph de schalchéth debarthik va chazeth iathik ve iath cal de immak.*

(b) *Hô jehobeth oléph dacseph lachúki o he oph hú ihib leki chaloph de chophithi aïné de cúl de ami.*

(c) *Kad ataïth achaki alpha dirahim iekioun laki masrouphan phi kesouathi hhasanathi li kioulli man maàki.*

tous à rapporter *la couverture d'yeux* ou *le voile des yeux* aux mille pièces d'argent qu'Abimélech avoit données à Abraham. Le mot de *pièces* ne ſe lit point dans l'Hébreu. Il faut l'y ſuppléer. La Paraphraſe Chaldaïque porte *mille ſicles*. Nous obſerverons que le ſicle ne doit pas ſe prendre ici pour une monnoie numéraire (*a*). Car au temps d'Abraham, on ne ſe ſervoit point d'argent monnoyé ; on le donnoit ſeulement au poids. C'eſt ce que ſignifie littéralement le mot *ſchékél* qui dérive du verbe *ſchakal*, *peſer*. Les Septante traduiſent *mille didrachmes*. Ces Interprêtes ont accoutumé d'exprimer le ſicle Hébraïque par le didrachme. Ils déſignent, non le didrachme commun ou Attique, mais le didrachme Alexandrin, qui étoit le double de celui-ci (*b*). Joſeph & Saint Jérôme témoignent que

(*a*) Le ſicle d'argent des Hébreux évalué comme monnoie, revenoit à un peu plus de trente-deux ſous de France. *Voyez* Calmet, Dictionn. de la Bible. Tom. II. pag. 543.

(*b*) *Vid.* Walton. Apparat. Ad Bibl. Polyglott. Londin. pag. 36. = Hodi. de Textib. Original. & Verſion. Biblior. Lib. II. C. 4. p. 113.

le sicle des Hébreux étoit équivalent au tetradrachme des Athéniens, c'est-à-dire à quatre drachmes Attiques (a). Aquila qui n'avoit point composé à Alexandrie sa Version Grecque des Livres de l'ancien Testament, met aussi pour le sicle le tetradrachme.

Il résulte de l'interprétation des Septante & d'Onkélos qu'Abimélech auroit accordé à Abraham les mille sicles ou didrachmes, comme une compensation & un dédommagement de l'injure qu'il avoit faite au Patriarche en enlevant Sara, & en exposant la beauté de cette femme aux regards des gens de sa maison.

Saint Chrysostôme a suivi le sens de la Version Grecque en expliquant cet endroit de la Genèse. « Que signifient » ces mots, *dit-il*, pour l'honneur de » son visage; c'est comme s'il y avoit, » pour ce que j'ai tenté de faire par » ignorance, en t'introduisant dans » ma maison, toi qui es la femme d'un

(a) Joseph. Antiqu. Jud. Lib. III. C. 8. Tom. I. pag. 159. = Hieronym. Commentar. in Ezech. C. 4. Tom. II. pag. 693.

» juſte, pour cela ſeul, pour avoir paru » t'outrager, j'ai donné mille didrach- » mes, voulant réparer ce que j'ai » commis contre toi & contre ton » mari (*a*) ».

Il y en a qui, à la vérité, rapportent le pronom aux mille ſicles, mais dans ce ſens-ci ; qu'Abraham s'en ſerviroit pour acheter tant à Sara, qu'aux femmes qui étoient avec elle, un voile dont elles ſe couvriroient les yeux : ce qui ſeroit un ſigne, & un indice certain qu'elles étoient mariées, afin que déſormais elles ne puſſent en impoſer à perſonne (*b*). On lit dans le Thargum fauſſement attribué à Jonathan, & dans celui de Jéruſalem, que Sara avoit reçu cet argent d'Abimélech, pour avoir été *cachée* ou *ſouſtraite* aux yeux d'Abraham ſon mari pendant une nuit. C'eſt-là ce que les Auteurs de ces Thargums entendent par le *voile des yeux*, dont parle Moïſe. Druſius rejette cette expli-

(*a*) Chryſoſtom. in Geneſ. Homil. XLV. pag. 647. Edit. Front. Duc.

(*b*) Bonfrer. Comment. in Geneſ. pag. 219.

cation qu'il a raison de trouver dure ; & forcée (*a*).

Celle de Jacob Ben Ascher ne vaut pas mieux. Il prétend que le *voile des yeux* regarde Isaac que Sara alloit mettre au Monde, & qui est désigné ici sous ce nom, conformément à ce qui est dit dans l'Ecriture, *Isaac étoit fort vieux, & ses yeux étoient tellement obscurcis, qu'il ne pouvoit plus voir* (*b*). Salomon Jarchi & Moïse Ben Nachman rapportent aussi *le voile des yeux* aux mille pièces d'argent. Le premier de ces Rabbins paraphrase de cette manière le Texte de la Genese ; « Voici, je t'ai fait cet » honneur, j'ai donné cet argent à ce- » lui que tu as nommé ton frere : cela » te sera une *couverture d'yeux*, c'est- » à-dire, sera la défense de ta pudicité, » non-seulement auprès de tous ceux » qui sont avec toi, mais auprès de » tous les autres en général qui ose- » roient en prendre occasion de te mé-

(*a*) Drus. Annotation. in Genes. inter Critic. Sacr. Tom. I. pag. 499.

(*b*) Jacob Ben Ascher Péruscb àl ha Thorah. fol. 3. b. *Edit. in-4°.*

» priſer, comme ſi elle eût ſouffert quelque flétriſſure dans ma maiſon (*a*) ».

L'expoſition de Moïſe Ben Nachman eſt, « L'argent que je t'ai donné ſervira de *couverture d'yeux* à tous ceux qui ſeront avec toi; car ils couvriront leurs yeux afin de ne pas te voir, & diront le Roi Abimélech a racheté ſon ame par cet argent, pour avoir ravi la femme d'un Prophète (*b*) ».

Delrio & Cornélius à Lapide adaptent ce ſens aux paroles de Moïſe ; « l'argent que j'ai donné à ton frere ſera comme *le voile de tes nôces* : C'eſt comme ſi je te fourniſſois un voile, pour célébrer de nouveau ſous ma protection ton mariage avec Abraham. Cet argent deſtiné à t'acheter ce voile, eſt la dot dont je te fais préſent : je remplis en quelque façon l'office de Paranymphe à ton égard (*c*) ».

(*a*) Salom. Jarch. pag. 167.

(*b*) Moſ. Ben Nachm. Commentar. in eundem locum.

(*c*) Delri. Gloſſ. Litter. in Geneſ. pag. 198.

Ils veulent qu'Abimélech ait ici en vue la coutume des Anciens chez qui les femmes mariées ne paroissoient jamais, sans avoir un voile sur le visage.

Castalion & Franzius interprêtent ainsi l'Hébreu; « J'ai donné ces mille » pièces d'argent à ton frère qui est ton » mari, & non pas à toi, de peur » qu'on ne crût que je t'eusse payé le » prix du déshonneur : certes Abraham » qui les a reçus doit être convaincu » par-là de mon innocence; car je ne » pense pas qu'il voulût passer pour » un homme qui auroit vendu l'hon- » neur de sa femme : cet argent attes- » tera donc que je ne t'ai pas tou- » chée, & il sera la défense de ta pu- » dicité, si quelqu'un par hazard s'avi- » soit de te blâmer (*a*) ». Ils croient que la pudicité est appellée ici par metonymie *le voile des yeux*. On ne sauroit désavouer que cette interprétation

= Cornel. à Lapid. Commentar. in Genes. pag. 153.

(*a*) Castal. Annotation. in Genes. inter Critic. Sacr. pag. 491. = Franz. de Interpretat. SS. Præfat. pag. 24.

n'ait un inconvénient. C'eſt que ce que dit Abimélech, bien loin de diſſiper les ſoupçons, n'auroit ſervi qu'à les augmenter. Car on pourroit l'entendre, comme ſi ce Prince eût voulu avertir Sara qu'elle n'avoit aucune raiſon de craindre la colère de ſon mari pour avoir été conduite dans la maiſon d'un autre, puiſqu'il avoit reçu la compenſation de l'injure qui lui avoit été faite.

Flaccius Illyricus propoſe une explication de ce Texte, que MM. Pfeiffer & le Céne préfèrent à toutes les autres qu'on a imaginées. Ce dernier même l'a ſuivie dans ſa Traduction Françoiſe de la Bible. Elle ſe réduit à ceci; « J'ai » donné pour toi mille pièces d'argent » à ton frère qui eſt ton mari; voici, » cet argent te ſera *une couverture* » *d'yeux*, c'eſt-à-dire, un témoignage » public de ta pudicité & de ta foi » conjugale qui eſt demeurée intacte » dans ma maiſon (*a*) ». On ſait que

(*a*) Flacc. Illyric. Clav. SS. P. I. pag. 1238. = Pfeiffer. Dub. vexat. SS. Cent. I. pag. 150 & 151. Le Céne, Projet d'une nouvelle Ver-

le voile sous lequel les honnêtes femmes parmi les Hébreux avoient coutume de se cacher, étoit le symbole de leur pudeur; au lieu que les femmes prostituées alloient le visage découvert. Ainsi ce présent regardoit plutôt Sara, qu'Abraham à qui Abimélech avoit déja donné des brebis, des bœufs, des serviteurs & des servantes, en lui offrant même son pays, pour s'établir où il souhaiteroit. Ce Prince voulut donc par une semblable libéralité, attester la vertu de Sara à tous ceux qui lui appartenoient, & à tous les autres, de peur qu'ils ne l'accusâssent d'adultère. Car c'étoit alors l'usage des présens, de confirmer la vérité des choses qu'on auroit pu révoquer en doute, comme on le voit clairement par le Chapitre 21. ℣. 30. du Livre de la Genese.

M. le Clerc est aussi du nombre des Interprêtes qui disent que *le voile des yeux*, est relatif à l'argent qu'Abraham avoit reçu d'Abimélech; & il explique

---

sion Françoise de la Bible. Part. I. Chap. 12. pag. 48. & la Traduction Françoise du même, pag. 14.

de la ſorte le paſſage dont il s'agit ; « cet argent que j'ai payé à ton mari, » à titre d'amende, & en forme de dé- » dommagement, pour l'avoir enlevée, » empêchera qu'à l'avenir qui que ce » ſoit n'arrête ſes regards ſur ta per- » ſonne, & n'en deſire la poſſeſſion, » comme j'avois fait. Car il craindra » d'être puni de Dieu, lorſqu'il appren- » dra ce qui m'eſt arrivé (*a*) ».

Les Commentateurs qui rapportent le pronom à Abraham, ne conviennent pas tout à fait entr'eux dans quel ſens Abimélech a pu dire que le Patriarche étoit une *couverture d'yeux* à Sara. C'eſt comme s'il y avoit dans l'Hébreu, ſuivant Aben Eſra, dont Vatable & Cartwright adoptent l'interprétation ; « Abraham eſt à ton égard comme une » *couverture d'yeux*, c'eſt-à-dire, il a » ſous ſa garde, & ſous ſa protection » non-ſeulement ta pudicité, mais en- » core celle de toutes tes ſervantes ; » deſorte que quand on ſaura qu'il eſt » ton mari, perſonne n'oſera lever les » yeux ſur toi ni ſur elles, à cauſe du

(*a*) J. Cleric. Commentar. in Geneſ. p. 161.

» respect qu'on doit porter à un homme » si éminemment chéri de Dieu. C'est » pourquoi cesses de dissimuler à l'ave- » nir, & confesses ouvertement que tu » es sa femme (*a*) ».

Cajetan interprète un peu autrement le passage en question; « Voici, Abra- » ham est ton mari, & en cette qua- » lité il te sera une *couverture d'yeux*, » pour tous ceux qui sont avec toi, » & pour tous les autres, c'est-à-dire, » il te mettra comme à couvert des » regards des autres; car lorsqu'ils » sauront qu'il est ton mari, ils évite- » ront de jetter les yeux sur toi; quoi- » que tu sois une très-belle personne, » aucun d'eux ne désirera de te posséder, ni n'aura la pensée de te prendre » pour femme ».

Ces paroles d'Abimélech renferment un avis qu'il donne à Sara de dire par la suite ouvertement qu'elle est la femme d'Abraham, parce que le nom de mari *voilera les yeux de tous*, em-

(*a*) Vatabl. Annotation. in Genes. inter Critic. Sacr. pag. 450. = Cartwright, *ibidem*, pag. 503.

pèchera qu'on n'attente à ſa pudicité, tant ſera grande la vénération qu'on aura pour un homme que Dieu honore d'une faveur ſi éclatante (*a*).

Oleaſter donne encore un autre ſens à ce paſſage. Il penſe que quand Abimélech diſoit à Sara qu'Abraham lui ſeroit une *couverture d'yeux*, ce Prince entendoit par-là que ſon mari ſeroit ſa légitime défenſe & ſon excuſe auprès de tous ceux qui s'aviſeroient de lui reprocher d'avoir diſſimulé qu'elle étoit la femme du Patriarche. Car elle pourroit ſe juſtifier en diſant qu'elle avoit agi de la ſorte, à la ſollicitation d'Abraham qui avoit cru qu'il importoit à la ſureté de ſes jours de la faire ſeulement paſſer pour ſa ſœur (*b*).

Calvin, Rivet & Glaſſius veulent qu'Abraham ſoit appellé une *couverture d'yeux* à Sara, par alluſion à la coutume de ſe voiler le viſage pratiquée anciennement par les femmes mariées. Ce voile étoit, ſelon Saint Paul, la mar-

(*a*) Cajetan. Commentar. in Geneſ. pag. 87.

(*b*) Oleaſt. Commentar. in Geneſ. pag. 43. b.

que de leur soumission à leur époux. Le signe, est donc mis ici pour la chose signifiée, c'est-à-dire, pour le droit & l'autorité qu'un mari a sur sa femme; autorité qui la soustrait aux regards de tout autre que son mari. Le but d'Abimélech étoit d'avertir Sara d'avouer désormais avec franchise qu'Abraham étoit son mari, parce que Dieu l'ayant établi le gardien & le défenseur de sa pudicité, il convenoit qu'elle se tint cachée sous le voile marital, & elle ne devoit pas se découvrir volontairement, & se comporter comme une personne libre de la loi conjugale (*a*). On prétend que l'usage du voile étoit particulier aux femmes mariées, & que les filles alloient le visage découvert. Mais il paroît plus probable que les unes & les autres étoient voilées chez les Hébreux (*b*). On ne peut douter que le voile ne fût un signe de la modestie

(*a*) Calvin. Commentar. in Genes. pag. 145. Edit Genev. = Rivet. Exercitat. pag. 497. Glassi. Philolog. Sacr. Libr. V. Tract. II. C. 7. pag. 2052.

(*b*) *Vid.* Hieronym. Prad. Explanat. in Ezech.

& de la pudeur innée dans les perſonnes de ce ſexe, en même temps qu'il marquoit leur état de ſujétion par rapport aux hommes. Auſſi Rébecca ſe couvrit-elle d'un voile, lorſqu'elle vit approcher Iſaac ſon futur époux (*a*). C'eſt ce que Saint Paul appelle par métonymie *exouſia*, *la puiſſance*, dans ſa première Epître aux Corinthiens, où il dit que *la femme doit porter la puiſſance ſur la tête* (*b*). Le mot *exouſia* dénote figurément le voile qui eſt le ſigne de ſon aſſujettiſſement, & de la puiſſance que l'homme par un privilége de la nature a obtenue ſur la femme (*c*). Les Hébreux nomment *tzaiph* ou *redid* le voile que

---

C. 16. ℣. 10. Tom. I. pag. 187. = Martin. de Roa Singular. SS. Lib. III. C. 4. P. II. pag. 306 & 307. = Geier. de Luct. Ebræor. C. XI. pag. 248 & 249.

(*a*) Geneſ. C. 24. ℣. 65.

(*b*) Ὀφείλει ἡ γυνὴ ἐξουσίαν ἔχειν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς. I. Corinth. C. 11. ℣. 10.

(*c*) Chryſoſtom. in Epiſt. Ad I. Corinth. Homil. XXVI. pag. 553. = Theodoret. in eand. Epiſt. Interpretat. Tom. III. pag. 173. = Photi, Epiſtol. CCX. pag. 308. = Œcumen. Commentar. in Epiſtol. S. Paul. Tom. I. pag. 525. = Theophylac. Commentar. in eaſdem Epiſt. pag. 253.

porte l'épouse. Cappel & Hammond dérivent ce dernier terme de la racine *radah* qui signifie *dominer*, & qui répond précisément à celui dont l'Apôtre s'est servi (*a*). Mais ils se trompent, puisque ce mot vient indubitablement du verbe *radad* qui signifie *étendre* (*b*). Il désigne en général, une robe de femme, qui descend jusqu'aux talons, & ce n'est que dans une signification plus particulière qu'il s'emploie pour exprimer un voile de tête (*c*). Saint Jérôme témoigne que c'étoit une espèce de manteau dont les femmes en Arabie se couvroient la tête & tout le corps (*d*). On sait que de tout temps, dans l'Orient,

(*a*) Lud. Cappel. Spicilegi. ad I. Corinth. pag. 95. = Hammond. Annotat. in eand. Epistol. pag. 1131. Edit. Cleric.

(*b*) *Vid.* Schindler. Lexic. Pentaglot. p. 1698. = Edm. Castel. Lexic. Heptaglot. pag. 3523.

(*c*) *Vid.* Zeltner. Dissert. de Muniment. Capit. Fœmin. in Thesaur. Nov. Theologic. Philolog. Tom. II. pag. 821.

(*d*) Hieronym. Quæst. Hebr. in Genes. pag. 1329. & Commentar. in Esai. C. 3. pag. 32. Tom. II. *Vid.* Vitring. Commentar. in Jesai. Tom. I. pag. 99.

les femmes ont accoutumé de ne ſe montrer en public qu'avec cette ſorte de voile ſur la tête. Les Voyageurs parlent de cette coutume des femmes Arabes, qui encore aujourd'hui vont le viſage couvert d'un voile qui eſt percé à l'endroit des yeux; ce qui leur laiſſe la liberté de voir ſans être vues (*a*). C'eſt ce qu'avoit déja remarqué Tertullien qui aſſure que les femmes d'Arabie n'avoient au voile dont elles s'enveloppoient, qu'une ſeule ouverture qui étoit pratiquée de façon, qu'elles ne pouvoient voir que d'un œil (*b*). Voilà pourquoi Mahomet attentif à maintenir en vigueur tout ce qui avoit rapport aux mœurs de ſa Nation, ordonne expreſſément dans l'Alcoran, que les femmes aient ſoin de mettre un voile

(*a*) *Vid.* Georg. Gemnic. Ephemer. Terr. Sanct. Lib. III. C. 5. in Theſaur. Anecdot. Noviſſ. à B. Pez. édit. Tom. II. P. 3. p. 593. = Bellon Obſervat. Livr. II. Ch. 35. pag. 234. = Thevenot. Voyag. Part. II. Ch. 32. p. 330. = Niebuhr, Deſcript. de l'Arab. Part. I. Ch. 16. pag. 93. Edit. de Paris.

(*b*) Tertullian. de Veland. Virginib. C. 17. §. 4. pag. 754. Tom. I. Edit. Lacerd.

qui leur cache le visage & la gorge ; & qu'elles ne se découvrent que devant leurs maris, & leurs proches parens (*a*). Cet usage passa sans doute de l'Orient dans l'Occident. Car chez les Romains, ainsi que chez presque tous les anciens Peuples, il n'étoit permis aux femmes de paroître en public qu'avec un voile sur la tête, comme nous l'apprenons de Plutarque (*b*). On lit dans Valere Maxime que Caïus Sulpicius répudia sa femme, sous prétexte qu'elle s'étoit montrée en public sans avoir mis un voile sur sa tête (*c*). Le même Plutarque raconte que Charilaus étant interrogé sur ce que les filles des Lacédémoniens alloient le visage découvert, tandis que leurs femmes ne paroissoient jamais sans être voilées, il en rendit cette raison, que les filles avoient besoin de

(*a*) Alcoran. Surat. XXIV. ℣. 32. pag. 482. Edit. Maracc.

(*b*) Plutarch. Quæstion. Roman. Tom. II. pag. 267.

(*c*) Valer. Maxim. de Fact. & Dict. Memorabil. Lib. VI. C. 3. §. 10. pag. 540. Edit. Thys.

trouver des maris, & les femmes de conſerver ceux qu'elles avoient (*a*). De-là vient qu'il eſt dit dans Homère que Vénus donna un voile à Andromaque pour le jour de ſes nôces (*b*). Les Grecs appelloient ce voile *thériſtron*, & les Romains le nommoient *flammeum*, à cauſe de ſa couleur de flamme (*c*).

Enfin Mercerus rapporte le pronom *hû* tant à Abraham, qu'au don qu'il reçut d'Abimélech, & généralement à tout ce qui arriva dans cette conjoncture. Voici comme ce ſavant Interprête explique le Texte que nous diſcutons. « La plaie dont Dieu a frappé ma » maiſon à ton ſujet, l'avertiſſement » qu'il m'a donné dans un ſonge, en

(*a*) Plutarch. Apophthegm. Laconic. pag. 232.

(*b*) Iliad. Lib. XXII. ℣. 470.

(*c*) *vid.* Briſſon. de Rit. Nuptiar. In Theſaur. Antiqu. Roman. Græv. Tom. VIII. pag. 1031 & 1032. = Salmaſ. Exercitation. Plinian. in Solin. Tom. I. pag. 190. & Tom. II. pag. 812. Edit. Ultraject. = G. Voſſ. Etymologic. Ling. Latin. pag. 217. Edit. Elzev. = Martin Lexic. Philologic. Tom. I. pag. 453. Edit. Amſtelod. = Piriſc. Lexic. Antiquit. Roman. Tom. I. pag. 791. Edit. Leovard.

» me révélant ton mariage avec Abra-
» ham ; le présent que je lui fais, tout
» cela, dis-je, sera un indice très-
» certain de ta pudicité, te servira de
» voile, & par conséquent de juste dé-
» fense auprès de tes gens, & de tous
» les autres, quand ils apprendront de
» quelle manière cet Etre suprême qui
» prend soin de l'honneur de ton mari,
» m'a empêché de te toucher ; ils re-
» connoîtront que tu es sortie de chez
» moi, sans que ta vertu ait souffert la
» moindre tache (*a*) ». Cette explica-
tion ne le cède du côté de la vraisem-
blance à aucune de celles que nous
avons alléguées. Elle quadre fort bien,
à notre avis, avec la contexture du
discours, la circonstance actuelle, & le
but de celui qui parle.

Ces mots *ve nokachath* qui terminent la phrase Hébraïque, présentent une autre difficulté à résoudre. On les interprète différemment. Il y en a qui les construisent avec les termes précédens, *ve eth col*. Cependant ils ne leur adaptent pas le même sens. Les Septante

(*a*) Mercer. Prælection. in Genes. pag. 374.

traduiſent *dis toujours la vérité* (*a*). Ils paroiſſent avoir dérivé le mot *nocachath* de l'adverbe *nokach*, *devant*, comme ſi Abimélech eût dit à Sara ; *confeſſes devant tout le Monde que tu es la femme d'Abraham.* Le Thargum d'Onkelos porte ſuivant la ponctuation de Buxtorf, *ve al cal daaméréth ittocachath*, *& à cauſe de tout ce qu'elle avoit dit, elle fut repriſe.* Mais Paul Fagius & Louis de Dieu aiment mieux ponctuer ce mot Chaldéen par la ſeconde perſonne *itto-kachtthé.* En conſéquence le premier de ces Interprêtes rend ainſi cet endroit de la Paraphraſe Chaldaïque ; *& dans tout ce que tu as dit, tu as été trouvée véridique.* Louis de Dieu préfere cette traduction-ci, *& à cauſe de ce que tu as dit, tu as été repriſe* (*b*). Les Théologiens de Genève obſervent dans une Note marginale de leur Verſion qu'on peut auſſi traduire, *& ſois plus aviſée ;* ce ſeroit un avertiſſement qu'Abimélech donneroit à Sara d'être à l'avenir plus

(*a*) Καὶ πάντα ἀληθεύουσα.

(*b*) Ludov. de Dieu, Animadverſ. in Geneſ. pag. 33. Edit. *in*-4°.

prudente. Car elle n'auroit point été enlevée, si elle se fût dite la femme d'Abraham. Junius traduit la particule copulative *vau* qui est devant *nokachat* par la conjonction Latine *ut*, *& tout ceci, afin que tu sois instruite* de ce que tu dois faire. La Vulgate ajoute à cet endroit du Texte, qu'elle paraphrase de la sorte ; *& souviens toi que tu as été prise.* Lippoman pense qu'il faudroit lire *reprehensam*, *reprise*, au lieu de *deprehensam* qui est la leçon vulgaire. Il assure avoir vu l'autre leçon dans quelques Manuscrits Latins. D'ailleurs elle convient mieux avec la leçon de l'Hébreu (*a*). L'Interprête Samaritain, Kimchi, Léon de Juda, Vatable, & les Auteurs de la Version de Genève expliquent le mot *nokachath* par la troisième personne. Léon de Juda traduit, *& en tout ceci elle fut instruite ;* Vatable, *& par tout ceci*, ou bien *à cause de tout ceci, elle fut instruite* de la manière dont elle devoit se comporter. Ces paroles par conséquent ne seroient pas d'Abimélech, mais de Moïse lui-même qui a

(*a*) Lippoman. Caten. in hunc locum Genes.

voulu dire, comme le remarquent David Kimchi, & d'après lui Salomon Bén Mélech (*a*), que tout cela étoit arrivé à Sara, pour avoir caché ſon mariage avec Abraham qu'elle avoit ſeulement appellé ſon frère. Elle fut avertie de ne plus uſer par la ſuite d'une ſemblable équivoque. Amama & Schindler ſuivent cette interprétation (*b*)

La Verſion Samaritaine & celle de Genève rendent le terme *nokachath* dans une autre acception, & font la particule *vau* ſon antécédent ſignificative, *ainſi fut-elle repriſe*. Il réſulte de-là que les mots *ve eth col* ſe trouvent liés avec le membre précédent de la phraſe. Au contraire Noldius les conſtruit avec le verbe ſubſéquent *nokachath* qu'il traduit dans la même ſignification, *ainſi elle fut repriſe devant tous* (*c*). Cependant nous avouerons que nous avons de la

(*a*) D. Kimch. Sépher ha-Schoraſchim. fol. 193. = Salom. Bén Mel. Miclal. Jophi. fol. 7. Edit. Amſtel.

(*b*) Amam. Cenſur. Vulgat. Edition. Pentateuch. inter Critic. Sacr. Tom. I. pag. 501. Schindler. Lexic. Pentaglo, pag. 755.

(*c*) Noldi. Concordant. Particul. Hebr. Chald. pag. 314.

peine à goûter cette construction, parce qu'en l'admettant, le sens de ce qui précède, seroit confus & embarrassé. Heidegger objecte encore la conjonction Hébraïque *vau* mise devant *nokachath*, qui deviendroit superflue (*a*). Mais c'est sur quoi nous nous garderons bien d'insister. Noldius prouve par des exemples qui ne souffrent point de réplique, que cette particule est simplement explétive dans plusieurs locutions de l'Ecriture. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait moins d'inconvénient à rendre les mots *ve nokachath* séparément, sans construction avec ceux qui précèdent. Il y a des Critiques qui prétendent qu'on ne doit pas prendre ces paroles, dans le sens d'une réprimande qui étoit adressée à Sara. A la vérité le verbe inusité *jakach* dont *nokachath* est le participe féminin, peut recevoir une autre signification. Mais c'est aller trop loin que de nier, comme font MM. Pfeiffer & le Cene, qu'il ne signifie jamais, *censurer, reprendre, reprocher*, &c.

(*a*) Heidegg. Histor. Sacr. Patriarch. Exercit. IV. Tom. II. pag. 164.

La

La preuve du contraire exiſte dans pluſieurs endroits des Livres Sacrés, & ſpécialement dans la Geneſe, Ch. 21, ℣. 25, où il eſt dit *qu'Abraham fit des reproches à Abimélech, au ſujet d'un puits dont les ſerviteurs de ce Prince s'étoient emparés par violence*, & dans le Lévitique, Ch. 19. ℣. 17, où on lit, *tu reprendras ſoigneuſement ton prochain*, &c. Moïſe s'y ſert à la conjugaiſon *hiphil* du verbe *jacach*, qui ne ſauroit s'entendre que dans la ſignification dont il s'agit. Il ſe prend auſſi plus particuliérement pour *prouver, faire connoître, déſigner, démontrer quelque choſe, & en convaincre l'eſprit*, comme on voit dans la Geneſe, Ch. 24. ℣. 14, *tu me feras connoître par-là que cette fille eſt celle que tu as deſtinée pour femme à ton ſerviteur Iſaac :* & plus bas ℣. 44. *qu'elle ſoit celle que l'Eternel a déſignée pour être la femme du fils de mon Seigneur.* De-là le mot *thokachoth*, qui eſt le pluriel du nom ſubſtantif *thokachath* formé du même verbe, ſe trouve quelquefois employé pour exprimer les preuves par leſquelles on démontre une choſe juſqu'à la conviction.

Job, Chap. 23. ℣. 4. dit, *Je remplirai ma bouche des preuves convainquantes de mon innocence, phi amallé thokachoth.* Le sens des paroles *ve nokachath* seroit alors, que Sara étoit instruite & convaincue par des preuves certaines qu'Abraham lui étoit vraiment *une couverture d'yeux*, non-seulement auprès de tous les gens qui appartenoient à ce Patriarche, mais auprès de tous les autres, & même auprès de deux Rois puissans qui avoient été punis de Dieu pour l'avoir enleyée à son mari. On pourroit donc traduire en rapportant *nokachath* à la seconde personne, *& tu es instruite & convaincue de cela par des preuves certaines.* Cependant comme le *thau* dans *nokachath* n'a point de *dagheſch* qui est la marque de la seconde personne au féminin du prétérit, Louis de Dieu aime mieux l'interprêter par le participe présent que les Juifs nomment *benoni*, pour *nokécheth.* C'est ainsi qu'il y a dans la Genese Ch. 16. ℣. 8, *borachath* pour *borécheth.* Notre docte Critique dont Heidegger suit le sentiment, croit qu'il faut rendre de la sorte la fin de ce Verset, en rapportant le

participe au nom ſubſtantif *dibrah*, *res*, ſous entendu, *& cela eſt conſtant par une preuve démonſtrative* (*a*).

Cocceïus & Gouſſet penſent que la liaiſon du diſcours exige qu'on ponctue par la ſeconde perſonne, en liſant *nokachatté* au lieu de *nokachath*, & qu'on explique la particule *ve* par le *vau converſif* qui détermine la ſignification du futur, & ils traduiſent ainſi, *& tu ſeras connue par une preuve démonſtrative pour ce que tu es*, c'eſt-à-dire, ſelon Cocceïus, pour une femme mariée (*b*). Ce qui perſuade Gouſſet qu'Abimélech continue d'adreſſer la parole à Sara dans la ſeconde perſonne, c'eſt qu'il n'y a aucun indice du changement de la perſonne qui parle, ni du paſſage de la ſeconde perſonne ſous laquelle le diſcours précédent étoit énoncé, dans la troiſième qui auroit dû au moins être marquée par le pronom

(*a*) Ludov. de Dieu, Animadverſ. in Geneſ. pag. 34.

(*b*) Cocce. Lexic. Hebraic. pag. 189 & 305. = Guſſet. Commentar. Ling. Hebraic. pag. 318 & 319.

féminin *hi.* Autrement l'ordre de la phrase seroit troublé par cette addition que l'Historien Sacré auroit faite, en portant son jugement sur ce qui s'étoit passé entre Abimélech & Sara, sans y avoir préparé l'esprit du Lecteur par la moindre transition. Ce Prince recommande donc à Sara de faire connoître dorénavant à tous sa condition de femme, qui en la mettant au pouvoir d'un seul homme qui est son mari, l'interdit aux autres.

La raison grammaticale dont Louis de Dieu s'appuie pour rejetter la ponctuation de ce temps du verbe *jakach* par la seconde personne, ne nous paroît pas avoir beaucoup de force, puisque les points voyelles & les accens sont d'une invention assez récente. Il n'est pas étonnant que ceux qui les ont appofés au Texte Hébreu, se soient trompés plus d'une fois dans la manière d'en fixer la leçon.

Nous ajouterons que le même verbe signifie encore *rechercher*, *discuter* ou *éclaircir*, de façon qu'on justifie la vérité d'une chose, comme on voit dans Isaïe Ch. 1. ℣. 18, & Job. Ch. 23. ℣. 17, & dans la forme passive être

tellement *diſcuté* ou *éclairci*, qu'il n'y ait plus à conteſter, ni à contredire, comme dans Samuel, Liv. II. Ch. 15. ℣. 3, & les Proverbes Ch. 24. ℣. 27. En conſéquence on pourroit traduire dans un ſens équivalent à celui que la Paraphraſe Chaldaïque a exprimé, & *tu es pleinement juſtifiée.* En effet Abimélech n'avoit aucun deſſein de cenſurer Sara ni Abraham. Quoique l'imprudence de leur conduite lui eut donné le droit de les reprimander, il auroit craint d'aigrir leur eſprit par des cenſures, dans le temps qu'il recherchoit leur amitié par des préſens conſidérables; & s'il ſemble leur en adreſſer ℣. 9, 10, ce furent plutôt des plaintes obligeantes, que des reproches qu'il leur fit. D'ailleurs il avoit paru content de ce qu'Abraham lui avoit dit pour ſa juſtification.

Ce Prince après avoir rendu la femme du Patriarche, le ſupplia d'intercéder auprès de Dieu pour obtenir ſa guériſon, ſelon la promeſſe qu'il en avoit reçue. Abraham pénétré des bontés d'Abimélech qui l'avoit comblé de préſens, s'empreſſa d'y répondre, en offrant à Dieu en ſa faveur des prières, dont le Roi de Gérare, & toutes les

personnes de sa maison éprouvèrent l'efficace par le recouvrement de leur santé (*a*).

Depuis ce temps-là Abimélech vécut toujours en bonne intelligence avec Abraham qui continua de demeurer dans ses Etats. Il arriva même que ce Prince qui s'apperçut que tout prospéroit au Patriarche assisté visiblement de Dieu dans ses entreprises, songea à s'assurer de sa bienveillance, afin de n'être pas dans la nécessité d'en prendre de l'ombrage, comme d'un voisin trop redoutable par ses richesses & par sa puissance qui augmentoit de jour en jour. Il alla donc le trouver, étant accompagné de Phicol Chef de son Armée, pour lui proposer de contracter ensemble une étroite alliance, dont le but étoit qu'Abraham s'engageroit par serment à ne point lui nuire ni à ses descendans, & à en user envers ceux du pays de Gérare aussi bien qu'il en avoit usé à son égard. On sait qu'il y a deux sortes d'alliance que les hommes ont coutume de traiter entr'eux, l'une par laquelle

(*a*) Genes. C. 20. ℣. 17.

ils s'obligent de ne point ſe faire de tort, & l'autre par laquelle ils promettent de ſe ſecourir réciproquement. Il paroît évident que le traité qu'Abimélech ſouhaita de conclurre avec Abraham, étoit du premier genre. Abraham conſentit d'autant plus volontiers à la propoſition que lui fit ce Prince, qu'elle n'avoit rien que d'équitable. Mais avant de ſe lier par le ſerment qu'Abimélech exigeoit de ſa part, il lui demanda la reſtitution d'un puits (*a*), que les gens du Roi de Gérare avoient occupé par force. Ce n'étoit pas un objet peu important qu'un puits dans ces contrées-là, où l'eau eſt extrémement rare. On n'y en trouve qu'avec beaucoup de travail, en creuſant très-profondément dans la terre. Abimélech proteſta que cette violence avoit été commiſe ſans ſa participation, & n'étoit point venue à ſa connoiſſance. Il ajouta qu'il auroit fait

(*a*) On lit dans la Verſion des Septante *des puits* au pluriel. Il ſemble en effet qu'il y en avoit un principal, & pluſieurs autres qui en dépendoient. *Voy.* Chap. 26. ℣. 15, 18.

cesser le sujet des plaintes d'Abraham ; si ce Patriarche l'eut informé plutôt de cette affaire. Abraham satisfait de l'excuse du Roi de Gérare *prit des brebis & des bœufs, & il les donna à Abimélech, & ils traitèrent alliance ensemble.* Il y a apparence que ces brebis & ces bœufs servirent du moins en partie au sacrifice qui, selon l'usage, devoit être offert pour l'affermissement de l'alliance. Abraham les mit entre les mains d'Abimélech à qui il voulut bien déférer l'honneur de les immoler. Peut-être ces animaux furent-ils les gages de sa promesse. Notre Patriarche choisit encore sept jeunes brebis de son troupeau, & pria ce Prince de les accepter en témoignage des droits qu'il avoit justement acquis sur la propriété du puits qu'il avoit fait creuser. Il y a des Interprètes qui croient qu'elles furent le prix qu'Abraham donna pour acheter le puits qu'on lui avoit ôté, afin de prévenir dans la suite toutes les contestations qui auroient pu naître sur cet article entre les gens d'Abimélech, & les siens. Le lieu où Abraham & Abimélech firent tous deux alliance sous la

foi du ſerment, fut appellé pour cette raiſon *Béerſchéba*, *le Puits du Serment* (*a*).

On eſt étonné qu'Abraham ait pu former un pareil engagement avec Abimélech; lui qui ſavoit que Dieu avoit accordé le pays de Chanaan à ſa poſtérité pour toujours. Quelques Rabbins ſe ſont imaginés que dans la ſuite le Seigneur le punit de plus d'une manière pour avoir acquieſcé à ce traité. Cela eſt avancé ſans fondement. Car il eſt aiſé de juſtifier la conduite du Patriarche, en obſervant qu'il n'avoit actuellement aucun droit ſur le pays de Chanaan. Quant à la promeſſe que Dieu lui fit de mettre ſa poſtérité en poſſeſſion de cette contrée, l'exécution en étoit réſervée à des temps fort éloignés de l'époque de l'alliance traitée entre lui & le Roi de Gérare. De-là vient qu'Abraham ne comprend point ſes deſcendans dans l'obligation qu'il contracte envers Abimélech, & il en reſtreint l'effet à ce qui le regarde perſonnelle-

(*a*) Geneſ. C. 21. ℣. 22. & ſeq.

siècles. Il n'étoit point extraordinaire alors que les hommes vécussent plus de cent cinquante ans. Abraham contemporain d'Abimélech & Isaac son fils moururent âgés l'un de 175 ans, & l'autre de 180. M. Bayle a raison de se moquer de Pererius & de Salien, qui pour prouver que notre Abimélech n'a pu régner si long-temps, objectent ridiculement ces paroles de l'Ecclésiastique, *Toute Domination est de courte durée* (*a*); comme si en admettant avec les Catholiques la Canonicité de ce Livre, qui n'est reconnue ni par les Juifs, ni par les Protestans, il étoit contraire à la Révélation que le règne d'un Prince eût duré cent ans (*b*). Si l'on entendoit ce passage dans le sens étroit & rigoureux que les deux Jésuites s'avisent d'y donner, on seroit autorisé à nier également la vérité de toutes les Histoires qui attestent qu'il y a des régnes

(*a*) Ecclesiastic. C. 10. ℣. 11.

(*b*) Perer. in Genes. pag. 1039. = Salian. Annal. V. T. pag. 520. *Voyez* Bayle, Dictionn. Histor. & Critiq. au mot *Abimélech*, Remarq. D. pag. 28.

dont la durée excède cinquante ou ſoixante ans. Ce qui, pour le temps préſent, eſt aſſurément un intervalle bien plus long, que ne l'étoient cent ans dans des temps, où le terme de la vie humaine n'étoit pas ſi conſidérablement raccourci. La longueur du régne d'Abimélech qui enleva Sara, dans la ſuppoſition qu'il fut le même qui traita alliance avec Iſaac, ne fait donc pas une difficulté inſurmontable. Auſſi n'eſt-ce point là le motif qui nous porte à croire qu'il s'agit ici de deux perſonnes différentes. Voici ſur quoi nous établiſſons notre ſentiment.

Iſaac en arrivant à Gérare avoit, à l'imitation de ſon père, recommandé à ſa femme de dire qu'elle étoit ſa ſœur. Abimélech le crut d'abord ſur ſa parole; mais ayant découvert depuis à certaines actions d'Iſaac que Rébecca étoit ſa femme, il lui reprocha doucement de l'avoir abuſé par un menſonge, & d'avoir expoſé au plus grand péril l'honneur de ſa femme, en ce que pour la poſſéder, quelqu'un de ſes ſujets auroit pu former des deſſeins criminels qui auroient attiré ſur toute

la Nation la punition Divine (*a*). Nous ne voyons pas que dans tout ce qui se passa entre Isaac & Abimélech à cette occasion, il ait été fait mention d'Abraham. Or il n'est pas vraisemblable qu'Abimélech, après avoir été déja trompé par l'équivoque des noms de frere & de sœur qu'Abraham & Sara avoient pris, eût ajouté foi si facilement au discours d'Isaac. Il se seroit tenu un peu mieux sur ses gardes, pour n'être pas une seconde fois la dupe de l'équivoque. Enfin s'il s'étoit encore laissé surprendre à cet égard, il eût certainement mis plus d'aigreur dans les reproches qu'il fit à Isaac de sa dissimulation. Il n'auroit pas manqué de rappeller celle dont Abraham avoit usé en pareille circonstance, & les suites fâcheuses qu'elle avoit eues pour lui. Saint Chrysostôme a si bien senti la nécessité de ces reproches qu'Abimélech auroit dû faire à Isaac relativement au mensonge d'Abraham, qu'il n'a pas hésité de les suppléer dans la bouche du Roi de

(*a*) Genes. C. 26. ℣. 7, 10.

Gérare qui, ſelon ce Père, ſe reſſouvenoit de l'affliction que l'enlèvement de Sara avoit cauſée autrefois à toute ſa maiſon. Ceux qui veulent que cet Abimélech qui contracta alliance avec Abraham, ſoit le même qui conclut un ſemblable traité avec Iſaac, ſe fondent ſur l'identité des noms, tant du Roi de Gérare, que du Chef de ſon Armée, qui s'appelloit également Phicol. Mais nous répondrons avec Saint Jérôme que le nom d'Abimélech peut fort bien avoir été commun à tous les Rois du pays de Gérare, comme le nom de Pharaon, & après Alexandre-le-Grand, le nom de Ptolémée l'a été aux Rois d'Egypte (*a*). M. Cleyton penſe que le nom d'Abimélech eſt compoſé de deux mots *Avim* & *mélech* : ce qui ſignifie *Roi des Avim* (*b*). Les Habitans de ce pays-là ſe nommoient anciennement les *Avim* (*c*). Ce docte Evêque n'a pas pris garde que

(*a*) Hieronym. Comment. in Ezech. C. 29. pag. 866.

(*b*) Cleyton. Introduct. à l'Hiſtoire des Juifs, pag. 137.

(*c*) Deutéron. C. 2. ℣. 23.

la première lettre du nom d'Abimélech s'écrit avec un *aleph*, & celle du mot Avim avec un *ajin* : ce qui met une différence essentielle entre ces deux noms. Cet Abimélech qui vivoit du temps d'Isaac étoit donc, suivant toutes les apparences, le fils & le successeur de celui qui étoit contemporain d'Abraham. Quant à Phicol, il étoit probablement le fils de l'Officier du même nom, qui assista à l'entrevue qu'eut l'ancien Roi de Gérare avec le Patriarche pour faire alliance ensemble. C'étoit peut-être un nom appellatif, & conséquemment un titre de dignité chez les Philistins. Qui empêche de croire que cette dignité fut héréditaire dans la même famille, & se transmit de père en fils. C'est une conjecture à l'appui de laquelle vient encore l'étymologie du mot *Phicol*, qui signifie en Hébreu *la bouche de tous*. Cet Officier pouvoit s'appeller ainsi, parce qu'il portoit la parole pour tous auprès du Roi, & parce que c'étoit par lui, ou bien en son nom que les requêtes & les plaintes du Peuple étoient déférées au Prince.

Nous ne sommes pas peu surpris de la singulière méprise qui est échappée

au P. Calmet, quand il dit dans ſon Dictionnaire de la Bible, « que Rébecca fut enlevée à cauſe de ſa rare » beauté pour être la femme du Roi; » mais qu'Abimélech ayant remarqué » qu'Iſaac en uſoit avec Rébecca autrement qu'il n'auroit fait avec ſa ſœur, » il la lui rendit (*a*) ». Il n'eſt point parlé de l'enlèvement de Rébecca dans le Texte du Livre de la Geneſe. Voici comme la choſe y eſt rapportée. Nous nous ſervons de la Traduction que le ſavant Bénédictin a jointe à ſon Commentaire. *Il arriva qu'Abimélech Roi de Gérare regardant un jour par la fenêtre, vit Iſaac qui ſe jouoit avec Rébecca ſa femme; & l'ayant fait appeller, il lui dit : il eſt viſible que c'eſt votre femme; pourquoi avez-vous fait un menſonge, en diſant qu'elle étoit votre ſœur ? Iſaac répondit : J'ai eu peur qu'on me tuât à cauſe d'elle. Abimélech lui dit : pourquoi nous avez-vous ainſi impoſé ? Quelqu'un du Peuple auroit pu abuſer de votre*

(*a*) *Voy.* Tom. I. du Dictionn. de la Bible. pag. 445. & Tom. II. pag. 432. de la dernière Edition.

femme, & vous auriez attiré sur nous la peine de ce grand crime; & il fit ensuite cette Ordonnance à tout le Peuple. Quiconque touchera la femme de cet homme, sera puni de mort (a). On voit clairement par ces paroles qu'Abimélech, bien loin d'avoir ravi Rébecca, n'eut pas même de vue sur sa possession, & que si elle courut quelque danger à cause de sa beauté, ce fut plutôt de la part de ses sujets que de la sienne. Le P. Calmet a par inadvertence attribué à la femme d'Isaac ce qui étoit antérieurement arrivé à Sara. Cette méprise n'est guères pardonnable à un homme qui devoit avoir sous les yeux les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament, qu'il a commentés.

On ne peut qu'être choqué de la hardiesse avec laquelle Joseph a altéré l'Histoire de notre Abimélech par les diverses interpolations qu'il y a faites, sans aucun respect pour l'autorité des Divines Ecritures. Il la raconte en ces termes. « Abraham alla demeurer à Gérare, » ville de la Palestine, accompagné de

(a) Genes. C. 26. ℣. 8, 9, 10 & 11.

» Sara qu'il fit paſſer pour ſa ſœur. La
» crainte le porta à recourir au même
» déguiſement dont il avoit uſé aupa-
» ravant, *lors de ſon voyage en Egypte.*
» Car il appréhendoit Abimélech Roi
» du pays : & en effet ce Prince ayant
» conçu un violent amour pour Sara,
» ſouhaitoit ardemment de ſatisfaire
» ſa paſſion. Mais Dieu en réprima
» les emportemens par une grande ma-
» ladie qu'il lui envoya. Elle le réduiſit
» à une telle extrémité, que les Mé-
» decins déſeſpérèrent de ſa vie. Etant
» en cet état, il fut averti en ſonge
» de ne point faire d'outrage à la femme
» de l'Etranger. Enſuite comme il ſe
» trouva un peu mieux, il déclara à
» ſes amis que Dieu l'avoit affligé de
» cette maladie pour venger les droits
» de l'hoſpitalité, qui avoient été violés
» dans la perſonne de l'Etranger, &
» pour mettre à couvert la pudicité de
» ſa femme; que celle qu'il menoit
» avec lui n'étoit pas ſa ſœur, mais
» ſa femme légitime; que Dieu lui
» avoit promis de le favoriſer dans la
» ſuite, pourvu qu'il ne donnât au
» mari aucun ſujet d'appréhenſion pour
» ſa femme. Après avoir tenu ce diſ-

» cours à ses amis, il fit, à leur per-
» suasion, venir Abraham, & lui dit
» qu'il n'avoit rien à craindre pour
» Sara dont l'honneur étoit sans tache;
» que Dieu avoit soin de lui, & que
» sous une si puissante protection sa
» femme s'étant conservée pure, il la
» pouvoit reprendre; que Dieu étoit
» témoin, & qu'elle ne l'ignoroit pas,
» qu'il n'eut jamais désiré de la posséder, s'il eut su qu'elle étoit mariée;
» mais que l'ayant prise pour sa sœur,
» & l'ayant recherchée en cette qualité,
» il ne pensoit pas avoir commis d'in-
» justice; qu'au reste il le prioit d'être
» dans des dispositions équitables à son
» égard, & de lui rendre Dieu pro-
» pice; que s'il vouloit habiter dans
» son Royaume, il lui procureroit
» toutes sortes de commodités; que
» s'il aimoit mieux en sortir, il le fe-
» roit accompagner, & lui fourniroit
» les choses qu'il étoit venu chercher
» en son pays. Abraham répondit qu'il
» n'avoit point parlé contre la vérité,
» en disant que Sara étoit sa parente,
» puisqu'elle étoit effectivement fille
» de son frère; qu'il n'avoit pas cru
» pouvoir voyager en sûreté sans ce

» déguiſement ; que loin d'avoir été » la cauſe de ſa maladie, il faiſoit des » vœux pour le recouvrement de ſa » ſanté, & qu'il demeureroit volon- » tiers dans ſes Etats. Alors Abimélech » lui fit de riches préſens, & lui donna » des terres. Ils convinrent mutuelle- » ment par un traité de vivre enſemble » dans une parfaite union, & ils en » firent le ſerment ſur un puits qui fut » appellé *Berſubai*, c'eſt-à-dire le Puits » du Serment (*a*) ».

Il y a dans le récit de cet Hiſtorien pluſieurs fautes qu'il eſt à-propos de relever. 1°. Il ſuppoſe qu'Abimélech fut attaqué d'une grande maladie contre laquelle tous les ſecours de la Médecine furent inutiles ; au lieu que l'Ecriture ne fait mention que d'une ſimple incommodité qui empêcha ce Prince de toucher Sara. 2°. Il rapporte que le Roi de Gérare déclara à ſes amis ce qu'il avoit appris de Dieu en ſonge, lorſqu'il commença à ſe mieux porter. Cependant Moïſe témoigne qu'Abimélech,

(*a*) Joſeph. Antiquit. Judaic. Lib. I, C. 12. Tom. I, pag. 35 & 36.

après cette révélation nocturne, se leva de grand matin, & manda aussi-tôt tous ses serviteurs, afin de la leur communiquer. Cela se fit donc sur le champ, & non pas quelque temps après qu'il fut relevé de maladie : notez encore qu'il restitua la femme d'Abraham, avant qu'il fût guéri par les prières du Patriarche. 3°. L'Historien Juif supprime les justes plaintes qu'Abimélech adresse à Abraham dans l'Ecriture sur sa dissimulation, & il se contente de dire que ce Prince assura le Patriarche de la conservation de la pudicité de Sara. 4°. Il avance inconsidérément que le Roi de Gérare permit à Abraham de sortir de ses Etats, & promit même de le faire conduire; tandis que l'Ecriture dit seulement qu'Abimélech qui souhaitoit de retenir ce Patriarche, lui offrit tel endroit de son Royaume qu'il voudroit choisir, pour y demeurer. 5°. Il fait donner grossiérement le change à Abimélech par Abraham qui pour excuser sa conduite, convertit la qualité de sœur en celle de simple parente, & il lui fait soutenir qu'elle étoit fille de son frere. Mais dans l'Ecriture le Patriarche dit expressément qu'elle étoit

fille de ſon père : ce qui juſtifie beaucoup mieux auprès du Roi le nom de ſœur qu'avoit pris Sara. 6°. Il prétend fauſſement qu'Abimélech, outre les dons en argent qu'il fit à Abraham, lui accorda encore des terres, deſorte qu'elles lui auroient appartenu en propre comme les autres préſens qu'il avoit reçus de ce Prince. Car on ne ſauroit entendre par-là que ces terres lui euſſent été données à louage ; puiſqu'il s'agit dans cette occaſion de la bienfaiſance & de la libéralité d'Abimélech envers le Patriarche. Il eſt hors de doute qu'Abraham avoit loué les terres qu'il occupa dès le commencement de ſon arrivée au pays de Gérare. Mais Moïſe ne parle nullement de cette conceſſion de terres que Joſeph ajoute de ſon chef aux préſens que l'Hiſtorien Sacré dit avoir été faits à Abraham. Cela n'eſt pas moins contraire au témoignage de Saint Etienne qui déclare poſitivement qu'Abraham n'eut pas même la propriété d'un pied de terre dans le pays de Chanaan (a). 7°. Joſeph met le traité d'al-

(a) Act. Apoſt. C. 7. v.

liance conclu à Béersabée entre Abraham & Abimélech avant la naissance d'Isaac, & il est évident par la narration de Moïse que ce traité est postérieur de plusieurs années à l'expulsion d'Hagar & d'Ismaël de la maison d'Abraham, qui n'arriva qu'après qu'Isaac eut été sevré.

DISSERTATION

DISSERTATION III.

D'Aaron frere de Moïſe.

AARON le premier des Souverains Sacrificateurs Juifs, & frere de Moïſe, étoit fils d'Amram & de Jocabed qui deſcendoient l'un & l'autre de Lévi (*a*). Il nâquit en Egypte l'an du Monde 2430 ſelon la Chronologie du Texte Hébreu, de la Période Julienne 3140, 1574 ans avant l'Ere Vulgaire, & 83 ans avant la ſortie des Iſraélites de ce pays. Sa naiſſance précéda de trois ans celle de Moïſe, & d'un an l'Édit par lequel Pharaon ordonnoit aux Hébreux de noyer les enfans qui naîtroient d'eux (*b*). Ainſi il ne fut point enveloppé dans la condamnation que portoit cet Arrêt. On ne ſait rien de particu-

(*a*) Exod. C. 6. ℣. 20.
(*b*) Exod. C. 7. ℣. 7.

lier touchant sa personne avant l'apparition de Dieu à Moïse sur le Mont Horeb. Il partagea sans doute jusques-là les travaux rudes & pénibles dont on accabloit les Israélites. Dieu ayant résolu de se servir du ministère de Moïse pour les tirer de l'oppression, où ils gémissoient sous la domination des Egyptiens, il choisit Aaron pour seconder son frere dans cette entreprise, à l'exécution de laquelle celui-ci se refusoit, alléguant pour excuse quelques défauts de la langue soit naturels soit accidentels qui l'empêchoient de s'énoncer avec facilité (*a*). Aaron étoit éloquent : c'est le témoignage avantageux que lui rend Moïse, à qui du reste il étoit inférieur. Le Seigneur le destina donc à être l'interprête de son frère, & à porter la parole pour lui, lorsqu'il s'agiroit de parler à Pharaon ou aux Hébreux; emploi dont il s'acquitta encore à l'égard de ceux-ci après le passage de la Mer-Rouge. Il partit par l'ordre exprès de Dieu, pour aller au

(*a*) Exod. C. 4. ℣. 10, 14, 15.

devant de Moïſe (*a*). S'il le reçut en ſonge ou par une révélation immédiate de l'Eſprit Divin, c'eſt ce que l'Ecriture ne marque pas préciſément. Il rencontra ſon frere au pied du Mont Horeb. Après s'être tendrement embraſſés l'un l'autre, Moïſe informa Aaron de tout ce que le Seigneur lui avoit dit, & des prodiges qu'il lui avoit commandé de faire. Ils retournèrent enſuite en Egypte, où ils expoſèrent aux Iſraélites leur miſſion, la confirmèrent par des miracles, & travaillèrent de concert à la délivrance de ce Peuple (*b*). Aaron accompagna par-tout Moïſe, & eut beaucoup de part à tout ce que ce Légiſlateur fit en cette occaſion. Comme ce détail appartient plutôt à la vie de Moïſe, qu'à celle de ce Grand-Prêtre, nous ne rapporterons ici que ce qui lui eſt particulier. Il fut chargé par ſon frère de recueillir de la manne dans un vaſe, autant qu'en pouvoit contenir la meſure d'un *Homer* (*c*). Il la mit en

(*a*) *Ibidem.* ℣. 27.

(*b*) *Ibidem.* ℣. 28, 31.

(*c*) *Homer* ou *Gomor*, ſuivant la prononcia-

réserve dans sa tente par le commandement du Seigneur, jusqu'à ce que le Tabernacle fut construit. Il l'y déposa pour être conservée à la postérité, comme un monument de la nourriture miraculeuse par laquelle Dieu avoit fait subsister les Israélites pendant quarante ans dans le Désert (*a*). Il soutint conjointement avec Hur les mains de Moïse pour l'empêcher de se lasser, en les tenant continûment élevées au Ciel sur le sommet de la montagne; tandis que Josué combattoit dans la plaine contre les Amalécites (*b*). Il monta sur la montagne de Sinaï, accompagné de ses deux fils Nadab & Abihu, & des soixante-dix Anciens qui représentoient toute l'Assemblée d'Israel, pour rendre au nom du Peuple hommage à l'Eternel, dont les Israélites avoient promis d'exécuter les volontés par la ratification de l'alliance qu'il venoit de traiter

---

tion des Septante, mesure creuse des Hébreux, qui faisoit la dixième partie d'un *Epha*, & contenoit bien près de trois pintes de Paris.

(*a*) Exod. C. 16. ℣. 33, 34.

(*b*) Exod. C. 17. ℣. 9, 10, 11 & 12.

avec eux. Mais ni lui, ni les autres ne s'avancèrent que juſqu'à une certaine éminence, d'où ils virent le Seigneur dans ſa gloire, *ſans en ſouffrir aucun mal* (*a*). Moïſe étant enſuite entré dans la nuée qui étoit le Symbole de la préſence Divine, y demeura quarante jours pour recevoir de Dieu le corps des Loix morales, cérémonielles & politiques, à l'obſervation deſquelles ce Peuple s'étoit engagé.

Ce fut dans cet intervalle que les Iſraélites qui ne ſurent ce qu'étoit devenu Moïſe, & ennuyés de ne le voir point reparoître, s'aſſemblèrent tumultueuſement autour de la tente d'Aaron, pour le ſolliciter de leur faire un Dieu qui *marchât devant eux, & qu'ils puſſent adorer* (*b*). Aaron s'étant laiſſé vaincre par leurs cris ſéditieux, leur dit de lui apporter tous les joyaux d'or dont ils avoient coutume de ſe parer, eux, leurs femmes & leurs enfans. Ils ne balancèrent point à les lui donner, & Aaron ne les eut pas plutôt reçus, qu'il

(*a*) Exod. C. 24. ℣. 9, 10 & 11.

(*b*) Exod. C. 32 ℣. 1.

les jetta en fonte, & en forma un Veau du même métal. A la vue de cette Idole le Peuple transporté de joie s'écria, *Voici, ô Israël, le Dieu qui t'a tiré de l'Egypte.* Aaron entendant les vives acclamations avec lesquelles les Israélites la recevoient, dressa un Autel, & l'y plaça. Il fit proclamer pour le jour suivant une Fête solemnelle en l'honneur de ce Simulacre. Le Peuple vint le lendemain de grand matin la célébrer par des sacrifices qu'il lui offrit, par des danses & par des festins; desorte que tout le jour se passa en réjouissances (*a*). Nous nous bornerons à faire quelques réflexions sur ce qui est personnel à Aaron dans cet acte d'idolâtrie, que commirent les Israélites.

Ce n'est pas sans surprise qu'on voit un homme de son caractère se prêter

(*a*) *Ibidem.* ℣. 2, 3, 4, 5 & 6. *Voyez* ce qu'ont écrit sur le Veau d'or, Selden *de Diis Syris Syntagm. I. C. 4. pag. 52. Edit. Amstel.* Bochart *Hierozoic. P. I. Lib. II. C. 34. pag. 331.* Heidegger *Dissertat. Select. Tom. III. pag. 268.* David Mill *Dissert. Select. pag. 33. Edit. in-8°.* & Jurieu *Histoir. Crit. des Dogm. & des Cult. Part. III. pag. 502.*

aux deſirs d'un Peuple également infidèle à ſes promeſſes, & ingrat envers Dieu qu'offenſoit ſon penchant à un culte idolâtre. Le commandement par lequel Dieu l'avoit défendu, étoit exprès (*a*). Il étoit de plus récent, & Aaron n'avoit pu l'oublier. Ce ſeroit donc envain que ce Souverain Sacrificateur eût prétexté ſon ignorance à cet égard. Il ne pouvoit ſe diſſimuler que cette lâche complaiſance de ſa part, ne fût une violation manifeſte de la Loi de Dieu, que tant de motifs puiſſans devoient non-ſeulement rendre préſente à ſa mémoire, mais même imprimer au fond de ſon cœur en traits ineffaçables. Remarquons encore qu'il pécha doublement dans cette conjoncture, en manquant à ce qu'exigeoit de lui ſon miniſtère pour empêcher la prévarication des Iſraélites, & en leur fourniſſant lui-même par ce Veau de fonte, l'occaſion d'effectuer le crime dont ceux-ci avoient conçu l'idée, & en l'autoriſant par ſon exemple. Je ſai qu'on allégue des raiſons plus ou moins vraiſemblables pour

(*a*) Exod. C. 20. ℣. 2. & ſeq.

la justification de ce Grand-Prêtre. Il y en a même qui n'hésitent point à le disculper totalement. Les autres moins hardis & plus judicieux se restreignent à diminuer sa faute, qu'ils rejettent en partie sur les circonstances, sans prétendre pour cela l'excuser tout à fait. Nous rangeons dans la classe des derniers Saint Ambroise qui n'a osé justifier ce Souverain Sacrificateur, ni le condamner absolument (*a*). Les Rabbins marchent à la tête de ceux qui ont entrepris son apologie. Ils s'efforcent de colorer de quelque prétexte la faute d'Aaron, & puisent dans leur imagination les particularités qu'ils débitent à ce sujet. Ils disent qu'Hur fut massacré sur la place pour avoir résisté à ce Peuple, en lui rappellant le souvenir des merveilles que Dieu avoit opérées en sa faveur. Ils ajoutent qu'Aaron effrayé des menaces que lui fit cette multitude de le traiter de la même manière, s'il s'obstinoit à lui refuser sa demande, céda à ses sollicitations im-

(*a*) Ambros. Epistol. LVI. Lib. VII. pag. 614.

pies (*a*). C'eſt pourquoi ils prétendent qu'on doit lire *il craignit*, *&c.*, au lieu de ce que porte le Texte en cet endroit, *il vit*, *&c.* Ce dernier verbe dans la Langue Hébraïque étant formé, au temps où il eſt employé, des mêmes lettres que le premier, la ponctuation ſeule peut déterminer l'une ou l'autre ſignification. Ainſi ils bâtiſſent toute cette belle Hiſtoire ſur cette fauſſe leçon, qu'ils s'aviſent de ſubſtituer de leur chef à celle qui eſt également confirmée par les anciennes Verſions & par les Maſſorethes. D'ailleurs quand on leur accorderoit que cette prétendue leçon ſeroit la véritable, je ne vois pas qu'ils fuſſent fondés pour cela à en inférer le meurtre d'Hur; puiſqu'il eſt naturel de ſuppoſer à Aaron des mouvemens de crainte dont ſon ame fut alors ébranlée, indépendamment du traitement qu'ils veulent que celui-ci ait eſſuyé. Ce Grand-Prêtre n'avoit pas aſſez peu d'expérience pour ignorer qu'on a tout à appréhender de l'humeur

(*a*) Schemoth Rabba, Sect. XLI. fol 156. pag. 2.

farouche & cruelle d'un Peuple prêt à rompre le frein de l'autorité, & capable de se porter aux plus grandes violences. Enfin il n'est pas vraisemblable que Moïse qui n'a pas cru devoir taire ce qu'il y avoit de criminel dans l'action de son frère, eût voulu supprimer la mort d'un des plus importans personnages d'entre les Israélites, si elle eut eu pour cause un motif aussi honorable à la mémoire d'Hur, que son zèle à maintenir en vigueur la Loi de Dieu, & la fermeté avec laquelle il auroit lutté contre la proposition de ce Peuple. Je ne sai si ce qu'ils racontent des vues qu'ils présument avoir dirigé la conduite d'Aaron dans cette rencontre, mérite beaucoup plus de foi; quoique cette voie de justification leur soit, à quelques égards, commune avec Saint Augustin & Théodoret (*a*). La demande que ce Grand-Prêtre fit aux Israélites de leurs joyaux, étoit, selon eux, un expédient dont il usa pour rallentir

a) Augustin. Quæst. CXLI. ad Exod. Lib. II. Tom. III. pag. 347. = Theodoret. Quæst. LXVI. In Exod. Tom. I. pag. 111.

leur ardeur, & même les rebuter en mettant l'exécution de ce qu'ils lui propoſoient, en oppoſition avec leur avarice. Il ſe flattoit ſur-tout que leurs femmes ne conſentiroient jamais à ſe dépouiller des bijoux qui ſervoient à rehauſſer leur parure, & pour leſquels les perſonnes du Sexe ont un attachement déſordonné. Si ce fut là ſon deſſein, l'événement ne répondit point à ſon attente. L'amour de l'Idolâtrie l'emporta ſur celui de l'or & du luxe. Les hommes & les femmes apportèrent ſans délai à Aaron ces précieux ornemens qu'il leur avoit demandés; & il ſe vit réduit à en faire l'uſage pour lequel ils les lui avoient donnés. J'admire les efforts que l'on fait pour diſculper ce Souverain Sacrificateur, ſans conſidérer que tout ce que l'on dit à ſa décharge, eſt d'une foible reſſource, quand on veut bien réfléchir ſur les ſuites de ſon action. Je ne ſuis point éloigné de croire qu'il ne s'y porta que malgré lui, & à la dernière extrémité, après avoir inutilement employé les plus fortes & les plus vives remontrances, pour ramener à l'obéiſſance de la Loi de Dieu ce Peuple infidèle qui cherchoit à s'en

affranchir. C'est-là une induction qu'on peut tirer naturellement de la narration de Moïse. Mais il paroît y avoir de l'imprudence à vouloir marquer si précisément l'intention de ce Grand-Prêtre, relativement à la conduite qu'il tint dans cette conjoncture; tandis que Moïse lui-même ne nous fournit aucune instruction à ce sujet. J'avoue que le récit de l'Historien Sacré est fort abrégé en bien des occasions, & qu'il lui arrive souvent d'exprimer en gros les événements, sans détailler les circonstances qui en dépendent. Cependant il faut prendre garde de ne pas débiter ses conjectures comme des faits certains; & l'on ne sauroit être trop réservé, lorsqu'il s'agit de suppléer par cette voie, à ce que l'Historien a jugé à-propos d'omettre. Il seroit peut-être plus sage d'imiter son silence, & de se borner ici à condamner, à son exemple, l'action qu'il rapporte, sans rechercher curieusement des motifs qui tendent à exténuer ce qu'elle a de blâmable.

Qu'on ne nous dise pas qu'il est dangereux de brusquer la fureur d'un Peuple animé à la révolte, & qui s'obstine dans ses résolutions; que c'est

s'expoſer à une mort inévitable, que de manquer alors de déférence pour ſes volontés. Nous convenons que les paſſions dont le torrent nous entraîne, agiſſent avec d'autant plus d'impétuoſité & de violence, qu'elles trouvent plus d'obſtacles à ſurmonter. Mais ces conſidérations que la prudence humaine autoriſe, ne peuvent avoir lieu dans un cas de la nature de celui-ci, où la Religion eſt eſſentiellement intéreſſée. Il n'y a point alors à balancer entre le deſir de vivre & la crainte de mourir. Le ſaint miniſtère auquel Aaron avoit été deſtiné par le Seigneur, les graces ſpéciales qu'il en avoit reçues, ſuffiſoient pour l'éclairer ſur ſon devoir. C'étoient autant de droits que Dieu reclamoit ſur ſa conſcience. S'il en avoit écouté les ſuggeſtions, il ne ſe ſeroit pas fait illuſion ſur le parti qu'il falloit prendre. Il ne lui reſtoit qu'à s'armer d'une fermeté inébranlable, en oppoſant la plus vigoureuſe réſiſtance aux inſtances criminelles des Iſraélites, & en travaillant de tout ſon pouvoir à réprimer leur ſédition, quelque fût le péril qui pût menacer ſa vie.

On ne juſtifie pas mieux ce Grand-

Prêtre, quand on remarque que son but en faisant un Veau d'or, étoit de le consacrer au vrai Dieu qu'il laissa adorer au Peuple sous cette forme visible & symbolique. C'est pourquoi il désignoit par le nom du Dieu Jehovah, l'objet de la Fête qu'il annonçoit. Les Israélites avoient sans contredit les mêmes sentimens qu'Aaron sur ce Veau d'or. Ils le regardoient comme un emblême & une image de la Divinité à laquelle ils rendoient leurs hommages (*a*). Quelque grossier que fût leur esprit, on se persuadera difficilement que leur stupidité allât jusqu'à transformer en un Dieu, un Veau de métal, & à y fixer leur adoration. Ils n'étoient pas pour cela moins coupables; puisqu'ils transgressoient la volonté du Seigneur qui s'étoit déclaré formellement contre un pareil culte. Sa Loi l'avoit proscrit, en ce qu'il tenoit de l'Idolâtrie, & par cette raison il lui étoit injurieux & infiniment odieux. Il faut que Joseph ait bien senti l'insuffisance des palliatifs

(*a*) *Vid.* Cocce. Observation. in Exod. p. 26. Tom. I. ejus Oper.

qu'on s'efforce de trouver à l'action d'Aaron, puiſqu'il n'a pas héſité à paſſer le fait ſous ſilence. Il le jugeoit ſans doute trop honteux à la mémoire des Iſraélites & particuliérement de ce Grand-Prêtre, pour en inſérer le récit dans ſon Hiſtoire. Mais on ne ſauroit lui pardonner une ſemblable réticence. Il ne devoit pas ſe montrer plus jaloux de l'honneur de ſa Nation, que Moïſe qui a tranſmis dans les Annales des Juifs la prévarication de leurs ancêtres & le péché d'Aaron, ſans conſidérer que les liens du ſang l'uniſſoient étroitement à la perſonne de ce Souverain Sacrificateur. C'eût été ſe rendre coupable de mauvaiſe-foi, que de ſupprimer le détail de cet événement pour ménager la réputation de ſon frère. Un pareil ménagement étoit incompatible avec ce que lui preſcrivoit l'intérêt de la vérité, que ce Légiſlateur a préféré à celui de ſa famille, & au ſien propre. On ne peut trop louer la ſincérité qui règne dans ſa narration. En effet il eſt du devoir d'un Hiſtorien fidèle de rapporter le bien comme le mal, ſans avoir aucun égard à des motifs purement humains. C'eſt à lui de tirer du

récit des bonnes & des mauvaises actions, des instructions qui tournent au profit de la Société, en proposant les unes pour modèle, & en représentant les autres avec la flétrissure qu'elles méritent.

Si nous n'approuvons point les tentatives inutiles de ceux qui ne se sont point renfermés dans de justes bornes, en prenant à tâche de disculper Aaron, nous sommes bien éloignés d'entrer dans la pensée d'un célèbre Commentateur qui donne dans une extrémité opposée. Il avance hardiment que ce Grand-Prêtre se porta volontairement à l'érection du Veau d'or, pour se concilier la faveur du Peuple, dont, en l'absence de Moïse, il aspiroit à se rendre le chef (*a*). Il y a de la témérité à supposer à Aaron des motifs aussi criminels que ceux qu'on lui impute sans le moindre fondement, & à renchérir sur les circonstances de sa faute par des conjectures qui ne sont propres qu'à l'aggraver.

(*a*) Cornel. à Lapid. Commentar. in Pentateuch. pag. 567.

Ce Souverain Sacrificateur ayant encouru l'indignation de Dieu par ſa condeſcendance pour les Iſraélites, en auroit vraiſemblablement ſubi le châtiment, ſi Moïſe ne l'eut détourné par ſon interceſſion auprès de l'Eternel en faveur de ſon frère. Le Seigneur ſe laiſſa fléchir par les prières de ſon Serviteur. Aaron ne put ſoutenir la honte & la confuſion, dont le couvroient les juſtes reproches que lui fit Moïſe, à ſon retour dans le Camp. Il crut s'excuſer, en rejettant la faute ſur l'opiniâtreté du Peuple qui l'avoit forcé de faire ce qui lui attiroit cette vive cenſure de ſa part (*a*). Il n'y a point de doute que ce Grand-Prêtre ne rougit intérieurement d'alléguer une excuſe auſſi vaine, qui étoit un aveu tacite de ſon crime. Il en reconnut bientôt toute l'énormité, & en témoigna un ſincère repentir. Il s'humilia de ſon péché devant Dieu qui lui pardonna. Le Seigneur l'avoit déſigné pour exercer le Sacerdoce qu'il avoit réſolu de perpétuer dans ſa famille. Après que la conſtruction du Tabernacle

(*a*) Exod. C. 32. ℣. 21, 22, & ſeq.

fut achevée, Moïse installa son frère dans les fonctions de cette Dignité, selon l'ordre qu'il avoit reçu du Seigneur (*a*). Il fit lui-même les cérémonies de la Consécration, & revêtit Aaron des habits Pontificaux.

Ceux que Dieu favorise le plus de ses graces, ne sont pas exempts de foiblesse. C'est ce dont Aaron nous fournit un exemple, en érigeant le Veau d'or. Il semble qu'après une faute de cette nature, il eût dû être en garde contre les mouvemens de son cœur. Cependant il tomba dans une autre qui, sans être aussi grave que la première, ne laissoit pas d'offenser la justice Divine. C'étoit tout à la fois un manquement direct à la charité fraternelle & au caractère de celui que Dieu avoit choisi pour l'Interprète & le Ministre de ses volontés. Ce Grand-Prêtre soutint Marie sa sœur dans les murmures qui lui échappèrent contre Moïse, à l'occasion de Sephora femme de ce Prophète, qui étoit étrangère. La plaie soudaine dont le Seigneur frappa Marie,

(*a*) Levit. C. 8. ℣. 6, 7 & seq.

ouvrit les yeux à Aaron ſur ce qu[illegible] conduite avoit de repréhenſible. Il s'empreſſa de demander pardon pour ſa ſœur & pour lui à ce même frère, que des plaintes ſi mal fondées avoient outragé. Moïſe touché de ſon repentir & de ſa ſoumiſſion, offrit ſes prières à l'Eternel pour obtenir la guériſon de Marie (*a*).

A quelque temps de-là (*b*), Aaron fut troublé dans la poſſeſſion du Sacerdoce par les menées ſédirieuſes de Coré, à qui ſe joignirent Dathan, Abiram & deux cens cinquante des principaux Lévites. Ce ſoulèvement étoit occaſionné par la jalouſie que Coré avoit conçue contre le frère de Moïſe, avec qui il eût voulu partager cette Dignité, à laquelle il prétendoit par ſa naiſſance avoir les mêmes droits que lui (*c*). Le Seigneur fit éclater ſa colère contre les

(*a*) Numer. C. 12. ℣. 1 & ſeq.

(*b*) L'an du Monde 2514, 1490 ans avant l'Ere Vulgaire.

(*c*) Il étoit couſin germain d'Aaron & de Moïſe. Car Jitzhar ſon père, & Amram père des deux premiers, étoient frères, tous deux fils de Caath, & petit-fils de Lévi.

rebelles par un châtiment exemplaire, qui servit à épouvanter ceux que leur audace auroit pu pousser à cet excès de révolte. La terre s'étant entr'ouverte sous leurs pieds, les engloutit avec leurs familles & tous leurs biens. Les deux cens cinquante Lévites complices de Coré, qui se tenoient avec leurs encensoirs devant le Tabernacle pour offrir de l'encens à l'Eternel, furent tous consumés par un feu surnaturel sorti inopinément de ce saint Lieu (*a*). Une punition aussi terrible auroit dû apprendre aux Israélites, à respecter le choix de Dieu dans la personne de ses Ministres. Cependant à peine furent-ils revenus de la frayeur que le supplice des coupables avoit jettée dans leur ame, qu'ils se mirent à murmurer hautement contre Moïse & Aaron, à qui ils osèrent reprocher d'avoir été la cause de la mort de tant d'hommes. Jamais accusation ne fut plus injuste. La méchanceté

(*a*) Numer. C. 16. ℣. & seq. *Voyez* la Dissertation de M. Witsius sur cet événement mémorable, insérée dans un Recueil d'Ouvrages de sa composition, auquel il a donné le titre de *Meletemata Leidensia*. pag. 250.

étoit à ſon comble. Joſeph remarque que dans la perſuaſion où ils étoient, que rien ne ſe fait ſans la volonté de Dieu, ils croyoient que le Seigneur avoit puni Coré & les autres Conjurés en faveur de Moïſe (*a*). Ils lui imputoient par conſéquent tout ce qui venoit de ſe paſſer : comme ſi Dieu en ſéviſſant contre les ſéditieux, eût eu moins égard à ſa juſtice dont le crime doit reſſentir les effets, qu'aux ſollicitations de ce Prophete. Les deux freres, à la vue de cette émotion populaire, ſe retirèrent dans le Tabernacle pour ſe mettre à couvert de l'emportement des mutins, à l'ombre de la puiſſance de l'Eternel, dont la préſence ſe manifeſta dans la nuée qui couvrit cette demeure conſacrée au culte Divin. Il s'arma une ſeconde fois des traits de ſa vengeance, & ſe préparoit à exterminer ce Peuple rebelle. Moïſe s'intéreſſoit à la conſervation des Iſraélites, malgré l'ingratitude dont ils payoient ſes ſoins & ſes ſervices. Elle n'avoit pu altérer le fonds

(*a*) Joſeph. Antiquit. Judaic. Lib. IV. C. 4. Tom. I. pag. 202.

de tendresse qu'il avoit pour eux. Comme il avoit pressenti les coups que Dieu frappa, il dit à Aaron, par une inspiration subite, de prendre son encensoir, & d'aller par tout le Camp, *faire propitiation pour le péché du peuple* (a). Quelque fût la diligence qu'apporta ce Grand-Prêtre à exécuter les ordres de son frère, le fléau avoit déja consumé quatorze mille sept cens hommes, outre ceux qui avoient péri dans la sédition de Coré. Il auroit causé de plus grands ravages encore, si Aaron n'avoit arrêté le progrès du mal, en se tenant entre les morts & les vivans. Il pria pour le Peuple, & la plaie cessa.

Dieu ne borna pas là les signes éclatants de la protection qu'il accordoit à ses Ministres. Il voulut ajouter un nouveau miracle qui confirmât le Sacerdoce à Aaron d'une manière si expresse, que personne n'osât par la suite le traverser dans les fonctions de cette Dignité. Il ordonna à Moïse de recevoir des mains des douze Chefs des Tribus, douze verges sur chacune desquelles ce

(a) Numer. C. 16. ℣. 41, 42 & seq.

Légiſlateur écriroit le nom de chaque Chef, & de les mettre dans le Tabernacle devant l'Arche d'Alliance. C'eſt-là qu'il réſolut de déclarer ſon choix, en faveur de la famille de celui dont la verge éprouveroit un changement ſenſible & miraculeux. Moïſe obéit; & les douze verges qu'il demanda de la part du Seigneur aux Chefs des Tribus, lui furent fournies. Il les plaça toutes dans l'endroit que Dieu lui avoit marqué. Il mit au milieu d'elles la Verge d'Aaron, & écrivit deſſus le nom du Grand-Prêtre, ſelon le commandement du Seigneur (*a*).

Les ſentimens ſont partagés ſur le nombre de ces verges. Les uns ſoutiennent qu'il y en avoit treize, en comptant ſéparément celle d'Aaron. Cette explication eſt la plus ſuivie : & l'Auteur de la Vulgate l'autoriſe par ſa traduction (*b*). Philon & les Docteurs Juifs, du côté deſquels ſe rangent quelques Interprêtes Chrétiens, ne reconnoiſſent

(*a*) *Ibidem.* C. 17. ℣. 1. & ſeq.

(*b*) Vulgat. *Ibidem.* ℣. 6. *Fueruntque virgæ duodecim abſque virgâ Aaronis.*

en tout que douze verges, & comprennent celle d'Aaron dans leur nombre (*a*). Il faut avouer que cet endroit du Texte Hébreu est conçu en des termes généraux (*b*). Il n'est donc pas étonnant qu'ils soient susceptibles de ces deux sens, & qu'on n'en puisse pas inférer démonstrativement que la Verge de ce Souverain Sacrificateur étoit la treizième, ou qu'elle faisoit partie des douze. Cependant l'opinion des premiers paroît mériter la préférence, quand on considère que les descendans d'Ephraïm & de Manassé fils du Patriarche Joseph, formoient deux Tribus distinctes l'une de l'autre; d'où il résulte qu'il y avoit douze Tribus sans compter celle de Lévi. On présume avec beaucoup d'apparence que ces verges étoient de simples baguettes, que les Chefs de chaque

(*a*) Philo de Vitâ Mos. Lib. III. Tom. II. pag. 162. Aben Esra, Salomon Jarchi, Mos. Ben Nachman, Levi Ben Gerson, Abarbanel &c. Cajetanus, Steuckus Eugubinus, Paulus Fagius, &c. in hunc locum.

(*b*) *Scheném asar mattoth ú matteh Aharon be thok mattotham. Il y avoit douze verges, & la verge d'Aharon au milieu d'elles.*

Tribu

Tribu étoient dans l'habitude de porter comme une marque de leur autorité. Les Rabbins dont l'imagination eſt toujours féconde, quand il s'agit de débiter des fables, prétendent que cette Verge ſur laquelle étoit écrit le nom d'Aaron, étoit la même que celle qui avoit ſervi à Moïſe pour opérer les miracles qu'il fit en Egypte, & au paſſage de la Mer Rouge pour adoucir les eaux amères, & pour élever le Serpent d'airain. Ils nous diſent gravement qu'elle avoit été détachée de l'arbre de vie qui étoit dans le Paradis; que Séth l'ayant reçue d'un Ange, l'avoit plantée dans le Déſert, où Dieu l'avoit montrée à Moïſe. Il n'y a pas moins de bizarrerie dans le ſentiment de quelqu'autres Ecrivains Juifs qui ne font aucune difficulté de remonter juſqu'à Adam, lequel, à les en croire, avoit mis Hénoch en poſſeſſion de cette Verge. Elle avoit enſuite paſſé des mains de ce Patriarche dans celles de Joſeph, qui l'avoit laiſſée à la maiſon de Pharaon; d'où Jethro l'avoit enlevée pour la donner à Moïſe ſon gendre (*a*). L'abſurdité de ces contes

(*a*) Schimeon Ben Jochai in *Machkar ha-ſſodoth*

puériles est si palpable, qu'on est dispensé d'en entreprendre sérieusement la réfutation. Abarbanel a cru devoir les entendre allégoriquement, afin de sauver l'honneur des anciens Docteurs de sa Nation (*a*). Mais en vérité cette manière de les excuser, est presqu'aussi ridicule que leurs impertinentes fictions.

Moïse étant entré le jour suivant dans le Tabernacle, trouva la Verge d'Aaron revêtue de fleurs, de boutons, de feuilles & d'amandes. La nature du fruit que porta cette Verge, prouve suffisamment qu'elle étoit de bois d'amandier : à moins qu'on ne veuille encore supposer un nouveau miracle. Mais ce seroit assurément là multiplier les miracles sans nécessité. Il n'est pas besoin de relever la grandeur de celui dont il s'agit. Elle éclate assez dans les circonstances qui l'accompagnent. On conçoit

---

apud Galatin. de Arcan. Catholic. Veritat. Lib. VI. C. 15. pag. 374. Edit. Francof. *Vide quoque* Rabboth in Exod. C. 4. fol. 122. pag. 2. & in Numer. C. 17. fol. 262. pag. 2.

(*a*) Abarbanel. Commentar. in Exod. C. 4. ℣. 20.

aiſément qu'une vertu ſurnaturelle, & par conſéquent émanée de Dieu, étoit ſeule capable de faire reverdir & fleurir une branche d'amandier deſſéché, qu'on avoit renfermée dans un lieu impénétrable à la roſée & à la pluie, & de lui faire pouſſer des boutons & des fruits dans le court eſpace d'une nuit. Il importe peu de recueillir de l'Hiſtoire Profane, à l'exemple de M. Huet (*a*), pluſieurs prodiges qui paroiſſent avoir quelque reſſemblance avec celui-ci; puiſque parmi ceux qu'on pourroit alléguer, les uns ſont évidemment fabuleux, & conſéquemment indignes d'être mis en parallèle avec un événement marqué auſſi viſiblement du ſceau de la puiſſance Divine, que cette production de la Verge d'Aaron. A l'égard des autres, on n'y remarque rien qui n'ait pu arriver naturellement. Ce n'eſt que par pure ignorance ou par ſuperſtition, qu'on a attaché du merveilleux à de pareils faits qui ne méritent nullement le nom de prodiges. Ainſi ils ſont étrangers à

(*a*) Huet. Alnetan. Queſtion. Lib. II. C. 12. §. 24. pag. 224.

l'objet, auquel on s'avise de les comparer. C'est sur ce pied là qu'il faut prendre ce qu'on raconte de la lance de Romulus, qui ayant pris racine devint un cornouiller (*a*), & de la massue d'Hercule, qui étoit de bois d'olivier sauvage, laquelle reverdit après avoir été remise en terre (*b*). Il n'est pas fort surprenant de voir, selon l'observation d'un savant homme, germer avec le temps par le secours & l'attraction du suc de la terre, un rameau d'arbre qu'on y a planté; surtout s'il a été coupé d'un de ces arbres qui ont une sève plus tenace, plus visqueuse & plus huileuse, tels que sont les oliviers & les saules. (*c*). Ces sortes de comparaisons qui ont été du gout de quelques Critiques modernes, & particuliérement du docte Evêque d'Avranches, sont presque toutes destituées de fondement.

(*a*) Plutarch. in Vit. Romuli. Tom. I, pag. 30. Edit. Wech.

(*b*) Pausan. in Corinth. Lib. II. pag. 145. Edit. Wech.

(*c*) Scheuchzer Physiq. Sacr. Tom. IV. pag. 16.

Bien loin d'avoir quelque utilité, elles ne nous ſemblent propres au contraire qu'à fournir un prétexte de plus aux Incrédules, de s'affermir dans la prévention où ils ſont contre la vérité des événemens miraculeux atteſtés dans les Livres Saints, & à appuyer les conſéquences qu'ils en tirent, pour porter le même jugement de ces événemens, que des vaines traditions du Paganiſme. Ils ſe plaiſent malignement à confondre ces deux choſes, malgré leur diſparité eſſentielle; comme ſi elles étoient du même genre, & ſi elles dérivoient de la même cauſe. Ils ſe donnent par là plus beau jeu pour les tourner également en ridicule.

Moïſe ôta du Tabernacle toutes les verges du milieu deſquelles s'élevoit celle d'Aaron, que Dieu avoit diſtinguée d'une manière ſi éclatante. Il les produiſit en préſence du Peuple. Chaque Chef de Tribu reconnut & reprit la ſienne. Les Iſraélites frappés d'étonnement à la vue d'une ſi grande merveille, ſentirent combien ils étoient coupables de s'être abandonnés à l'eſprit de rébellion. Ils demeurèrent convaincus que quiconque oſeroit dorénavant s'in-

gérer sans vocation dans le ministère du Sacerdoce, recevroit la punition due à sa témérité (*a*). Moïse déposa par l'ordre du Seigneur la Verge de son frère dans le Tabernacle, comme un monument qui devoit perpétuer la mémoire du prodige que Dieu avoit opéré en faveur d'Aaron, & de sa Tribu (*b*). C'est ce qui a fait croire à Tostat, à Bonfrerius, à Calovius (*c*), & en général à la plupart des Commentateurs Catholiques & Protestants, que cette Verge se maintint dans sa verdeur, & conserva ses feuilles & ses fruits, tout le temps qu'elle fut gardée dans le Lieu Saint. Quoique la conservation des marques du miracle ne soit pas formellement exprimée dans le Texte de Moïse, cependant on peut l'en inférer avec d'autant plus de vraisemblance, qu'elle devenoit nécessaire pour être

(*a*) Numer. C. 17. ℣. 11, 12, 13.

(*b*) *Ibidem.* ℣. 10.

(*c*) Tostat. Commentar. in Numer. C. 17. Quæst. XI. pag. 412. = Bonfrer. Comment. in Pentateuch. pag. 813. = Calovi. Bibl. Vet. Test. Illustr. Tom. I. pag. 537.

dans cet état à la poſtérité, un témoignage parlant de la déclaration de Dieu qui avoit conféré le Sacerdoce à Aaron & à ſa famille excluſivement à toute autre. C'eſt ſans doute cette dernière circonſtance que Saint Ambroiſe a en vue, lorſqu'il remarque dans cette Verge un ſymbole de la grace du Sacerdoce, qui ne ſe flétrit jamais, & de la fleur de l'autorité affectée à ſon miniſtère, qu'il conſerve dans une profonde humilité (*a*). Nous ne diſſimulerons point qu'il ſe préſente une difficulté, qui conſiſte à ſavoir ſi elle fut placée dans l'Arche ou auprès de l'Arche. Moïſe nous laiſſe dans l'incertitude à cet égard. Il eſt dit dans le paſſage des Nombres que nous avons cité en marge, que Dieu lui ordonna de reporter la Verge d'Aaron devant le *Témoignage*. Il eſt conſtant que Moïſe déſigne indifféremment par ce nom l'Arche d'Alliance, ainſi que les Tables de la Loi. Il l'étend même à tout le Tabernacle. Il appelle ces choſes ſimplement le *Témoignage* par une de

(*a*) Ambroſ. Epiſtol. LXXXII. Lib. X. pag. 663.

ces façons de parler elliptiques, qui sont d'un fréquent usage dans l'Ecriture. Cependant cette dénomination convient d'une manière plus particulière aux Tables de la Loi, en ce qu'elles contenoient les articles de l'Alliance, où le Seigneur avoit témoigné ses volontés au Peuple d'Israel. Moïse en la donnant également à l'Arche qui renfermoit ces Tables, & au Tabernacle qui renfermoit l'Arche, use de cette figure de grammaire, par laquelle on appelle la partie contenante, du nom de la partie contenue. Il y en a néanmoins qui n'hésitent point à prendre le terme dont il s'agit, dans un sens étroit & rigoureux. Ils l'entendent des Tables de la Loi devant lesquelles ils soutiennent que la Verge d'Aaron fut immédiatement posée dans l'Arche (*a*). Ils appuient cette interprétation, de l'autorité de l'Epitre

(*a*) Leidecker. De Republ. Hebræor. Lib. VIII. C. 2. Tom. I. pag. 506. = Prideaux. Histoir. des Juifs. Livr. III. Tom. I. pag. 265. Edit. 1728. = Joach. Lang. Histor. Eccles. V. T. Per. IV. pag. 186. = El. Edzard. Not. in Avoda Zara. C. 2. pag. 217. = Jac. Wetsten. Comment. ad Epistol. ad Hebr. Tom. II. Nov. Test. Græc. pag. 414.

aux Hébreux, où il eſt marqué que l'on gardoit dans l'Arche cette Verge avec l'Urne pleine de Manne & les Tables de la Loi (*a*). La queſtion ſeroit inconteſtablement décidée, ſi ce que rapporte Saint Paul, n'étoit pas contredit par un paſſage du Livre des Rois & de celui des Paralipomènes, où on lit qu'il n'y avoit dans l'Arche que les Tables de la Loi (*b*). C'eſt ce qui ſe trouve confirmé par Philon & par Joſeph (*c*).

Cette contradiction apparente entre des Ecrivains inſpirés, a donné bien de l'exercice aux Interprêtes & aux Critiques qui ont tenté divers moyens de la concilier. Thomas d'Aquin, Nicolas de Lyre, & d'après eux Kœnig penſent que le deſſein de l'Auteur du Livre des Rois n'a été de parler que des Tables de la Loi, comme étant l'objet principal de la deſtination de l'Arche; au lieu que la Verge d'Aaron n'y ayant

(*a*) Epiſtol. ad Hebr. C. 9. ℣. 4.

(*b*) III. Reg. C. 8. ℣. 9. = II. Paralipom. C. 5. ℣. 10.

(*c*) Philo de Vit. Moſ. Lib. III. pag. 150. = Joſeph. Antiquit. Judaic. Lib. VIII. C. 4. Tom. I. pag. 428.

été mise avec l'Urne de la Manne que par occasion ; il s'est cru dispensé de faire mention de ces deux choses qui n'y étoient point essentielles (*a*). Mais je ne vois point que cette raison fut suffisante pour n'en rien dire. Cette explication se rapproche assez de celle que Levi Ben Gerson a imaginée, & que Vatable a suivie (*b*). Ce Rabbin veut que le sens des paroles de l'Auteur du Livre des Rois indique seulement que de toute la Loi, *c'est-à-dire*, du Livre de la Loi, l'Arche ne renfermoit que le Décalogue contenu dans les Tables en question, sans donner l'exclusion à l'Urne de la Manne & à la Verge d'Aaron qui y étoient pareillement. L'une & l'autre interprétation ne me paroissent point heureuses. Elles ont quelque chose de forcé, & répugnent de plus à ce

(*a*) Thom. Aquin. Exposit. in Epistol. ad Hebræ. Tom. XVI. ejus Oper. fol. 218. Edit. Rom. Nicol. Lyr. Annot. in loc. Reg. suprà cit. pag. 782. = Kœnig. Vind. Sacr. Loc. C. 114. pag. 715.

(*b*) Levi Ben Gerson, Comment. in I. Reg. C. 8. ℣. 9. = Vatabl. Annot. in eund. loc. inter Critic. Sacr. Tom. II. pag. 44.

qu'exprime ici la force de la particule excluſive *rak*. Il faut néceſſairement recourir à une ſolution qui ſatisfaſſe davantage. Ribera, Junius, Ravanelle, Pfeiffer & Suicer (*a*), pour accorder le témoignage de l'Epitre aux Hébreux avec celui du Livre des Rois & des Paralipomènes, rapportent le pronom relatif ם, non au mot *Arche* qui eſt le plus proche, mais au mot *Tabernacle* qui eſt le plus éloigné : d'où il réſulteroit que l'Apôtre auroit ſimplement voulu marquer que l'Urne de la Manne & la Verge d'Aaron étoient dans le Tabernacle. Ribera & Junius allèguent pour preuve de leur ſentiment pluſieurs exemples, où cette conſtruction qui lie le pronom relatif avec un antécédent éloigné, eſt uſitée dans l'Ecriture. Nous obſerverons pourtant que le ſeul Texte Grec de cette Epitre ſouffre un pareil ſens; parce que les noms d'Arche & de Tabernacle ſont dans cette langue

(*a*) Ribera de Templ. Lib. II. C. 2. pag. 105. & Commentar. in Epiſtol. ad Hebr. pag. 397. = Jun. Sacr. Paralle. Lib. III. pag. 464. = Ravanell. Biblioth. Sacr. Tom. I. pag. 218. = Pfeiffer. Dub. Vexat. SS. pag. 488. = Suicer. Theſaur. Eccleſiaſtic. Tom. II. pag. 0.

du genre féminin. Cela ne sauroit avoir lieu à l'égard de la Vulgate & de la Version Syriaque, le nom de Tabernacle étant dans le Latin du genre neutre, & dans le Syriaque du genre masculin. Ainsi elles ne favorisent point cette pensée que MM. Jurieu & de Beausobre ont adoptée (*a*), puisqu'elles traduisent par un pronom féminin qui se rapporte par conséquent au mot *Arche*, qui est du même genre en ces deux langues. Entr'autres objections qu'on fait contre ce sentiment, il y en a une qui le détruit absolument. C'est que Saint Paul se sert dans le Verset suivant, d'un pronom qui ne peut être que relatif à l'Arche que les Chérubins couvroient de leurs aîles : particularité qui ne convient nullement au Tabernacle. Il faut donc de toute nécessité que le pronom du Verset précédent appartienne au même mot ; autrement il n'y auroit aucune liaison dans la contexture du discours de cet Apôtre.

(*a*) Jurieu Histor. Critiq. des Dogm. & des Cult. Part. II. Ch. 2. pag. 237. = Beausobre Remarq. Critiq. sur le N. Test. Tom. II. pag. 178.

Paſſons à l'examen de l'opinion qui a un plus grand nombre d'approbateurs. Ceux qui ſe déclarent en ſa faveur, remarquent que la prépoſition Grecque ἐν ſe met quelquefois pour *avec*, *auprès*, *à côté*, auſſi bien que pour *dans*, par un de ces Hébraïſmes qui ſont familiers aux Ecrivains du Nouveau Teſtament. En effet on ne ſauroit déſavouer que la particule Hébraïque *be* qui répond à cette prépoſition, n'ait en pluſieurs occaſions les ſignifications que nous venons d'indiquer. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à conſulter Bochart, & ſur-tout Noldius qui a raſſemblé avec beaucoup de ſoin tous les exemples que les Livres de l'Ancien Teſtament fourniſſent à ce ſujet (*a*). Il paroît même par quelques locutions qu'on cite des meilleurs Auteurs Grecs, qu'ils emploient en diverſes rencontres la prépoſition ἐν dans de ſemblables acceptions (*b*). Piſ-

(*a*) Bochart. Hierozoic. P. I. Lib. II. C. 50. pag. 590. = Noldi. Concordant. Particul. Hebraic. pag. 144, 145.

(*b*) *Vid.* Fr. Viger. de Præcip. Græc. Diction. Idiotiſm. C. IX. = Sect. 3. §. 9. pag. 543. Edit. 1766.

cator, Tena, Tornielli, Lorin & le P. Lamy la rendent par *avec ;* de sorte que le sens du passage de Saint Paul est, selon eux, que l'Urne de la Manne, la Verge d'Aaron, & les Tables de la Loi étoient avec l'Arche elle-même dans la partie du Tabernacle appellée le *Saint des Saints* (*a*). C'est conformément à cette explication que MM. de Beausobre & le Céne ont traduit le Texte de l'Apôtre (*b*). Le premier a changé depuis de sentiment, pour embrasser celui que nous avons exposé plus haut. Il s'efforce de l'établir dans un Ouvrage posthume, qui n'a vu le jour que long-temps après la Version du Nouveau Testament, qu'il a publiée

(*a*) Piscat. Schol. in Epistol. ad Hebr. pag. 699. Edit. Herborn. *in-fol.* = Lud. Ten. Disputat. in eand. Epistol. Difficul. V. Sect. 2. pag. 388 & 389. = Tornielli. Annal. Sacr. sub Ann. M. 3030. n°. 19. pag. 21. Tom. II. Edit. Francof. = Lorin. Commentar. in Numer. pag. 645. = Lamy, de Tabernac. Fœd. Lib. III. C. 5. pag. 418. & de Templ. Hierosolym. Lib. VI. C. 9. pag. 1076.

(*b*) Beausobre. N. Testam. Tom. II. pag. 475. Edit. 1736. *Il est seul Auteur de la Traduction des Epitres de Saint Paul.* = Le Céne, N. Testam. Tom. II. pag. 199.

conjointement avec M. l'Enfant. Les autres qui aiment mieux faire parler Saint Paul d'une manière plus préciſe, interprêtent la prépoſition par *après*, *à côté*. Ainſi ſes paroles ſignifieroient que l'Urne de la Manne & la Verge d'Aaron étoient poſées auprès ou à côté de l'Arche.

Bèze, Eſtius, Druſius, Crellius, Louis de Dieu, Jacques Cappel, Etienne Morin, Sebaſtien Schmid, Braunius, Maius, Hottinger & Marckius trouvent d'autant plus plauſible cette traduction du Texte de l'Apôtre, qu'ils croient qu'elle fournit le dénoument de la difficulté qui a embarraſſé tant d'habiles gens (*a*). Mais il n'ont pas pris garde, qu'il s'en préſente une, qu'on ne parviendra jamais à réſoudre. Saint Paul place les Tables de la Loi

(*a*) Bez. Annot. in Epiſtol. ad Hebr. pag. 315. = Eſti. Commentar. in eand. Epiſtol. pag. 995. = Druſ. Annot. in eand. Epiſt. inter Critic. Sacr. Tom. VII. pag. 1044. = Crelli. Comment. in eand. Epiſt. fol. 150. = Lud. de Dieu Animadverſ. ad eand. Epiſt. pag. 312. = Jac. Cappel. Obſervat. ad eand. Epiſt. pag. 193. = Steph. Morin. Diſſertat. VII. pag. 175 = Seb. Schmid. Comment. in Epiſt. ad Hebr.

dans le même endroit que l'Urne de la Manne & la Verge d'Aaron, puisqu'il les joint ensemble par la particule copulative &. Il ne peut donc point avoir entendu que cette Urne & cette Verge étoient auprès ou à côté de l'Arche, qu'il n'ait aussi entendu la même chose des Tables de la Loi. M. Saurin qui avoit penché d'abord pour l'opinion de ceux qui expliquent en ce sens le passage de Saint Paul, a si bien reconnu l'impuissance où l'on est de lever cette difficulté, qu'il a pris le parti de demeurer indécis sur la question (*a*). Nous ajouterons encore qu'elle est sujette à un autre inconvénient. C'est qu'il s'ensuivroit que la prépositon ἐν, dont S. Paul se sert au Verset 2 du Chapitre d'où est tiré le passage que nous discutons, laquelle ne peut absolument en cette circonstance se rendre que par

pag. 900. = Braun. Comment. in eand. Epist. pag. 501. = Henr. Mai. Observat. Sacr. P. IV. pag. 102. = Hottinger. Not. ad Mos. & Aaron. Goodwin. pag. 343. & Dissertat. de Tabernac. pag. 325. Edit. 1710. = J. Marcki. Exercitation. Biblic. pag. 247.

(*a*) Saurin Disc. Hist. & Critiq. sur la Bible, Disc. XIV. Tom. II. pag. 269. Edit. *in*-8°.

dans (*a*), auroit été employée par cet Apôtre, à deux lignes de-là, dans une ſignification différente. Il n'eſt nullement vraiſemblable qu'il eût voulu lui faire ſignifier *dans* au premier cas, & *auprès* ou *à côté* au ſecond, dans la même contexture du diſcours. Cette remarque a également lieu contre le ſentiment de ceux qui traduiſent *avec*.

Waltherus, Glaſſius, Dorſcheus & Sennert ont recours à un autre expédient, pour mettre d'accord Saint Paul avec l'Auteur du Livre des Rois. Ils veulent qu'on conſidère l'Arche d'Alliance de deux manières; l'une ſtricte & rigoureuſe pour le ſeul corps de l'Arche couverte du Propitiatoire, dans l'intérieur de laquelle étoient les Tables de la Loi; l'autre plus étendue pour un tout qui comprenoit l'Arche avec ſes dépendances. Ils ſuppoſent à cet effet, qu'il y avoit aux côtés de l'Arche

(*a*) Σκηνὴ γὰρ κατεσκευάσθη ἡ πρώτη, ἐν ᾗ τε λυχνία καὶ ἡ τράπεζα, καὶ ἡ πρόθεσις τῶν ἄρτων, ἥτις λέγεται ἁγία. *Tabernaculum autem conſtructum fuit primum, in quo erat candelabrum, & menſa, & propoſitio panum, quod dictum fuit ſanctum.*

des espèces de tiroirs, qui renfermoient l'Urne de la Manne & la Verge d'Aaron (*a*). Tostat & Cajetan ont eû à-peu-près la même pensée (*b*). C'est celle des Juifs, comme Buxtorf le fait voir par des passages des deux Talmuds, & par le témoignage de plusieurs Ecrivains de leur Nation (*c*). Maimonide dit positivement que cette Verge étoit placée avec l'Urne de la Manne devant l'Arche dans le Lieu Très-Saint (*d*). Moïse de

(*a*) Walther. Harmon. Biblic. p. 417. = Glass. Philolog. Sacr. Lib. III. Tract. II. pag. 713. Edit. 1705. = Dorsche. Commentar. in Epist. ad Hebr. pag. 465 & 466. = Sennert. Dissert. de iis quæ fuere in Arcâ. *Vid.* Thesaur. Theolog. & Philolog. Tom. I. pag. 467.

(*b*) Tostat. Commentar. in III. Reg. C. 8. Quæst. VI. pag. 119. = Cajetan. Commentar. in Epist. ad Hebr. pag. 347.

(*c*) Buxtorf. Exercitat. ad Histor. Arcæ Fœder. C. 5. pag. 58, 73.

(*d*) Maimonid. Jad Chazakah. P. III. Hilchoth Béth hà-bechirah. C. 4. fol. 170. pag. 2. & pag. 15. ex Versione Latin. Ludov. de Veil. Il est à propos de relever l'infidélité du Traducteur qui rend ainsi les paroles de Maimonide, *intrà Arcam ad partem anteriorem condita erat Urna Mannæ, & Virga Aaronis.* En plaçant l'Urne de la Manne & la Verge d'Aaron

Kotzi & Abarbanel témoignent la même choſe (*a*). Il faut pourtant que ce dernier ait cru que ce ſentiment ne fut pas auſſi général parmi les Juifs, que l'aſſure Buxtorf; puiſqu'il avoue, en rapportant l'opinion de Lévi Ben Gerſon qu'il rejette, que la tradition de quelques Rabbins lui eſt favorable. Mais Buxtorf le dément nettement en ceci : il prétend que Lévi Ben Gerſon eſt le ſeul d'entr'eux qui ſoutienne que l'Urne & la Verge étoient ſerrées dans la partie intérieure de l'Arche. Quoique cette interprétation du Texte de Saint Paul ſoit plus ſpécieuſe que les précédentes, nous avons de la peine à y ſouſcrire; parce qu'il ne nous ſemble pas naturel, que ſi c'eût été la penſée de l'Apôtre, il eut marqué indiſtinctement le lieu des Tables de la Loi, de l'Urne de la Manne & de la Verge d'Aaron,

---

dans l'intérieur de l'Arche, c'eſt faire dire à ce Rabbin le contraire de ce qu'il dit. Il falloit traduire, *antè Arcam* ou *coram Arcâ erat Urna Mannæ, & Virga Aaronis.*

(*a*) Moſ. Mikotzi Sépher Mitzvoth Gadol. fol. 210 pag. 1. = Abarban. Commentar. In Prophet. Prior. fol. 226. pag. 1.

la première de ces choses occupant une place différente de celle des deux autres.

Théophylacte a proposé une autre conciliation qu'ont approuvée Melchior Canus, Salmeron, Bellarmin, Alting, Hammond, le P. Alexandre & Wirsius (*a*). Il pense qu'il n'y eût du temps de Moïse & de Salomon que les Tables de la Loi dans l'Arche ; mais que dans la suite, lorsque Jérémie la prit pour la cacher, la Verge d'Aaron & l'Urne de la Manne y furent mises, afin d'y être mieux & plus sûrement conservées. C'est une tradition dont Saint Paul pouvoit avoir été instruit par Gamaliel son maître. Il ajoute qu'elle étoit de son temps communément reçue chez

(*a*) Theophylact. Commentar. in Epistol. ad Hebr. pag. 956. = Melch. Can. Loc. Theolog. Lib. II. C. 11. pag. 83. Edit. Colon. = Salmeron. Disputat. XVII. in Epistol. ad Hebr. Tom. XV. pag. 743. = Bellarm. de Verbo Dei. Lib. I. C. 17. pag. 85. = Alting. Prælection. in Epist. ad Hebr. pag. 249. Tom. IV. ejus Oper. Theologic. = Hammond. Annotation. ad eand. Epistol. pag. 326. Tom. I. Edit. Amst. = Alexand. Histor. Eccles. Vet. Test. Dissert. III. pag. 437. Edit. *in-fol.* = Herm. Witsi. Miscellan. Sacr. Dissert. II. Tom. I. pag. 446.

les Juifs attachés à la Secte des Phariſiens. Il n'eſt pas beſoin de dire que cette tradition n'a aucun fondement ſolide, & qu'on n'en trouve pas la moindre veſtige dans les Ouvrages de Philon & de Joſeph. D'ailleurs le but de l'Apôtre dans cette Epitre n'eſt point de parler du temps de Salomon ni de ſon Temple, mais du temps de Moïſe & de ſon Tabernacle, dont il fait ſommairement la deſcription. Il y a beaucoup plus d'apparence à croire que la Verge d'Aaron & l'Urne de la Manne avoient été placées dans l'Arche avec les Tables de la Loi par ce Légiſlateur, & qu'elles y demeurèrent juſqu'à la conſtruction du Temple. En effet elles auroient été expoſées à ſe perdre, ſi on ne les y avoit renfermées; l'Arche ayant tant de fois changé de lieu dans le Déſert, & dans la Terre de Chanaan pendant tout cet intervalle. Elle n'en eut de fixe que depuis que le Temple fut bâti; Salomon l'y ayant fait tranſporter par les Sacrificateurs. Ce fut vraiſemblablement alors qu'on en ôta l'Urne de la Manne & la Verge d'Aaron qui ne couroient plus le même riſque, pour les mettre dans un autre endroit con-

venable. Il n'est donc pas surprenant que l'Auteur du Livre des Rois, qui décrivoit ce Temple & ce qu'il contenoit, n'ait fait mention à l'occasion de l'Arche, que des Tables de la Loi, qui étoient pour lors la seule chose qu'elle renfermât. C'est, à mon avis, la manière la plus probable de concilier cet Auteur avec Saint Paul. C'est aussi celle qu'ont préférée Sanctius, Zegerus, Goodwin, Desmarets, Calovius, Le Clerc, Reland, Deylingius, Calmet, Schœtgenius & Wolf (*a*). Nous pourrions encore joindre à tous ces savans hommes Grotius, s'il n'avoit une pensée qui lui est particulière. Il avoue bien que

(*a*) Sanct. Comment. in III. Reg. C. 8. pag. 1081. = Zeger Annot. ad Epist. ad Hebr. inter Critic. Sacr. pag. 1041. = Goodw. Mos. & Aar. Lib. II. C. 1. pag. 344. = Desmarets. Notes sur l'Epitre aux Hébr. pag. 163. = Calov. Bibl. Nov. Test. Illustr. Tom. II. pag. 1295. = Le Clerc. Remarq. sur l'Epit. aux Hebr. Tom. II. de sa Traduct. du Nouv. Test. pag. 285. = Reland. Antiquit. Hebr. P. I. C. 5. pag. 52. = Deyling. Observation. Sacr. P. II. §. 47. pag. 440. = Calmet, Comment. Litter. sur l'Epit. aux Hebr. pag. 693. Edit. *in*-4°. = Schœtgen. Hor. Hebr. & Talmud. ad Epist. ad Hebr. pag. 973. = Wolf. Cur. Critic. & Philolog. in Epistol. Potter. D. Paul. pag. 697.

l'Urne de la Manne & la Verge d'Aaron étoient du temps de Moïſe dans l'Arche, ainſi que les Tables de la Loi. Il s'appuie même en cela du témoignage de Joſeph Ben Gorion, à qui il fait dire fauſſement que cette Verge y étoit placée; quoique celui-ci rapporte ſimplement qu'elle étoit dans le Saint des Saints avec l'Arche qui contenoit les Tables de l'Alliance (*a*). Mais il prétend qu'on en retira l'Urne & la Verge avant le temps de la fondation du Temple de Salomon, par la crainte que l'on avoit que ces choſes ne ſe gâtaſſent dans le lieu, où elles étoient ſerrées. Ce fut la même conſidération qui empêcha qu'on ne les y mit, quand ce Prince éleva le Temple : en conſéquence de quoi on les porta dans un ſouterrain de cette auguſte Demeure, comme le diſent les Rabbins (*b*). Il eſt aiſé de répondre à ceci, que la manière miraculeuſe dont Dieu veilloit à leur

(*a*) Joſeph. Gorionid. Hiſtor. Judaïc. Lib. VI. C. 35. pag. 713. Edit. Breithaupt.

(*b*) Groti. Annotat. in Epiſtol. ad Hebr. inter Critic. Sacr. pag. 1047.

conservation, suffisoit pour les mettre à l'abri de l'accident que Grotius suppose bien gratuitement. Quant à la circonstance du souterrain, qu'il lui plaît d'alléguer, sans entrer dans aucun détail à cet égard, il est vrai que les Docteurs Juifs en parlent dans leurs Ecrits. Mais ce n'est pas une raison pour la regarder comme un fait indubitable. Voici ce dont il est question. Ils racontent que Salomon ayant appris par quelques Prophètes de son temps, que le Temple qu'il avoit fait construire, seroit détruit un jour par les Assyriens, y fit pratiquer un souterrain rempli de détours, afin qu'en cas de péril, on cachât dans ce lieu secret les choses les plus sacrées & les plus précieuses qu'il renfermoit. Ce fut-là qu'il arriva que le Roi Josias fit mettre l'Arche d'Alliance, la Verge d'Aaron, le Vase de la Manne, l'Urim & Thummim avec l'Huile d'Onction, qui ne se retrouvèrent plus dans le second Temple que bâtirent les Juifs à leur retour de la Captivité de Babylone (*a*). Que les Rab-

(*a*) Gemar. Babylon. *Massëketh Joma.* C. V. bins

bins ſe repaiſſent de ces rêveries; à la bonne heure, elles ſont de leur goût, & caractériſent la trempe de leur eſprit. Mais je ne ſaurois aſſez m'étonner qu'un homme auſſi judicieux que Grotius, ait pu les admettre ſérieuſement. Avant de finir cette diſcuſſion, nous ne croyons pas qu'il faille taire une objection, quoique frivole par elle-même, que font ceux qui dans l'habitude où ils ſont de chicaner ſur tout, ſoutiennent qu'on ne pouvoit point placer la Verge d'Aaron dans le fond de l'Arche, à cauſe de ſa longueur qui devoit excéder celle de ce Coffre ſacré. Il eſt facile d'y ſatisfaire, en remarquant que l'Arche ayant deux coudées & demie de long, qui, ſelon notre réduction, équivalent à environ cinq pieds de Roi, ſa capacité étoit pluſque ſuffiſante pour contenir cette Verge. Ainſi il n'eſt pas

---

Maimonides, Bechai, Judah ha-lévi, Laniado aliique apud J. Ben. Carpzovium in Diſſertat. Quonam Arca pervenerit? C. 1. §. 7 & 8. & Buddeum in Hiſtor. Eccleſ. Veter. Teſt. Tom. II, Sect. IV. pag. 566. *Vide quoque* Cunæum de Republica Hebræor. Lib. I. C. 14. pag. 90. Edit. Nicolai.

nécessaire de recourir à l'étrange imagination des Interprètes qui veulent qu'on l'ait mise en double, en la rompant par le milieu, ou bien qu'on en ait coupé la partie excédente, sans endommager toutefois ses feuilles ni ses fruits.

La Verge de ce Grand-Prêtre d'abord sèche & dépouillée, & ensuite chargée de fleurs & de fruits, a été le sujet de bien des sens mystiques & typiques que les Pères de l'Eglise se sont appliqués à y découvrir. Origène y a trouvé un emblême de la Croix de Jésus-Christ, dont les fleurs & les fruits sont les Peuples qui ont cru en l'Evangile (*a*). Saint Jérôme, le Pape Saint Grégoire & Isidore de Séville, l'ont regardée comme une image expresse de la mort ignominieuse de ce Divin Rédempteur, & de sa glorieuse Résurrection (*b*). Enfin cette Verge qui sans être

(*a*) Origen. in Numer. Homil. IX. Tom. II. pag. 299. Edit. Bened.

(*b*) Hieronym. Comment. in Jerem. C. 1. ℣. 11. Tom. II. pag. 497. = Gregor. Magn. Exposit. Moral. in Job. Lib. XIV. C. 28. Tom. I.

humectée, & ſans rien devoir à la culture de la terre, fleurit & porte des fruits, a paru à Vigile de Tapſe, au même Iſidore & à ſaint Bernard une figure de la Vierge Marie, qui a conçu & enfanté le Sauveur, ſans avoir connu d'homme (*a*). Nous ſommes fort éloignés d'envier ni aux uns, ni aux autres leur pénétration. Nous conſentons bien volontiers qu'on leur faſſe honneur de ces découvertes, après leſquelles ils courent à perte de vue. On nous permettra ſeulement de dire, ſans nous écarter du reſpect qu'on leur doit, qu'il ſeroit à ſouhaiter qu'ils euſſent donné un peu moins l'eſſor à leur imagination, & euſſent apporté plus de modération dans la recherche de ces ſens myſtérieux. Ils auroient ſans doute par-là mieux réuſſi dans l'application des exemples. Leurs plus grands Admirateurs ſont

---

pag. 423. Edit. Guſſanv. = Iſidor. Hiſpalenſ. Comment. in Numer. C. 15. pag. 477. Edit. du Breul.

(*a*) Vigil. Taps. contrà Eutych. Lib. III. §. 4. pag. 26. Edit. Chifflet. = Iſidor. Hiſpal. *Ibidem.* = Bernard. de Laudib. Virgin. Matr. Homil. II. Tom. II. pag. 11. Edit. I. Mabillon.

obligés de convenir qu'ils les ont quelquefois outrés par des explications froides & forcées, ou tout au moins établis sur des rapports vagues & arbitraires, qui manquent de solidité.

Aaron jouit paisiblement jusqu'à sa mort de la Souveraine Sacrificature, depuis le miracle qui la lui avoit assurée. Il avoit épousé Elisabeth, fille d'Aminadab de la Tribu de Juda, & il en eut quatre fils, Nadab, Abihu, Eleazar & Ithamar (*a*). Il eut le malheur de voir périr les deux premiers par une flamme descendue du Ciel, parce qu'ils avoient osé allumer, contre la défense expresse du Seigneur, l'encens qu'on lui offroit, à un autre feu que celui qui brûloit continuellement sur l'Autel des Holocaustes (*b*). La race des Grands-Prêtres fut continuée par les deux autres. Il fut privé de la satisfaction d'entrer, après tant de travaux, dans la Terre promise. Il eut cela de commun avec Moïse son frère; & ils s'attirerent l'un & l'autre ce châtiment temporel

(*a*) Exod. C. 6. ℣. 23.
(*b*) Levit. C. 10. ℣. 12.

pour avoir manqué de confiance en la promeſſe de Dieu, lorſque cet Etre ſuprême dit à Moïſe de frapper le Rocher à Kadès, afin d'en faire ſortir de l'eau (*a*).

Ce fut à l'arrivée des Iſraélites à la Montagne de Hor, au pied de laquelle ils campèrent, que le Seigneur marqua le terme de la vie de ce Grand-Prêtre. Il commanda à Moïſe de conduire Aaron & ſon fils Eleazar ſur le ſommet de la Montagne, & d'y ôter au père ſes habits Sacerdotaux, & d'en revêtir le fils à la vue de tout le Peuple. Aaron ſe conforma à la volonté du Seigneur; il remit à Eleazar les ornemens de ſa dignité, dont il s'étoit revêtu par l'ordre de Dieu, avant de monter ſur la Montagne (*b*). Nous remarquerons que cette inſtallation fut une exception à ce que la Loi preſcrivoit en pareil cas. 1°. La Souveraine Sacrificature étant héréditaire & perpétuelle chez les Juifs, il n'étoit pas permis à celui qui l'exerçoit, de la réſigner de ſon vivant à ſes enfans;

(*a*) Numer. C. 20. ℣. 8, 12.

(*b*) Numer. C. 20. ℣. 25, 26, & ſeq.

à moins qu'il ne fût absolument incapable d'en remplir les fonctions. 2°. L'investiture fut donnée à Eleazar hors du Tabernacle & du Camp, où la cérémonie devoit se faire. Si elle fut suffisante pour rendre sa consécration légitime, nonobstant le défaut de l'onction sainte ; c'est ce qu'on ne sauroit tout-à-fait décider. Plusieurs Interprètes, & entre autres Tostat & Cornelius à Lapide tiennent pour l'affirmative (*a*). Cependant, quoi qu'on ne puisse pas établir la négative par un passage formel du Texte de Moïse, on a quelque raison de croire que cette onction étoit essentielle à l'inauguration des Grands-Prêtres, puisqu'elle fit partie de celle d'Aaron. Il est donc vraisemblable qu'Eleazar la reçut des mains de Moïse à son retour dans le Camp, avant d'entrer en exercice du Pontificat dans lequel il fut le successeur immédiat de son père, par le droit de primogéniture : car il étoit l'aîné de son frère

(*a*) Tostat. Comment. in Numer. C. 20. Quæst. XXII. pag. 22. = Cornel. à Lapid. Commentar. in eund. loc. pag. 874.

Ithamar. Ceux qui ſe plaiſent à rechercher des traits de conformité dans les Rites des Juifs & des Païens, ne manquent pas d'obſerver que quelques-uns des principaux Miniſtres de la Religion des derniers, ſe dépouillèrent de leurs vêtemens ſacrés, lorſqu'ils ſentirent les approches de la mort (*a*). Ils en allèguent des exemples dans la perſonne de Caſſandre (*b*), & dans celle d'Amphiaraus (*c*).

Aaron après avoir vu ſon fils revêtu des habits Pontificaux, fut réuni à ſes Pères. Il expira entre les bras de Moïſe & d'Eléazar qui lui fermèrent les yeux, & l'inhumèrent en ce lieu. Sa mort eut cela de ſingulier, c'eſt qu'elle n'eut pour cauſe ni la maladie, ni l'entière défaillance de la nature, occaſionnée par une extrême vieilleſſe. Quoiqu'il fût déja parvenu à un âge aſſez avancé pour un temps où la durée de la vie

(*a*) *Voyez* La Bible Francoiſe publiée par M. de Chaiz avec des Notes tirées de divers Commentateurs Anglois, Tom. III. P. I. pag. 185.

(*b*) *Vid.* Æſchyl. in Agamemno. v. 1265.

(*c*) Vid. Stat. in Thebaid. Lib. VII. v. 784.

humaine avoit été considérablement abrégée, il avoit pourtant encore conservé quelque vigueur, puisqu'il fut en état de monter sur cette Montagne. Eleazar n'auroit pu, en sa qualité de Souverain Sacrificateur, prendre soin conjointement avec Moïse des funérailles de son père, sans contracter une impureté Légale, selon ce que porte le Texte du Lévitique (*a*). S'il agit de la sorte, ce fut en conséquence des circonstances particulières, où il se trouva. Les ordres exprès de Dieu le dispensèrent dans cette occasion de pratiquer les formalités requises par la Loi. On doit même ajouter qu'il n'avoit pas été consacré par l'huile de l'Onction: ce qui suffisoit sans doute pour le soustraire à l'obligation de les accomplir à la rigueur.

Salomon Jarchi à qui il n'est que trop ordinaire de charger le Texte des Ecrivains Sacrés de gloses aussi bisarres que mal fondées, débite avec confiance que Moïse ayant trouvé dans la Montagne une caverne, où étoit un tom-

(*a*) Levit. C. 21. ℣. 11.

beau avec une lampe allumée, comprit par là que Dieu avoit deſtiné cet endroit pour la ſépulture de ſon frère, qui s'étant couché dans ce tombeau, *s'y endormit tranquillement au Seigneur* (*a*). Joſeph rapporte qu'Aaron mourut ſur la Montagne ſous les yeux des Iſraélites (*b*). Il n'eſt point fait mention de cette dernière circonſtance dans le Texte de Moïſe. Il paroît hors de doute que ce Souverain Sacrificateur quitta ſur la Montagne ſes habits Pontificaux, pour en revêtir ſon fils Eleazar, à une diſtance d'où le Peuple pouvoit voir la cérémonie de l'inveſtiture. Elle n'étoit ſolemnelle, qu'autant qu'elle ſe faiſoit publiquement. Mais les paroles de l'Hiſtorien Sacré nous induiſent naturellement à croire qu'après cela Aaron s'éloigna de la vue des Iſraélites, en s'avançant avec ſon frère & ſon fils vers quelque lieu écarté de la Montagne, où il finit ſes jours de la manière dont

(*a*) Salom. Jarchi. Comment. in Num. C. 20. ℣. 26. pag. 1177. Verſ. Lat. Breithaupt.

(*b*) Joſeph. Antiquit. Judaic. Lib. IV. C. 4. pag. 209.

nous l'avons dit. Cajetan ne sauroit se persuader que Moïse & Eleazar ayent été les seuls qui soient montés avec Aaron sur le Mont Hor. Il convenoit, selon ce Commentateur, que les principaux du Peuple & les proches Parens du Grand-Prêtre de la Nation, l'y accompagnassent pour lui rendre les derniers devoirs (*a*). Nous nous en tiendrons simplement aux termes dans lesquels la narration de Moïse est conçue. Ils ne sont point favorables à cette conjecture qu'on n'appuie que d'une raison de convenance, qui n'a ici aucune force.

Nous ne devons pas passer sous silence une difficulté, qui naît de la contradiction apparente du Texte de Moïse sur le lieu où mourut Aaron. Le Livre des Nombres marque le Mont Hor (*b*), & on lit ailleurs que ce Grand-Prêtre eut sa sépulture à Moséra (*c*). Il faut

(*a*) Cajetan. Commentat. in Numer. C. 20. pag. 393.

(*b*) Numer. C. 33. ℣. 38.

(*c*) Deuteronom. C. 10. ℣. 6.

avouer que la contrariété a quelque choſe de frappant. Nous ſavons qu'on a recours à diverſes ſolutions. Si elles ſont ſatisfaiſantes, c'eſt ce qu'il nous ſemble à propos d'examiner. Nous mettrons d'abord ſous les yeux des Lecteurs, le dénombrement des ſtations des Iſraélites, tel que le préſentent les Textes dont il s'agit, afin qu'ils ſoient à portée, en les comparant enſemble, de juger de la diverſité qu'il y a à ce ſujet. Voici de quelle manière Moïſe décrit ces ſtations dans le Livre des Nombres. « Les Iſraélites étant partis » de Moſéroth, campèrent à Béné-Ja» hakan; d'où ils allèrent camper à » Hor-gudgad; de-là ils allèrent cam» per vers Jotbath; de-là ils allèrent » camper à Habrona; de-là ils allèrent » camper à Héſion-gaber; de-là ils » allèrent camper au Déſert de Tſin, » qui eſt Kadès; de-là ils vinrent cam» per au pied de la Montagne de Hor, » qui eſt à l'extrémité du pays d'Edom; » & Aaron le Souverain-Sacrificateur » monta ſur la Montagne de Hor, par » le commandement du Seigneur, & » y mourut, &c. »

Le même Moïſe rappellant ſommai-

rement aux enfans d'Israel ces divers campements dans le Livre du Deutéronome y dit ; « qu'ils partirent de » Beéroth Béné-Jahakan, pour aller » à Moséra, où Aaron mourut & fut » enterré, & qu'Eleazar son fils lui » succéda dans les fonctions du Sacer- » doce : que de-là ils marchèrent vers » Gudgad, d'où ils vinrent camper à » Jotbath qui est un pays où il y a » des torrens d'eaux, &c. »

Il résulte de la confrontation de ces deux Textes, que les Israélites se rendirent par diverses stations, de Moséra à la Montagne de Hor. Il y a plus encore ; il est question de savoir si Moséra énoncé dans le second Texte, est le même lieu que Moseroth exprimé dans le premier. Il y a d'autant plus d'apparence à le croire, que ces deux noms ne diffèrent que par la terminaison qui distingue le nombre pluriel du singulier. Or il est assez ordinaire aux Ecrivains Sacrés d'employer également l'un ou l'autre dans l'indication des mêmes noms, comme il seroit facile d'en citer des exemples. D'ailleurs les stations mentionnées à la suite de Moséra dans le Deutéronome, qui ont précisément

le même nom que celles que Moïſe a marquées dans les Nombres, immédiatement après le campement de Béné-Jahakan, ſuffiſent pour fortifier la perſuaſion où l'on eſt à cet égard. Il eſt vrai qu'en ce cas, on ne ſauroit guères ſe diſpenſer de reconnoître par rapport à Moſéra ou Moſeroth, une tranſpoſition d'ordre de la part des Copiſtes, dans l'un des deux Textes allégués. Ce n'eſt pas un médiocre embarras que de décider auquel on doit préférablement ajouter foi. Il ſeroit naturel de s'attacher à celui des Nombres qui contient une énumération expreſſe & ſuivie de tous les campements du Peuple d'Iſrael que Moïſe a pris ſoin d'y faire : au lieu qu'il ne s'agit dans le Texte du Deutéronome que d'un endroit abſolument détaché de ce qui précède & de ce qui ſuit, où le même Hiſtorien parle en paſſant d'une très-petite partie de ces ſtations. Il y en a toutefois qui ſe flattent de concilier la diverſité de ces Textes, ſans admettre une ſemblable tranſpoſition qui leur paroît mal à propos donner atteinte à l'authenticité des Livres Saints. Ils veulent que Moſéra & Moſeroth ſoient des lieux différens.

De-là ils supposent que Moséra est le nom du Désert, où étoit situé le Mont Hor sur lequel mourut Aaron; desorte que Moïse a pu très-bien appeller par extension le lieu de la sépulture de ce Grand-Prêtre, du nom du Désert qui renfermoit cette Montagne, au pied de laquelle se fit le campement des Israélites. Une conséquence ultérieure de cette supposition les conduit nécessairement à distinguer Beéroth Béné-Jahakan, Gudgad & Jotbath, dont il est fait mention dans le Livre du Deutéronome, des campements ainsi dénommés dans le Livre des Nombres. Autrement l'un des Textes cités seroit en contradiction avec l'autre par rapport à l'ordre de ces stations. Parmi les Interprêtes & les Critiques de diverses Communions, il y en a plusieurs qui insistent fortement sur cette solution proposée par Aben Esra (*a*). Cependant nous ne craignons pas d'être démentis, en

(*a*) Aben Esra Commentar. in locum suprà citatum Deuteronom. Consentiunt fere cum Interprete illo Judæo, Tostatus, Torniellus, Cornelius à Lapide, Gerhardus, Calovius, Drusius, Varenius, &c.

aſsûrant qu'elle eſt illuſoire. Elle a un inconvénient ſenſible, en ce qu'elle oblige ſes partiſans de multiplier les ſtations d'un même nom, ou bien de donner pluſieurs noms à une ſeule ſtation, comme font ceux qui avec ce Rabbin, prennent Béëroth Béné-Jahakan & Gudgad pour les mêmes campemens, que ceux qui ſont nommés Kadès & Oboth dans le Livre des Nombres. On ne ſauroit autoriſer l'une ou l'autre hypothèſe d'aucun Texte formel de Moïſe. Diſons plutôt qu'on peut en inférer tout le contraire. En effet il eſt invraiſemblable que Moïſe eût voulu omettre quatre ſtations conſécutives dans cet endroit des Nombres, où ſon deſſein a été de donner un Journal ſuivi de tous les campements des Iſraélites pendant quarante ans à travers les Déſerts de l'Arabie, depuis leur ſortie d'Egypte, juſqu'au dernier qu'ils firent dans le pays des Moabites. Il n'eſt pas plus croyable qu'il ſe ſoit trouvé vers les frontières de l'Idumée quatre cantons voiſins qui euſſent préciſément les mêmes noms, que quatre autres cantons également voiſins, qui n'étoient pas loin de la Mer-Rouge.

Quelques-uns qui ont bien senti le peu de probabilité d'une semblable opinion, ont usé d'un autre expédient pour lever la difficulté. Ils prétendent que quand Moïse raconte que les Israélites partirent de *Bééroth Béné-Jahakan pour aller à Mosera. .... que de-là ils marchèrent vers Gudgad; d'où ils allèrent camper à Jotbath, &c.* L'adverbe local *mi scham, de-là*, ne doit pas se prendre dans un sens immédiat, c'est-à-dire, selon eux, qu'il doit se rapporter non à Moséra, mais à Bééroth Béné-Jahakan. Ainsi les Israélites ne seroient venus camper dans le Désert de Moséra au pied du Mont Hor, qu'après avoir depuis leur départ de Moséroth, parcouru successivement Bééroth Béné-Jahakan, Gudgad, Jotbath & les autres lieux intermédiaires marqués dans le Texte des Nombres (*a*). On ne se tire pourtant pas mieux d'affaire par cette explication qui est d'autant moins admissible, qu'il en résulteroit que Moïse auroit ici péché grossiérement contre

(*a*) Vid. Usseri. Annal. Vet. Testam. Æt. Mund. IV. pag. 18. Edit. Brem.

l'analogie du diſcours par un défaut de conſtruction. Il eſt de règle dans toutes les langues du Monde, qu'un adverbe qui exprime une relation ſoit de lieu ſoit de temps, ait avec ſon antécédent une liaiſon immédiate. Levi Ben Gerſon procède différemment dans la manière d'accorder le Texte du Deutéronome avec celui des Nombres. Il veut qu'on traduiſe de cette ſorte le paſſage du Deutéronome : *Or les enfans d'Iſrael partirent de Bééroth Béné-Jahakan & de Moſéra ; & Aaron mourut alors.* Ils obſervent que l'adverbe Hébreu *ſcham*, que tous les Interprêtes rendent par l'adverbe local *hîc* ou *ibi*, *là*, ne déſigne pas toujours le lieu, & qu'il a quelquefois une ſignification équivalente à celle de l'Hébreu *az*, *alors*. C'eſt ce que notre Rabbin tâche de confirmer par quelques exemples que lui fourniſſent divers endroits des Livres Saints, où le premier adverbe paroît employé dans la même ſignification que le ſecond. Il conclut de cette obſervation, que l'adverbe dont il s'agit, pris pour *alors*, doit dans cette occaſion s'entendre en un ſens indéfini qui reviendroit à ceci, qu'Aaron ſeroit mort

& auroit été enseveli dans l'intervalle de temps, que les Israélites mirent à faire les stations mentionnées (*a*). Cette pensée de Lévi Ben Gerson que Trémellius & Junius ont adoptée en partie dans leur Version de l'Ecriture (*b*), n'est pas plus heureuse que la précédente. Elle choque aussi visiblement l'ordre & l'analogie du récit de Moïse, & change l'usage ordinaire des termes. Moïse Ben Nachman après avoir rejetté le sentiment d'Aben Esra, en hazarde un qui lui est particulier pour la conciliation de ces Textes. Il présume que le Mont Hor avoit une étendue de plusieurs lieues en longueur, ou plutôt que c'étoit une grande chaîne de Montagnes. Sa présomption est fondée sur ce que Moïse l'appelle tout court par excellence *Hor-ha Har, Hor, cette Montagne.* Si nous devons l'en croire, elle auroit commencé proche Hasmona &

(*a*) Lévi Ben Gerson in eundem locum Deuteronom. *Vid.* Buxtorf. Vindic. Verit. Hebraic. Par. 11. Cap. 13. pag. 935.

(*b*) Filii autem Israelis quum eò progredientes à puteis filiorum Jahakanis & Mosera, &c.

auroit fini à la frontière du pays d'Edom. Il veut que la plaine qui étoit en face de cette Montagne, contint les ſept cantons indiqués dans les Nombres, où les Iſraélites campèrent ſucceſſivement, depuis Moſéra, juſqu'à Kadès. Il conjecture que la diſtance qu'il y avoit entre chacun de ces cantons, n'excédoit guères l'eſpace d'un mille. Ainſi elle n'étoit pas fort conſidérable. Il ſuppoſe enſuite que le Peuple d'Iſrael étant parti de Kadès, vint camper dans une vallée ſituée au pied du Mont Hor, à l'oppoſite de Moſeroth : Moïſe monta par l'ordre du Seigneur avec ſon frere Aaron ſur le ſommet de cette Montagne, où ce Grand-Prêtre finit ſa vie. Or l'endroit de la Montagne où Aaron mourut & fut enterré, étoit dans le voiſinage de Moſéroth. Il pouvoit ſe faire, ſelon ce Rabbin, que les cantons ſitués dans la plaine fuſſent ſenſés être ſur la Montagne; que ſon ſommet, & la plaine qu'elle dominoit, ſe nommâſſent au pluriel *Moſéroth*, & que chaque lieu ſéparément s'appellât *Moſéra* : de ſorte que l'on diſoit *Moſéra qui eſt ſur la montagne, & Moſéra qui eſt dans la plaine.* Au reſte cet Inter-

prête Juif prétend que Béëroth Béné-Jahakan n'est pas le même lieu que Moïse désigne sous le nom de Béné-Jahakan dans le Livre des Nombres; mais qu'il s'agit ici des puits que les enfans de Jahakan avoient creusés à Hasmona pour abreuver leurs troupeaux: & c'est ce que dénote la signification du mot *Béëroth*. Il fait aussi de Mosséra un lieu différent de *Mosséroth*; & il pense que les Israélites se rendirent immédiatement de ce premier endroit au dernier, d'où ils allèrent ensuite camper à Béné-Jahakan. Il est persuadé que ces choses sont rapportées avec plus d'exactitude dans le Deutéronome. C'est pourquoi Moïse y parle par addition de Béëroth Béné-Jahakan & de Mosséra, où les Israélites campèrent (*a*). On n'a point de peine à voir combien cette explication est obscure & embarrassée. Notre Rabbin entasse ici suppositions sur suppositions, qui sont plus étranges

(*a*) Moses Nachmanid. *Ibidem*. *Vid.* Menasseh. Ben-Israel. Conciliat. in Numer. Quæst. XV. pag. 216. Edit. Amst. & Buxtorf. Libr. cit. pag. 934.

les unes que les autres, & qui n'ont de fondement que dans ſon imagination. Rien n'eſt plus frivole que l'induction qu'il tire de l'expreſſion *Horha Har* dont ſe ſert Moïſe, en faiſant mention du Mont Hor, pour attribuer à cette Montagne une étendue de pluſieurs lieues. C'eſt accommoder le Texte de l'Ecriture à ſes idées, que de renfermer, contre toute apparence, dans les limites de la même plaine, les ſept cantons marqués dans le Livre des Nombres, & de reſtreindre préciſément à un mille leur éloignement reſpectif; comme ſi les Iſraélites euſſent dû borner leur marche journalière à un auſſi court eſpace de chemin. Il eſt abſolument faux de dire que le récit des campements indiqués dans le Deutéronome, eſt plus exact que celui des ſtations mentionnées dans les Nombres; puiſque Moïſe ne parle là que par parenthèſe, & d'une manière acceſſoire à l'objet principal de cet endroit de ſon Texte.

Salomon Jarchi imagine une ſolution toute différente de celles que nous venons de produire, pour laquelle Béchai

ne balance point à se déclarer. Il dit que le Peuple d'Israël se voyant privé de la nuée lumineuse par la mort d'Aaron, en faveur de qui les Interprètes Juifs prétendent, je ne sai sur quel fondement, que le Seigneur l'avoit donnée, tomba dans le découragement, & désespéra d'entrer dans le pays de Chanaan. C'est pourquoi il reprit le chemin de l'Egypte; & pour cet effet il retourna de la Montagne de Hor à Kadès, d'où il se rendit à Mosséra ou Moseroth par les mêmes stations qu'il avoit déja faites. Ce Rabbin ajoute que la Tribu de Lévi animée d'un saint zèle s'opposa vigoureusement à cette résolution des Israélites, & tourna ses armes contr'eux, afin de les contraindre à reprendre la route qui menoit à la Terre de promission; qu'ils reconnûrent là leur faute, & se repentirent d'un dessein formé témérairement. Ils se mirent, selon notre Docteur Juif, à pleurer amérement à Mosséra la mort d'Aaron, à l'occasion de laquelle les maux qui venoient de les affliger, leur avoient été suscités. Ils menèrent un grand deuil à son sujet, comme si c'eut été le temps

où elle fût arrivée, & le lieu où ce Grand-Prêtre fût enterré (*a*). Tout ce qu'on débite ici, eſt avancé ſans aucune preuve, & l'on donne hardiment ſes fictions pour la vérité hiſtorique. Si les choſes s'étoient paſſées de la manière dont on le raconte, il ſeroit bien étonnant que Moïſe n'en eût rien dit. Un événement de cette importance caractériſoit aſſez la déſobéiſſance de ce Peuple envers le Seigneur, pour mériter une mention expreſſe de la part de l'Hiſtorien Sacré. Il eût été contraire aux vues qui l'inſpiroient, d'omettre un fait de la nature de celui-ci, qui ſervoit à juſtifier ce penchant à la rebellion & cette dureté de cœur, qui ſont ſi ſouvent reprochés aux Iſraélites dans l'Ecriture. D'ailleurs s'en ſuit-il de ce qu'on a pleuré la mort d'un homme en quelque lieu, qu'un Hiſtorien ſoit autoriſé à dire que ce même homme y ait terminé ſa vie, & y ait été inhumé, quand cela eſt contraire à la vérité. Si jamais l'impropriété de ce

(*a*) Salomo Jarchi. *ibidem.* = Bechai. in Numer. C. 33. ℣. 38.

langage étoit reçu dans le discours, il y introduiroit une extrême confusion. Je demande quel est l'Ecrivain d'une classe ordinaire qui s'exprimeroit de la sorte, sans encourir le blâme général. A plus forte raison doit-on croire qu'un Ecrivain, tel que Moïse, dont l'esprit étoit éclairé d'une lumière surnaturelle, a été incapable de rapporter d'une façon aussi abusive, au temps de ce prétendu retour des Israélites à Mosera, l'époque de la mort de son frère, & de placer en cet endroit sa sépulture.

La diversité de tous ces sentiments qui ne sont appuyés que sur de fragiles conjectures, montre suffisamment l'impuissance des efforts qu'on emploie, pour lever d'une manière satisfaisante la contradiction des Textes cités. Il vaut beaucoup mieux avouer ingénument, à l'exemple de Cappel, de Grotius, de M. le Clerc (*a*), & de quel-

(*a*) Lud. Cappell. Critic. Sacr. Lib. VI. Cap. 7. pag. 413. = Hugon. Grot. Annotation. in Deuteron. loc. cit. inter Critic. Sacr. pag. 73. Tom. I. P. II. Edit. Amst. = Joann. Cleric. Commentar. eodem loco pag. 519. Tom. II. Edit. 1710.

ques

ques autres Interprêtes, que cet endroit du Texte du Deutéronome a été altéré par une de ces mépriſes qui ſont ſi ordinaires aux Copiſtes. Il n'y a aucun doute qu'ils n'aient tranſpoſé inconſidérément l'ordre des noms. Il paroît même que les Verſets 6 & 7 ne conviennent point à la place qu'ils occupent là; parce qu'ils ſont abſolument ſuperflus, & qu'ils interrompent la ſuite du diſcours. Il faut à la vérité que l'erreur ſoit d'une date bien antérieure aux premiers ſiècles du Chriſtianiſme, puiſqu'on la trouve dans les Septantes. Elle eſt commune à la Vulgate, & à toutes les anciennes Verſions, excepté le Texte Samaritain, où ces Verſets ſont exprimés conformément à ce qui eſt énoncé dans les Nombres. Voici ce qu'on y lit. « Or les enfans d'Iſraël partirent » de Maſéroth & allèrent camper à » Béné-Jahakan; de-là ils partirent, » & allèrent camper à Gadgad; de-là » ils partirent, & allèrent camper à » Jéthabatha, qui eſt une terre où » il y a des torrens d'eau; de-là ils » partirent & allèrent camper à Abarné; » de-là ils partirent & allèrent camper » à Aſion-Gaber; de-là ils partirent &

» allèrent camper dans le Désert de
» Tsin, qui est Kadès; de-là ils par-
» tirent & allèrent camper au pied du
» Mont Hor; & là Aaron mourut & y
» fut enseveli, &c. ».

S'il étoit constant que ce fût là la leçon que portoient les anciens Exemplaires Samaritains, elle seroit incontestablement la véritable. Mais comme nous n'en avons aucune preuve, nous n'osons affirmer la chose. M. le Clerc remarque fort bien que les Samaritains lisoient peut-être anciennement dans leurs Exemplaires les mêmes paroles que nous lisons dans les nôtres. Ce n'a été que dans la suite du temps, qu'il a pu arriver que leurs Critiques qui ont revu le Texte Sacré, aient fait de leur chef une pareille correction. Cependant il est plus que vraisemblable que Moïse a dû parler d'une façon à peu-près équivalente, pour être d'accord avec lui-même.

On est demeuré dans l'ignorance sur l'endroit de la Montagne de Hor, où Moïse & Eléazar donnèrent la sépulture à Aaron. Il y en a qui sont persuadés que l'un & l'autre le tinrent caché, de peur que les Israélites ne lui rendissent à l'avenir quelque culte superstí-

tieux, ou que les Arabes parmi leſquels ils vivoient alors, ne profanâſſent la ſainteté de ſon tombeau, s'il venoit à être connu (*a*). Cependant un Auteur Juif qui écrivoit dans le ſeizième ſiècle, eſt d'un ſentiment contraire. Il prétend que l'on montre encore ſur cette Montagne le ſépulchre de ce Grand-Prêtre de la Nation dans une caverne qui eſt fermée, & ſur laquelle on a bâti une belle voûte en forme de dôme. Il raconte que les Juifs ont la liberté de le viſiter pour y faire leurs prières; & il ajoute que les Mahométans ont une grande vénération pour ce lieu (*b*). Mais on ne doit pas beaucoup compter ſur ces Traditions populaires, dont on a coutume de repaître la crédulité des Voyageurs.

Moïſe & Eléazar étant deſcendus de la Montagne, apprirent aux Iſraélites la mort d'Aaron. On le pleura dans toutes les Tribus des Hébreux pendant

(*a*) Calmet, Dictionnaire de la Bible, Art. Aaron. pag. 2. Tom. I. Supplém.

(*b*) Uri Ben Schimeon *Jechâs ha-Abboth.* Hic Liber Latine prodiit ſub titulo *Cipp. Hebraic.* pag. 79. Edit. Hottinger.

trente jours, selon l'usage qui prescrivoit tout ce temps pour le deuil des personnes éminentes. Ce Souverain Sacrificateur mourut le premier jour du cinquième mois, dans la quarantième année depuis la sortie d'Egypte, qui répond à la 2552 du Monde, & à la 1452 avant l'Ere Vulgaire. Il étoit dans la cent vingt-troisième année de son âge, & avoit exercé le Pontificat pendant trente-huit ans, trois mois, & vingt-deux jours (*a*). Joseph fait co-incider le jour de la mort de ce Grand-Prêtre avec le commencement du mois, selon la Lune, appellé par les Athéniens, *Hecatombæon*, par les Macédoniens, *Loüs*, & par les Hébreux, *Abba* (*b*). Il est bon de remarquer qu'on lit fautivement *Sabba* dans tous les Imprimés de cet Historien, antérieurs aux Editions dont on est redevable aux

(*a*) Numer. C. 33. ℣. 38 & 39.

(*b*) Joseph. Antiquit. Judaic. Lib. IV. C. 4. pag. 209. ἀποθνήσκει ἡ κατὰ Σελήνην νουμηνία, μηνὸς ὄντος παρὰ μὲν Ἀθηναίοις Ἑκατομβαιῶνος καλουμένου, Λῶὺς ἡ παρὰ Μακεδόσιν, Ἄββα ἡ παρ' Ἑβραίοις. *Vid.* Bernard, & Hudson, Not. ad hunc locum.

ſoins de MM. Hudſon & Haverkamp. Un ancien Interprête Latin a encore enchéri ſur la corruption de ce mot, qu'il rend par *Sedebath*. Il ne ſerviroit de rien d'entendre par ce nom, le mois de *Sébat* ou *Sébet*, qui répond en partie à notre Lune de Janvier, & qui par conſéquent ne ſauroit convenir avec l'*Hécatombæon* des Athéniens, & le *Loüs* des Macédoniens, qui ſont des mois du Solſtice d'Eté (*a*). Ainſi Joſeph a dû néceſſairement les combiner avec le mois d'*Ab* ou *Abba*, ſuivant la terminaiſon Chaldaïque, qui eſt l'onzième de l'année Civile, & le cinquième de l'année Eccléſiaſtique. L'Auteur du *Séder Olam Rabba*, autrement dit la *Grande Chronique*, rapporte le temps de la mort de ce Souverain Sacrificateur au premier jour de ce mois, qui revient à-peu-près au dix-neuvième de

(*a*) *Vid.* Uſſer. de Macedon. & Aſian. Ann. Sol. Diſſert. C. 1. ad calcem ejus Annal. V. & Nov. Teſt. pag. 56. = Ricciol. Chronolog. Reform. Lib. I. C. 20. Tom. I. pag. 40. = Noris. de Ann. & Epoch. Syromacedon. Diſſert. I. C. 2. pag. 22. Edit. Lipſ.

Juillet (*a*). Il ne s'agit, pour restituer la véritable leçon du passage de cet Historien, que de retrancher la lettre initiale du nom de ce mois, tel qu'il y est exprimé. Les Copistes l'auront par mégarde formée de celle qui finit le mot précédent, & auront confondu l'une avec l'autre, trompés par une sorte de ressemblance qu'il y a dans leur figure. Cette correction est autorisée par le fait qui en est l'objet, & le suffrage des plus habiles Critiques contribue à la confirmer (*b*). Les Rituels & le Calendrier des Juifs marquent au premier jour de leur mois d'*Ab* un jeûne observé par la Nation, en mémoire de cet événement (*c*). A son imi-

---

(*a*) Seder. Olam Rabba. C. X. pag. 29. Edit. Meyer.

(*b*) J. Cappell. Histor. Sacr. & Exotic. ad ann. 2542. pag. 85. = Sam. Petit. Eclog. Chronolog. Lib. I. C. 10. pag. 39. = J. Selden. de Successione. in Pontific. Hebræor. Lib. I. C. 1. pag. 220 & 221. Edit. Elzevi. = Bochart. Hierozoic. Lib. III. P. II. C. 13. pag. 424. = Dodwell. de Veter. Cycl. Dissert. II. Sect. 19. pag. 92.

(*c*) Meghillath. Taanïth. C. XII. pag. 113.

tation, l'Egliſe Latine fait la Fête d'Aaron le premier de Juillet, auquel ſon décès ſur le Mont Hor a été fixé, contre l'exactitude, par les anciens Martyrologes du nom de Saint Jérôme, par ceux de Béde, de Raban, d'Adon, d'Uſuard, de Notker, & par les plus modernes (*a*). C'eſt auſſi mal à propos que les Ethiopiens font commémoration de ce Grand-Prêtre le trente-un du même mois, comme ſi ſa mort fût arrivée ce jour-là (*b*).

Aaron eſt regardé dans l'exercice du Sacerdoce, comme un Type de Jéſus-

---

Edit. Meyer. *Vid.* Selden. de Ann. & Calendar. Veter. Judæor. Diſſert. C. 7. pag. 36. & Bartolocc. Biblioth. Rabbinic. P. II. pag. 473.

(*a*) Vet. Roman. Martyrolog. pag. 6. = Bed. Martyrolog. pag. 317. Tom. III. ejus Oper. Edit. Colon. = Raban. Martyr. in Theſaur. Monument. Eccleſiaſt. Tom. II. P. II. pag. 332. Edit. Baſnage. = Adon. Vienn. Martyr. pag. 46. Edit. Roſweid. = Uſuard. Martyr. pag. 373. Edit. Soller. = Notker. Martyr. in Theſ. Monum. Eccleſ. Tom. II. P. III. pag. 149. = Martyr. Roman. à Baronio in lucem prolatum. pag. 259. Edit. Paris.

(*b*) *Vid.* Calendar. Æthiop. apud Ludolf. in Commentar. ad Hiſtor. Æthiopic. Lib. III. C. 6. pag. 424.

Christ qui a rempli légitimement en sa personne toutes fonctions de Souverain Pontife, avec cette différence pourtant que son Sacerdoce étant d'un Ordre éternel, avoit un mérite suréminent & infini; au lieu que celui d'Aaron ayant commencé & devant finir dans le temps, n'en avoit qu'un figuratif & limité. L'Auteur inspiré de l'Epître aux Hébreux fait la comparaison (*a*) de l'un avec l'autre. Après avoir montré leurs traits de conformité & leurs caractères distinctifs, il s'attache à faire voir l'excellence & la prééminence des prérogatives du premier sur le second, dont il prouve l'imperfection & l'insuffisance par la nature de son institution (*b*).

(*a*) M. Witsius a fait de cette comparaison le sujet d'une Dissertation particulière qui se trouve dans ses *Miscellanea Sacra*, Tom. I. Lib. II. pag. 454, 518.

(*b*) Epistol. ad Hebræ. C. 7, 8, 9 & 10.

DISSERTATION IV.

Du Prophète Abdias.

ABDIAS ou Obadiah, ſelon les Hébreux, eſt dans le Canon le quatrième des douze petits Prophètes. On ignore le lieu de ſa naiſſance & les circonſtances de ſa vie. Le temps de ſa miſſion & de ſa mort n'eſt pas mieux connu. Au moins l'Ecriture garde là-deſſus le ſilence, & je ne penſe pas qu'on doive beaucoup déférer à quelques traditions touchant ce Prophète, dont s'autoriſent les Rabbins & même des Auteurs Chrétiens pour y ſuppléer. Il n'y a rien de plus incertain que tout ce qu'ils diſent à ce ſujet. Les Vies des Prophètes publiées ſous les noms d'Epiphane & de Dorothée, la Chronique Paſchale & Iſidore de Séville font Abdias de la Tribu d'Ephraïm, & natif de Béthacamar ou Béthacaron, près de Si-

chem dans la Province de Samarie (*a*). Ils veulent qu'il soit le même que l'un de ces trois Officiers qu'Ochosias envoya à la tête de cinquante hommes pour lui amener Elie, & que sa modération & sa conduite respectueuse envers ce Prophète sauvèrent du feu du Ciel, qui consuma les deux autres. Ils ajoutent que depuis ce moment il abandonna le service du Roi pour s'attacher à Elie, dont il devint le Disciple. Il suffira d'observer une chose qui ne favorise pas cette identité de personne; c'est que l'Ecriture ne marque point le nom de cet Officier. Quelques-uns prétendent qu'Abdias étoit l'Intendant de la maison d'Achab, qui cacha dans des cavernes cent Prophètes, & les y nourrit pour les mettre à couvert de la persécution de Jézabel, & qui rencontra Elie, lorsqu'il reçut ordre du Roi son maître, d'aller par-tout le pays pour

(*a*) Pseud. Epiphan. de Vit. Prophet. pag. 245 & 246. Tom. II. = Pseud. Doroth. de Vit. & Mort. Prophet. Synops. in Biblioth. PP. pag. 93. Tom. VII. Edit. Paris. = Chronic. Paschal. pag. 149. = Isidor. Hispal. de Vit. & Mort. Sanctor. C. 44. pag. 538.

chercher des pâturages, d'où l'on pût tirer des ſecours contre la famine. Ils croient que Dieu lui communiqua le don de Prophétie pour le récompenſer de cet acte de piété, qu'il avoit exercé à l'égard de ſes ſerviteurs. C'eſt l'opinion que Saint Jérôme attribue aux Juifs de ſon temps (*a*), & les Rabbins les plus célèbres qui ont vécu dans des ſiècles poſtérieurs, ne paroiſſent pas s'en éloigner (*b*). Pierre Comeſtor, Nicolas de Lyre, Sixte de Sienne & Genebrard l'ont ſuivie (*c*). Les Talmudiſtes aſſurent même avec confiance que cet Abdias étoit Iduméen de Nation, des Deſcendans d'Eliphaz l'un des amis de Job, & qu'après avoir renoncé à la Re-

(*a*) Hieronym. Comment. in Abdiam. ℣. 1. pag. 211. Tom. III.

(*b*) Salom. Jarchi, Dav. Kimchi & Abarbanel. in Abdi. ℣. 1. = Dav. Ganz. in Tzemach David ſub Millenar. IV. pag. 31. ex Verſion. Vorſt.

(*c*) Pet. Comeſtor. Hiſtor. Scholaſtic. Libr. Reg. III. C. 35. = Nicol. Lyr. Annotation. in III. Reg. C. 18. ℣. 6. Tom. II. Gloſſ. Ordin. pag. 824. = Sixt. Senenſ. Biblioth. Sanct. Lib. I. pag. 29. = Genebr. Chronograph. Lib. I. ſub ann. Mund. 3272. pag. 59 & 60 Edit. 1580.

ligion de son pays pour embrasser le Judaïsme, il acquit du crédit à la Cour d'Achab qui lui donna l'Intendance de sa Maison (*a*).

Cette Tradition n'est fondée que sur ce que toute la Prophétie d'Abdias regarde les Iduméens. Si on la reçoit, il faudra nécessairement reconnoître qu'il est le plus ancien des douze petits Prophètes. Aben Esra n'hésite point à la rejetter, malgré l'autorité de ses Pères. A la vérité il s'appuie, pour la combattre, d'une raison qu'on ne trouvera pas fort solide. Il remarque qu'il est dit seulement que l'Abdias dont parle le Livre des Rois, *craignoit Dieu*: d'où il conclut que, si celui-ci avoit été effectivement Prophète, l'Ecriture l'auroit désigné préférablement sous cette qualité; d'autant que le don de Prophétie est dans un degré plus éminent, que la crainte du Seigneur (*b*). Il sembleroit, à entendre ce Rabbin raisonner de la sorte, que l'une de ces deux qualités excluoit l'autre. Observons plutôt

(*a*) Talmud in Massékéth. Sanhédrin. C. IV.

(*b*) Aben Es. in Abdiam. ℣. 1.

qu'il n'eſt pas probable qu'un Prophète ait pu réſider à la Cour d'Achab, dans un temps où Jézabel cherchoit à faire mourir tous ceux qui étoient remplis de l'eſprit de Dieu. Il eſt encore moins croyable qu'il y ait été revêtu de quelque emploi conſidérable.

On ne doit pas s'arrêter davantage au ſentiment de ces Hébreux cités par Toſtat (*a*), qui confondent notre Prophète avec le mari de cette veuve qu'Eliſée délivra de la pourſuite de ſon créancier, en multipliant le peu d'huile qui lui reſtoit.

Clément d'Alexandrie, Euſèbe, & Chriſtophle de Caſtro après eux, font auſſi vivre Abdias du temps d'Elie, ſous Joſaphat qui monta ſur le thrône de Juda, la quatrième année du règne d'Achab dans Iſraël (*b*). Sanctius pré-

---

(*a*) Toſtat. Commentar. in Libr. IV. Reg. C. 15. Quæſt. 31. pag. 262. Tom. VII. P. II. Edit. Colon.

(*b*) Clement. Alexandrin. Stromat. Lib. I. pag. 387. Tom. I. Edit. Potter. = Euſeb. Chronic. pag. 106. = Chriſtoph. à Caſtro de Vaticin. Lib. IV. C. 3. pag. 62. Hoc Opus præfigitur ejus Comment. in XII. Prophet. Minor.

règle, si elle étoit véritable, que les Auteurs de l'ancien Canon ont eu égard à l'ordre chronologique dans la disposition des Ecrits des Prophètes : ce qui souffre bien des difficultés. Il y a même beaucoup d'apparence que Jonas qui n'est que le cinquième des douze petits Prophètes dans le rang qu'on leur assigne, a vécu avant les quatre premiers. Ainsi ce principe devient faux dans l'application. Cependant cela n'empêche pas que parmi les Catholiques Tostat, Ribera, Tornielli, Salien, M. Huet, les PP. Alexandre & Frassen (*a*), & parmi les Protestans Lightfooth, MM. Vitringa, Buddée & le Clerc (*b*),

(*a*) Tostat. in loco suprà citato. pag. 262. = Riber. Prælud. II. in Exposit. in XII. Propher. pag. 9. = Torniell. Annal. Sacr. & Profan. sub ann. Mund. 3238. n. 5. pag. 82. Tom. II. = Salian. Annal. Eccles. V. Test. sub ann. Mund. 3255. n. 8. pag. 361. Tom. IV. = Huet. Demonstr. Evangel. Propos. IV. pag. 295. Edit. 1722. = Natal. Alexand. Histor. Eccles. V. & Nov. Test. Dissert. X. §. 4. pag. 201. Tom. II. = Frassen. Disquisition. Biblic. Lib. III. C. 5. pag. 609.

(*b*) Lightfoot. Chronic. Tempor. V. Test. inter ejus Oper. Tom. I. pag. 96. = C. Vitring. Typ. Doctrin. Prophet. C. 4. §. 13. pag. 37.

n'aient embraſſé le ſentiment de Saint Jérôme. On ne ſauroit déſavouer qu'indépendamment de la règle arbitraire des Juifs, il ne ſoit le plus vraiſemblable. En effet, nous ne voyons nul inconvénient à placer Abdias ſous le règne d'Achaz; & ce qui fait le ſujet de ſa Prophétie s'accorde très-bien avec les événemens de ce temps-là. Raſin, Roi de Syrie, & Phacée, Roi d'Iſrael ſe liguèrent enſemble pour attaquer Achaz, dont ils défirent l'armée, & ils ravagèrent tout le pays de Juda. Ils furent aidés dans cette entrepriſe, des forces des Iduméens que Raſin avoit mis en poſſeſſion d'Elath qu'il avoit enlevée aux Juifs. Comme ces Peuples avoient partagé le péril, ils eurent leur part du butin qui étoit conſidérable. Ils emportèrent d'amples dépouilles, après avoir tué un grand nombre de Juifs (*a*). Or, ceci arriva vers l'an 740

J. F. Budd. Hiſtor. Eccleſ. V. Teſt. Sect. IV. Pag. 606. Tom. II. = Cleric. Præfat. in Abd. *Vid.* Ejus Comment. in Propher. pag. 599.

(*a*) IV. Reg. C. 16. ℣. 5 & 6. = II. Paralipomen. C. 28. ℣. 5, 6 & 17.

avant Jésus-Christ. C'est contre cette conduite criminelle des Iduméens qu'Abdias s'élève, & il les menace d'une destruction totale, en punition de ce qu'ils s'étoient joints aux Syriens pour désoler la Judée. Les autres Prophètes ses contemporains eurent occasion de leur reprocher le même crime dont ils se rendirent plus d'une fois coupables, & de leur prédire les malheurs qui devoient les accabler. On n'a qu'à comparer à ce sujet les paroles d'Amos (*a*) & de Joel (*b*), avec celles d'Abdias (*c*). Il est vrai que notre Prophète parle du jour où le Seigneur doit tirer vengeance des attentats des Iduméens, comme prochain (*d*). Mais cela peut se rapporter à ce qui se passa vingt-quatre ou vingt-cinq ans après l'expédition de Rasin, quand Sennacherib, Roi d'Assyrie, s'empara de toutes les villes de la Judée, excepté Jérusa-

(*a*) Amos. C. 1. ℣. 11 & 12.
(*b*) Joel. C. 3. ℣. 19.
(*c*) Abdias. ℣. 10 & 11.
(*d*) *Idem.* ℣. 15.

lem (*a*). Il eſt aſſez probable, que l'Idumée qui en étoit voiſine, éprouva un pareil ſort. C'eſt pourquoi Abdias annonce à ſes habitans qu'ils ne ſeront pas mieux traités, qu'ils n'ont traité ceux de Juda leurs frères. Comme ils commirent encore contr'eux les mêmes cruautés, & qu'ils inſultèrent à leur misère, lorſque Nabuchodonoſor aſſiégea & prit Jéruſalem du temps de Jérémie & d'Ezéchiel, ils s'attirèrent de la part de ces deux Prophètes (*b*) les mêmes reproches qu'Abdias leur avoit faits auparavant. Il eſt à remarquer que ce Prophète & Jérémie ont exprimé en des termes preſque entiérement ſemblables, les choſes qu'ils ont dites contre la Nation Iduméenne. C'eſt de quoi l'on peut ſe convaincre aiſément par la confrontation de leurs Textes relatifs à cet objet (*c*). Voilà ſans doute ce qui a fait dire à Saint Jérôme, qu'à

(*a*) IV. Reg. C. 18. ℣. 13. = II. Paralipomen. C. 32. ℣. 1.

(*b*) Jerem. C. 49. = Ezech. C. 25.

(*c*) Abd. ℣. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 & 16. = Jerem. C. 49. ℣. 7, 9, 10, 12, 14, 15, 16.

l'ordre & à quelques différences près ; la plus grande partie de la Prophétie d'Abdias est contenue dans le Livre de Jérémie (*a*). Néanmoins cette conformité dans leurs expressions, quelque frappante qu'elle soit, ne prouve point que l'un ait copié l'autre. Elle paroît plutôt l'ouvrage de l'Esprit Divin qui a pu se manifester de la même manière dans les deux Prophètes. Quelques Commentateurs, & particuliérement le P. Calmet (*b*), ont jugé à propos d'en inférer qu'Abdias étoit contemporain de Jérémie, & par conséquent vivoit après la ruine de Jérusalem. Ils se fondent principalement sur ces endroits de sa prédiction, *Vous vous êtes déclaré* (Esaü) *contre lui* (Jacob), *lorsque son armée a été défaite par les ennemis, lorsque les Etrangers entroient dans ses villes, & qu'ils jettoient le sort sur les dépouilles de Jérusalem ; c'est alors que vous avez paru parmi eux, comme l'un*

(*a*) Hieronym. Comment. in Abd. ℣. 1. p. 212.

(*b*) Calmet Comment. sur les Petits Prophètes. pag 275. Edit. *in*-4°.

d'entr'eux..... Vous n'entrerez point dans la ville de mon Peuple, quand il ſera ruiné : vous ne lui inſulterez point, comme les autres dans ſon malheur, lorſqu'il périra..... Car le jour du Seigneur eſt prêt d'éclater ſur toutes les Nations. Vous ſerez traité, comme vous avez traité les autres; & Dieu fera retomber ſur votre tête le mal que vous leur avez fait. Car de même que vous avez bu ſur ma montagne ſainte, ainſi toutes les Nations boiront ſans diſcontinuer (a).

Ils ſoutiennent qu'on doit entendre ces paroles du Prophète, de l'irruption des Chaldéens dans le Royaume de Juda, & de la deſtruction de Jéruſalem, parce qu'il parle comme s'il avoit vécu pendant la Captivité. Nous ne

(a) *In die cum ſtares adverſus eum, quando capiebant alieni exercitum ejus, & extranei ingrediebantur portas ejus, & ſuper Jeruſalem mittebant ſortem : tu quoque eras quaſi unus ex eis.... Neque ingredieris portam Populi mei in die ruinæ eorum : neque deſpicies & tu in malis ejus in die vaſtitatis illius..... Quoniam juxtà eſt dies Domini ſuper omnes gentes : ſicut feciſti, fies tibi : retributionem tuam convertet in caput tuum. Quomodo enim bibiſtis ſuper montem ſanctum meum, bibent omnes gentes jugiter.*

dissimulerons point que cette objection qu'on fait, n'ait quelque chose de spécieux. Cependant il est aisé d'y répondre, en observant que les Prophètes ont coutume de parler des événemens futurs, comme s'ils étoient déja arrivés. On lève encore mieux la difficulté, en montrant que ce qu'Abdias dit que *les Etrangers entroient dans les portes de Jacob*, peut convenir à cette invasion de plusieurs villes de Juda par les Syriens, & sur-tout à la prise d'Elath par Rasin qui la donna aux Iduméens, après en avoir chassé les Juifs qui l'habitoient. Il ajoute *qu'ils jettoient déja le sort sur Jérusalem*, pour en partager les dépouilles, dans la persuasion où ils étoient qu'elle ne leur échapperoit pas. Quant à ce Verset-ci, *car de même que vous avez bu sur ma montagne sainte, ainsi toutes les Nations boiront sans discontinuer*, on a tort de prétendre qu'il concerne les Iduméens. Le Prophète y adresse le discours aux Juifs, à qui il promet de la part de Dieu pour les consoler, que leurs ennemis seront affligés des mêmes maux, que ceux qu'ils ont soufferts. On insiste sur ce qu'Abdias dit, « que Jérusalem sera rétablie, &

» que la montagne de Sion ſera un
» lieu de ſalut; que Jacob poſſédera
» ceux qui l'avoient poſſédé; que la
» maiſon d'Iſraël ſera comme une flam-
» me, & la maiſon d'Eſaü comme de
» la paille; qu'elle ſera conſumée par
» la maiſon de Juda (*a*) ».

Enfin on cite ces trois derniers Verſets de ſa Prophétie, où il prédit clairement le retour des Juifs, & des Iſraélites de leur captivité, *ceux qui ſont du côté du Midi, hériteront de la montagne d'Eſaü : ceux qui habitent les campagnes, ſe rendront maîtres des Philiſtins : ils ſeront maîtres du pays d'Ephraïm, & de Samarie, & Galaad ſera aſſujetti à Benjamin. L'Armée des Enfans d'Iſraël qui avoit été transférée hors de ſon pays, poſſédera toutes les terres des Chananéens juſqu'à Sarepta : & les villes du Midi obéiront à ceux qui avoient été*

(a) *Et in monte Sion erit ſalvatio, & erit ſanctus; & poſſidebit domus Jacob eos qui ſe poſſiderant. Et erit domus Jacob ignis, & domus Joſeph flamma, & domus Eſau ſtipula; & ſuccendentur in eis, & devorabunt eos : & non erunt reliquiæ domus Eſau, quia Dominus locutus eſt.*

emmenés de Jérusalem jusqu'au Bosphore. Ceux qui doivent sauver le Peuple, monteront sur la montagne de Sion pour juger la montagne d'Esaü; & le règne demeurera au Seigneur (a).

On veut conclurre de-là qu'Abdias prophétisoit dans l'intervalle qui s'écoula entre la prise de Jérusalem, & la désolation de l'Idumée par l'armée de Nabuchodonosor, la vingt-troisième année du règne de ce Prince, & la cinquième après la ruine de Jérusalem, & du Temple (*b*). Cette conséquence que l'on tire, ne nous semble pourtant pas sans exception. Nous n'avons point de peine à avouer que la Prophétie d'Abdias s'étend à des temps postérieurs à la délivrance de la Captivité de Babylone. Mais il ne s'ensuit

(a) *Et hæreditabunt hi qui ad austrum sunt, montem Esau: & qui in campestribus, Philisthiim: & possidebunt regionem Ephraïm, & regionem Samariæ, & Benjamin possidebit Galaad; & transmigratio exercitûs hujus filiorum Israel, omnia loca Chananæorum usque ad Sareptam; & transmigratio Jerusalem quæ in Bosphoro est, possidebit civitates austri; & ascendent salvatores in montem Sion judicare montem Esau; & erit Domino regnum.*

(*b*) Calmet. pag. 276.

pas

pas pour cela qu'il ait vécu depuis la ruine de Jéruſalem. Perſonne n'ignore qu'il eſt ordinaire aux Prophètes de déſigner dans leurs prédictions des événemens, dont l'accompliſſement eſt fort éloigné de leur temps. Il n'en faut d'autre preuve que ce qu'Abdias dit des acquiſitions que les Juifs feroient, & par leſquelles ils reculeroient les bornes de leur domination : ce qui s'accomplit ſous les Maccabées. On a encore moins de raiſon de croire que notre Prophète ſoit cet Inſpecteur des Ouvriers du ſecond Temple, lequel eſt nommé Abdias dans le ſecond Livre des Paralipomènes (*a*). Car il eût été alors trop tard de dénoncer des calamités aux Iduméens, pour s'être réunis aux ennemis des Juifs avant la Captivité ; eux qui avoient déja ſouffert de ſi grands échecs ſous Nabuchodonoſor. D'ailleurs il paroît par Malachie, qu'en ce temps-là l'Idumée étoit preſque déſerte (*b*). Ainſi Abdias n'auroit prédit qu'après coup la dévaſtation de ce pays.

(*a*) II. Paralipomen. C. 34. ℣. 12.
(*b*) Malach. C. 1. ℣. 3. & ſeq.

Sa Prophétie est renfermée dans un seul Chapitre qui contient deux parties. Il s'agit dans la première depuis le premier Verset jusqu'au 17, de la menace qu'il fait aux Iduméens de leur ruine, pour avoir persécuté les Juifs dans leur affliction, & pour s'être ligués à cet effet avec les Nations Idolâtres. La seconde depuis le Verset 17 jusqu'à la fin, a pour objet la prédiction du rétablissement des Juifs qui seront délivrés de leurs ennemis, & qui domineront sur l'Idumée, & sur les Provinces voisines.

Saint Jérôme, Saint Augustin, Théodoret (*a*), & la foule des Interprètes Chrétiens expliquent cette dernière partie dans un sens spirituel; du temps de Jésus-Christ, de son Eglise, & du salut qu'a apporté la prédication de l'Evangile, en dissipant par sa lumière les ténèbres du Paganisme. Quoique de tous les Livres prophétiques, celui d'Abdias

(*a*) Hieronym. Commentar. in Abd. ℣. 17. pag. 220. & ℣. 21. pag. 223 & 224. = Augustin. de Civit. Dei. Lib. XVIII. C. 31. pag. 388. = Theodoret. Commentar. in Abd. ℣. 17. pag. 795.

ſoit le plus court, l'embarras qui réſulte de l'explication des faits hiſtoriques, & de certaines locutions, le rendent fort obſcur, & par conſéquent un des plus difficiles à entendre.

On eſt partagé ſur le lieu de la ſépulture de notre Prophète, & à dire vrai, il y a la même incertitude à cet égard, que pour ſa patrie. Les faux Epiphane & Dorothée témoignent qu'il fut inhumé avec ſes pères à Béthacamar. Saint Jérôme rapporte qu'on voyoit le tombeau d'Abdias à Sébaſte nommée auparavant Samarie, où étoient auſſi ceux d'Eliſée & de Saint Jean-Baptiſte. Il nous apprend que Sainte Paule les viſita par dévotion, & il parle avec emphaſe de pluſieurs prodiges qui, à ce qu'il prétend, s'y firent ſous les yeux de cette célèbre Dame Romaine (*a*). Cependant on remarque fort bien que ces tombeaux ne pouvoient être que des Cénotaphes érigés à la mémoire de ces illuſtres morts (*b*), parce que ſous

(*a*) Hieronym. initio Comment. in Abd. pag. 211. & ad Euſtoch. Epiſtol. XXVII. Tom. I. pag. 224.

(*b*) *Voyez* Baillet, Vies des Saints du Vieux

le règne de l'Empereur Julien leurs sépulcres avoient été détruits par les Païens qui avoient brûlé leurs os, & jetté leurs cendres au vent, après les avoir mêlées parmi celles des bêtes, afin d'empêcher les Chrétiens de les recueillir (*a*). Pétachias qui parcourut les différents cantons de la Palestine, presqu'en même temps que Benjamin, dit qu'Abdias est enterré sur le mont Gaas dans la haute Galilée (*b*). On sent assez que cet endroit de sa relation mérite peu de créance.

Les Ménologes des Grecs ont assigné le jour de la Fête de ce Prophête au XIX de Novembre : en quoi le Martyrologe Romain moderne les a suivis (*c*). Car avant sa publication qui est du seizième siècle, l'Eglise Latine se

---

Testam. 14. Juin, pag. 272. & 19 Novembre, pag. 704. Edit. *in*-8°.

(*a*) Julian. Misopog. inter ejus Opera. pag. 361. Edit. Spanhem. = Philostorg. Histor. Ecclesiast. Lib. VII. C. 4. pag. 503. Edit. Vales.

(*b*) Petach. Peregrinat. inter Exercitation. Wagenseil. pag. 195.

(*c*) Martyrolog. Roman. pag. 453.

réglant ſur l'exemple d'Adon & d'Uſuard (a), joignoit Abdias avec Eliſée, & célébroit la mémoire de ces deux Prophètes le XIV de Juin, à l'occaſion de leur ſépulture commune.

Pierre des Noels marque la Fête d'Abdias au XXIV de Décembre qu'il appelle le jour de ſa dépoſition, croyant ſe conformer en cela à la tradition des Juifs (b).

(a) Adon. Martyrol. pag. 42. = Uſuard. Martyrol. pag. 335.

(b) Petr. de Natalib. Catalog. Sanct. Lib. I. C. 86.

DISSERTATION V.

De l'Opinion des Saducéens & des Samaritains sur les Anges.

L'Ecriture Sainte atteste qu'il existe des Anges qui sont les premiers dans l'ordre des Etres créés. Il paroît assez difficile de fixer l'étymologie du mot Hébreu *Maleak*, qui est le nom général & commun à ces Intelligences. Quelques-uns le font venir du verbe *jalak*, ou plutôt *halak*, *aller*, *marcher*; desorte que ce mot signifieroit celui qui a reçu de son maître le commandement d'*aller*, de *partir* pour annoncer, ou pour exécuter quelque chose (*a*). Mais d'habiles gens rejettent une pareille étymologie qui leur semble s'éloigner des règles de l'analogie gram-

(*a*) *Vid.* Martin. Lexicon Philologic. sub voce *Nuncius*. Tom. II. pag. 85. = Glass. Opuscul. pag. 427.

matícale. Il y a des Critiques qui veulent que la racine du nom *Maleak* ſoit inuſitée dans la Langue Sainte, & croient qu'il faut la chercher dans les Langues Orientales qui ont beaucoup d'affinité avec l'Hébreu (*a*). Le célèbre Pocock dérive ce nom de l'Arabe *alaka* ou *laaka*, *il a envoyé*. Celui qui porte une nouvelle, ou fait l'office d'Envoyé, d'Ambaſſadeur, eſt appellé dans cette Langue *Malaak* (*b*). M. Reland cite un Dictionnaire Arabe manuſcrit, où il eſt marqué que le mot *Malaak* qui vient du verbe *alaka* (l'Eliph étant tranſpoſé), a la même ſignification que *raſchala* (*c*). Le nom de *Malaak* au ſingulier, & de *Malâkath* au pluriel eſt donné particuliérement aux Anges dans l'Alcoran (*d*). Car un homme, comme Envoyé ou

(*a*) Hottinger. Smegm. Orientat. Lib. I. C. 5. pag. 88. = Heſer. Prodrom. Critic. pag. 306.

(*b*) Pocock. Not. Miſcel. ad Portam Moſis C. 3. pag. 35.

(*c*) Reland. de Religion. Mohammed. Lib. II. §. 11. pag. 186.

(*d*) *Vid.* Sur. II. Comm. 30 & 34. = Sur. VI. Comm. 94. = Sur. VII. Comm. 11 & 21. = Sur. XIII. Comm. 15. &c.

Député de la part de Dieu, y est appellé *Reschûl*. C'est ainsi que Noé & Jésus-Christ sont nommés dans ce Livre (*a*). Mahomet y prend le même nom (*b*), qu'on sait être employé dans le Formulaire si connu de la profession de Foi des Musulmans, *là Allah-illâ Allah; Mohammed Reschûl Allah. Il n'y a de Dieu, que Dieu; Mahomet est l'Envoyé de Dieu.* Cependant, si l'on suit l'interprétation de Maracci, les Anges sont aussi appelés par le faux Prophète *Rûschûlana, nos Envoyés*, à cause de leur Ministère (*c*). Il est vrai que l'un & l'autre nom se trouvent conjointement dans un des passages de l'Alcoran, où il est parlé des Anges (*d*): ce qui feroit croire que Mahomet a mis une distinction entre ces deux noms, ensorte que le premier est le nom propre de ces Intelligences, & le dernier

(*a*) Sur. III. Comm. 52. = Sur. VII. Comm. 62 & 68.

(*b*) Sur. II. Comm. 108.

(*c*) Sur. VI. Comm. 60. pag. 248. ex Vers. Latin. Maracc. = Sur. X. Comm. 22. pag. 322.

(*d*) Sur. II. Comm. 98. pag. 42.

un nom appellatif qui dénote leur emploi & leurs fonctions (*a*).

Le plus grand nombre des Savans penſe que la vraie racine du mot *Malek* s'eſt conſervée dans la langue Ethiopienne, où *laaka* dans la première conjugaiſon ſignifie *envoyer* (*b*). Il y a beaucoup d'apparence que ce mot a eu autrefois la même acception en Hébreu. Car, comme remarque fort bien Golius (*c*), il eſt plus vraiſemblable que les Arabes, (il pouvoit ajouter les Ethiopiens) ont reçu des Hébreux ce mot avec la connoiſſance de la choſe qu'il exprime, qu'il ne l'eſt que les Hébreux le tiennent des Arabes.

Le nom Grec *Angelos*, d'où ſont formés ceux d'*Angelus* en Latin, &

(*a*) *Vid.* Od. Comment. de Angel. Sect. I. C. 1. pag. 10.

(*b*) *Vid.* Ludov. de Dieu, Animadverſ. in Geneſ. C. 48. ℣. 16. pag. 50. = Hotting. loco ſuprà citato. pag. 88. = Cocce. Lexic. Hebr. pag. 406. = J. H. Maii. Addit. ad hoc Lexic. pag. 70. = Caſtell. Lexic. Heptaglott. pag. 1845. = Ludolf. Lexic. Æthiopic. pag. 20. = Hyde de Religion. Vet. Perſar. C. 20. pag. 270.

(*c*) Goli. Lexic. Arabic. pag. 143.

d'*Ange* en François, signifie à la lettre un *Messager*, un *Envoyé*, & répond exactement à l'Hébreu *Maleak*. On trouve dans la Paraphrase Chaldaïque des Pseaumes, & dans celle du Livre de Job, les Anges quelquefois désignés sous le nom d'*Angelé*, qui est visiblement pris du Grec (*a*). C'est pourquoi Cohen de Lara le range parmi les mots Rabbiniques qui sont tirés de cette Langue (*b*).

Nous ne voyons pas qu'on ait donné de nom particulier à aucun Ange dans les Livres de l'Ancien Testament, qui ont été écrits avant la Captivité de Babylone. Les Juifs disent que leurs ancêtres ont appris à connoître ces intelligences par des noms propres & distinctifs dans la Chaldée, d'où ils les rapportèrent en leur pays (*c*). Ce qu'il y a de certain, c'est que Daniel qui vivoit

(*a*) Vide Buxtorf. Lexic. Talmudic. pag. 130.

(*b*) Cohen de Lara. de Convenient. Vocab. Rabbinic. cum Græc. &c. pag. 8.

(*c*) Talmud. Hierosolym. Rosch hà-schanah. fol. 56. *Vid.* Lightfoot. in Hor. Hebr. ad Luc. 1. ℣. 26. Oper. Tom. II. pag. 492.

à Babylone, a nommé l'Ange Michel & l'Ange Gabriel par le miniſtère duquel il eut ſes révélations (*a*). Ainſi ce Prophète eſt le premier qui ait attribué aux Subſtances Angéliques des dénominations particulières. L'Ange qui accompagna le jeune Tobie dans ſon Voyage en Médie eſt appellé du nom de Raphael (*b*). Nous mettons Tobie après Daniel, quoique ſon hiſtoire ſoit arrivée antérieurement à la ruine du Royaume de Juda, parce qu'il eſt manifeſte qu'elle n'a été écrite & publiée que depuis le retour de la Captivité de Babylone. Le P. Calmet qui penche à croire ce Livre plus ancien que l'époque que nous aſſignons à ſa publication, auroit dû prendre la peine de répondre ſolidement aux raiſons qui établiſſent le ſentiment contre lequel il ſe déclare (*c*). Il nous ſuffira d'oppoſer au docte Bénédictin pluſieurs habiles gens d'entre les Catholiques, qui ont penſé

(*a*) Dan. C. X. ℣. 21. = C. VIII. 16. C. IX. 21.

(*b*) Tob. C. III. 25. XI. 14.

(*c*) Calm. Pref. ſur le Livre de Tob. p. 196.

tout autrement que lui sur cet article (*a*).

Il est fait mention des Anges Uriel & Jétémiel dans le quatrième Livre d'Esdras (*b*). C'est un Ouvrage apocryphe qui ne mérite nulle créance. Son Auteur paroît avoir été un Juif qui avoit embrassé la Foi Chrétienne. Il est étonnant que cet homme qui osoit s'annoncer pour Esdras, ait eu la maladresse de ne pas soutenir le caractère qui convenoit au personnage qu'il empruntoit. D'ailleurs sa profession de Christianisme se décèle à des marques si sensibles (*c*), qu'on ne sauroit s'y méprendre. Du reste il n'avoit point renoncé au goût des traditions fabuleuses dont la Nation Juive est fort entêtée. Il en a farci son Livre, & il avoit sans doute en vue de les autoriser, à l'ombre du nom vénérable sous lequel il les produisoit. Cet Imposteur a réussi à

(*a*). *Vid.* Sanct. Prolegomen. in Libr. Tob. Cap. I. pag. 141. = Esti. Annotation. in S. S. pag. 176.

(*b*) Esdr. IV. 36. ℣. 20.

(*c*) V. C. II. ℣. 34, 47. VII. 28, 29 & seq.

tromper pluſieurs Ecrivains Eccéſiaſtiques, qui non-ſeulement ont cité ſon Ouvrage avec éloge, mais même ſemblent l'avoir mis au rang des Livres Canoniques. Certainement Saint Ambroiſe & Iſidore de Séville déféroient à ſon témoignage, quand ils aſſocioient l'Ange Uriel avec les Eſprits Adminiſtrateurs, dont les noms ont été révélés dans les Saintes Ecritures (*a*). Il eſt encore parlé d'Uriel dans un Livre apocryphe intitulé *la Prière de Joſeph*, qu'on croit avec aſſez de vraiſemblance venir originairement des Juifs Helléniſtes, & dont il ne nous reſte que quelques lambeaux rapportés par Origène (*b*). On y introduit le Patriarche Jacob qui s'entretient avec les Anges Uriel & Raphaël. Ce même Uriel eſt nommé par corruption Suriél dans les Liturgies des Chrétiens Orientaux, & on l'y invoque

(*a*) Ambroſ. de Fid. Libr. III. Cap. 2. pag. 301. = Iſidor. Hiſpal. Origin. Lib. VII. Cap. 5. pag. 91.

(*b*) Origen. Philocal. Cap. 23. pag. 79. & Commentar. in Johann. pag. 78. Tom. II. = Mich. Glyc. Annal. Parr. II. pag. 171. *Vide* Fabric. Cod. Pſeudepigr. V. T. pag. 76 & ſeq.

comme un bon Ange (*a*). L'Euchologe des Coptes contient une prière qui lui est adressée, & qui commence ainsi, *Honorons Suriel le quatrième entre les Archanges* (*b*). On voit son image dans l'Edition du Nouveau Testament Ethiopien, avec cette inscription, *Saint Uriel qui fut avec Adam & Eve, lorsqu'ils sortirent du Paradis.* On lit dans la Messe des Ethiopiens, ces paroles que prononce le Prêtre, *gardes ton Peuple, ô Seigneur, par les prières des plus grands Anges resplendissans, Michel, Gabriel, Raphaël, Uriel, &c.* (*c*). Il y a aussi dans un Recueil de Prières Grecques imprimé l'an 1580 cette invocation, *Saint Uriel pries pour nous* (*d*). On trouve également le nom d'Uriel dans plusieurs anciennes Litanies de l'Eglise Latine, & particuliérement dans

(*a*) Liturg. Coptic. S. Basil. in Collection. Liturg. Oriental. Tom. I. pag. 25.

(*b*) *Vid.* Renaudot. Commentari. in eandem Liturg. pag. 299.

(*c*) Missa sive Can. Universal. Æthiop. in Bibliothec. Patr. Tom. VI. pag. 51.

(*d*) *Vid.* fol. 120.

celles que le P. Mabillon a publiées ſous le titre de *Carolines*, parce qu'elles ſont du temps de l'Empereur Charlemagne (*a*). Bonaventure, Guillaume Durand & Gerſon n'ont fait aucune difficulté de joindre aux noms d'Anges indiqués dans Daniel & dans Tobie, celui d'*Uriel* mentionné dans le faux Eſdras (*b*). Néanmoins l'uſage du dernier de ces noms dans la Liturgie de l'Egliſe n'a pas été généralement approuvé. Un certain Adelbert qui vivoit vers le milieu du huitième ſiècle, s'aviſa de compoſer une prière dans laquelle il invoquoit les noms de huit Anges, qui étoient *Uriel*, *Raguel*, *Tubuel*, *Michel*, *Adimis* (*c*), *Thubuas*, *Sabaoth*, *Simihel*.

(*a*) Veter. Analect. Tom. II. pag. 682, & Mabillon. Annotation. pag. 689.

(*b*) Bonavent. Geneſloqui. Part. III. S. 18, inter ejus Opuſcul. Theolog. Tom. I. pag. 170. = Guillem. Durand. Rational. Divinor. Officior. Lib. IV. Cap. 33. pag. 149. = Jo. Gerſon. Collectori. ſuper *Magnificat* Tract. VIII. pag. 389. Tom. IV. Edit. Dupin.

(*c*) On lit *Iuias* au lieu d'*Adimis* dans la Collection des Conciles publiée par le P. Labbe.

Le Pape Zacharie assembla à Rome un Concile, où l'on fit la lecture de cette prière. On y ordonna qu'elle fût brûlée, & on déposa du Sacerdoce Adelbert; parce que sous prétexte de l'invocation des Anges, il introduisoit les noms de Démons dont il imploroit l'assistance. On y décida que les trois noms de *Michel*, de *Gabriel* & de *Raphaël* étoient les seuls qu'il falloit reconnoître conformément au témoignage des Livres Sacrés (*a*). Baronius, Delrio, Serarius & Eusebe de Nieremberg se sont appuyés du décret de ce Concile pour rejetter le nom d'Uriel (*b*), quoique d'autres Auteurs Catholiques ne trouvent point d'inconvénient à le recevoir, en apportant quelque restriction au sens des paroles de ce décret (*c*).

(*a*) Concil. Roman. II. Act. 3. pag. 1561. Tom. VI. *Vid.* Baluz. Not. ad Capitular. Carol. M. Tom. II. pag. 1125.

(*b*) Baron. Annal. Ecclesiast. Tom. IX. pag. 181. Edit. Antuerp. = Delri. Disquisition. Magic. Lib. I. C. 4. pag. 47 & 48. = Serar. Comment. in Tobi. C. 12. Quæst. 11, 12 & 14. pag. 183. & seq. = Eusеb. Nieremberg. de Origin. S. Scriptur. Lib. V. C. 9. pag. 127.

(*c*) *Vid.* F. Cherubin. à S. Joseph. Bi-

Le Livre qu'on a fauſſement attribué à Hénoch, & qui probablement eſt la production d'un Juif Helléniſte, eſt tout rempli de noms ſous leſquels les bons & les mauvais Anges ſont déſignés (*a*). Ce qui prouve que depuis long-temps parmi cette Nation on prenoit la liberté de forger de ſemblables noms. L'abus de cette nomenclature des Intelligences Céleſtes, qui avoit commencé au ſein de la Synagogue, fut porté dans l'Egliſe Chrétienne par quelques Hérétiques Judaïſans. Le Concile de Laodicée, pour y remédier, défendit d'appeller les Anges par des noms inconnus, ſi ce n'étoient ceux que l'autorité de l'Ecriture a conſacrés (*b*).

---

blioth. Critic. Sacr. Tom. III. pag. 417. & ſeq.

(*a*) *Vid.* Fragment. Libr. Henoch. apud G. Syncell. in Chronograph. pag. 11. & ſeq. Schotan. in Biblioth. Hiſtor. Sacr. V. Teſt. Tom. I. pag. 83. & ſeq. Grab. in Spicileg. Patrum. Tom. I. pag. 347. & ſeq. Sgambat. in Archiv. Vet. Teſt. Lib. I. Tit. 31. pag. 129. & ſeq. Fabric. in Codic. Pſeudepigr. Vet. Teſt. pag. 179 & ſeq.

(*b*) Concil. Laodicen. Can. 35. Tom. I. pag. 1503. *Vid.* Capitular. Carol. M. Lib. I. C. 16. Tom. I. pag. 707.

Il n'y en a point qui se soient plus signalés que les Cabbalistes, par leur hardiesse à inventer des noms qu'il leur a plu d'approprier à un très-grand nombre de Substances Angéliques. Ils sont même parvenus à les multiplier à l'infini par le moyen de je ne sai quelles règles aussi chimériques, que l'art d'où elles découlent (*a*). C'est d'eux que nous tenons les noms d'*Adariel*, *Barachiel*, *Darschiel*, *Hadarniel*, *Vuathkiel*, *Zachariel*, *Chasdiel*, *Tobiel*, *Chauriel*, *Lerael*, *Malchiel*, *Samachiel*, *Atriel*, *Patchiel*, *Tzadkiel*, *Kedoschiel*, *Scamariel*, *Taminiel*, & beaucoup d'autres encore qu'il seroit inutile d'alléguer. Ils veulent que certains Anges aient conversé familiérement avec les Patriarches, & plusieurs illustres Personnages de l'Ancien Testament. Ils donnent à Adam l'Ange *Raziel* pour Précepteur, à Isaac l'Ange *Raphaël*, à Jacob l'Ange *Peliel*, à Joseph l'Ange *Gabriel*, à Moïse l'Ange *Mé-*

(*a*) *Vid.* C. Agripp. de Occult. Philosoph. Lib. III. C. 27. pag. 311. & seq. = G. Schott. Technic. Curios. P. II. Lib. XII. C. 19. pag. 1004. & seq.

tatron, à Manoah l'Ange *Phadaël*, à David l'Ange *Cerviel*, à Salomon l'Ange *Michel*, à Elie l'Ange *Malathiel*, & à Ezéchiel l'Ange *Hasmaël* (*a*). Ils débitent ces choses avec la même assurance, que si Dieu leur avoit ouvert les trésors de sa science pour les en instruire. Il y a d'autant plus de témérité à imposer arbitrairement des noms particuliers aux Anges, comme font les Cabbalistes & leurs Sectateurs, que *Gabriel* & *Michel* sont moins des noms propres, que des noms symboliques qui servent à exprimer l'emploi, que ces deux Anges exerçoient sous l'Œconomie de l'Ancien Testament. Car des noms, tels que ceux qui distinguent les individus de l'espèce humaine les uns des autres, ne sauroient convenir à la nature spirituelle des Anges qui n'ont point un langage matériel, & n'articulent pas des paroles à la manière des hommes, hors le cas où il leur est arrivé de s'unir à des corps, lorsqu'ils sont descendus sur la terre. Et

(*a*) Abraham Ben David. Præfat. in Sepher Jetzirah.

quand on dit que Dieu leur parle, & leur commande de faire quelque chose ; nous ne devons pas nous imaginer qu'il les appelle par leurs noms, comme s'ils en avoient qui leur fussent propres. Nous concevons seulement qu'il excite, ou qu'il forme même en eux par sa puissance certaines idées, par lesquelles ils connoissent ce qu'il veut qu'ils fassent. Ne poussons pas plus loin les recherches, où souvent une vaine curiosité nous engage, & ne prétendons pas ridiculement savoir sur cela, plus que la raison ne peut nous découvrir, & que la Révélation Divine ne nous enseigne.

C'est une chose digne de remarque, que dans le Paganisme même on a reconnu des Etres mitoyens entre la Divinité, & les hommes. Il y a des Savans qui sont persuadés que, pour peu qu'on remonte à la source de cette Croyance généralement établie, on la trouvera dans la Théologie des Hébreux. Si l'on considère l'ancienneté de leur origine, on n'aura point de peine à avouer que les autres Peuples l'avoient reçue d'eux par le canal de la Tradition. C'est ainsi que la connoissance des Etres intermédiaires fut transmise aux Ismaélites par

Hagar & Iſmaël ſon fils, aux Moabites & aux Ammonites par Loth, aux Egyptiens & aux Aſſyriens, en partie par les Iſmaélites, en partie par les Hébreux; & les Phéniciens la tinrent de ceux-ci dont ils étoient voiſins. Elle paſſa des Peuples Orientaux aux Peuples Occidentaux par la même voie de communication (*a*). Il eſt vrai qu'on la corrompit par les fauſſes opinions qu'on y mêla dans la ſuite.

On vit vers les derniers temps de la République Judaïque, paroître les Saducéens qui osèrent nier l'exiſtence des Anges. Ils ſont accuſés de cette erreur dans les Actes des Apôtres (*b*). Il eſt vrai que Joſeph ne la leur impute point. Mais l'autorité des Auteurs des Livres du Nouveau Teſtament, doit prévaloir ſur celle de l'Hiſtorien des Juifs. D'ailleurs, quoiqu'il ne diſe pas en termes exprès que ces Sectaires niaſſent

(*a*) *Vid*, Steuch, Eugubin de Perenni Philoſoph. Libr. VIII. C. 2. pag. 164. = G. J. Voſſ. de Origin. Idololatr. Lib. I. C. 6. pag. 21. Edit. *in-fol*. = Ode Commentar. de Angel. Sect. II. C. 3. pag. 245. & ſeq.

(*b*) Act. Apoſtolor. C. 23. ℣. 8.

l'existence des Anges, ce qu'il rapporte de leur sentiment sur l'âme, suffit cependant pour justifier l'imputation concernant les Esprits, qui leur est faite dans l'Ecriture. En effet ils soutenoient que les âmes des hommes mouroient avec les corps (*a*). Ils pensoient probablement qu'elles ne sont pas de véritables substances, & que conséquemment elles ne peuvent point exister sans les corps auxquels elles sont jointes, comme à leurs sujets d'inhésion. Une suite nécessaire de ce Dogme erroné dut les conduire à nier l'existence véritable & permanente des Anges.

Il est surprenant que les Saducéens qui recevoient les Livres de Moïse, dans lesquels il est parlé fréquemment des Anges & de leurs apparitions, refusâssent de croire leur existence. Si nous avions des Ecrits de cette Secte, au moins serions-nous plus à portée de savoir comment ils expliquoient les différens passages du Pentateuque, où il

(*a*) Joseph. Antiquit. Jud. Lib. XVIII. C. 1. §. 4. pag. 871. Tom. I. & de Bell. Jud. Lib. II. C. 8. §. 14. pag. 166. Tom. II.

eſt fait mention de ces Eſprits Adminiſtrateurs. Mais puiſque ce moyen nous manque, il vaudroit peut-être mieux, à l'exemple de Grégoire de Nazianze, & de Scaliger (*a*), avouer là-deſſus ſon ignorance, que de recourir à des conjectures qui ont preſque toujours le caractère de l'incertitude. Origène prétend que les Saducéens tournoient en allégories tout ce qui eſt rapporté dans l'Ecriture touchant les Anges (*b*). Il falloit en ce cas qu'ils fiſſent étrangement violence au ſens des paroles de Moïſe. Calvin & Zanchius veulent que ces Sectaires par le nom d'Anges n'aient entendu autre choſe que les mouvemens que Dieu inſpire aux hommes, ou les vertus qu'il leur manifeſte en ſes œuvres (*c*). Mais, comme l'obſerve fort

(*a*) Gregor. Nazianz. Orat. XXXVII. Oper. Tom. I. pag. 595. = Joſ. Scaliger. Elench. Trihæreſ. Cap. XVI. pag. 220.

(*b*) Origen. Commentar. in Matthæ. pag. 227. Tom. I. Edit. Huetii.

(*c*) Calvin. Inſtitut. Relig. Chriſt. Lib. I. C. 14. §. 9. pag. 84. = Zanch. Oper. Theolog. P. I. Lib. II. C. 2. pag. 65. Tom. III.

bien M. Limborch (*a*), on ne sauroit adopter une pareille explication, sans rendre le sentiment des Saducéens souverainement absurde. Car les apparitions & les opérations des Anges se sont certainement faites *hors* de ces hommes qui les connoissoient par les sens extérieurs. Comment donc peut-on les attribuer à de simples inspirations ou mouvemens intérieurs que Dieu excitoit dans les hommes.

Grotius s'est imaginé que les Saducéens prenoient les Anges pour des vertus inséparables de l'Essence Divine que Dieu en faisoit sortir, quand il vouloit, & qu'il retiroit de nouveau à lui, de la même manière que le Soleil envoie ses rayons sur la terre, sans être distingués ni séparés de sa substance (*b*). Il paroît persuadé que ceux que Saint Justin dit avoir enseigné de son temps une semblable doctrine (*c*), étoient quelques

(*a*) Limborch. Theolog. Christ. Lib. II. C. 20. §. 2. pag. 114.

(*b*) Grot. Annotat. ad Matthæ. 22. ℣. 23. pag. 752.

(*c*) Justin. Dialog. cum. Typhon. pag. 221. Edit. Benedict.

Juifs

Juifs que ce Père réfute dans ſon Dialogue contre Tryphon. M. le Clerc ajoute que ces gens-là ne pouvoient être que des reſtes des Saducéens, quoique Saint Juſtin ne les déſigne pas nommément (*a*). Cependant dans le paſſage allégué par Grotius, il ne s'agit point de quelques Juifs, mais de certains Hérétiques d'entre les Chrétiens, leſquels tenoient le Fils de Dieu pour une vertu qui n'étoit point diſtincte du Père, & par une conſéquence de leur principe l'aſſimiloient aux Anges, qu'ils regardoient comme des vertus qui émanoient inſéparablement de la Divinité.

Cameron penſe que l'erreur des Saducéens conſiſtoit moins à nier qu'il exiſtât des Anges, qu'à dire que ce n'étoient pas des Eſprits immortels & ſubſiſtans réellement, mais ſimplement des phantômes formés & mûs par la puiſſance de Dieu, & des inſtrumens momentanés, dont il ſe ſervoit pour apprendre aux hommes ſa volonté (*b*).

(*a*) Cleric. Prolegomen. Hiſtor. Eccleſiaſtic. Sect. I. Cap. 3. §. 6. pag. 14.

(*b*) Cameron. Annotat. ad Act. Apoſtolor. 23. ℣. 8. pag. 405.

Episcopius a presque la même pensée (*a*), qui est aussi celle de Vossius & de quelques Auteurs modernes (*b*). Il ne doute pas que les Saducéens ne fussent forcés par le témoignage des Livres Divins, de reconnoître les apparitions & les opérations des Anges qui y sont décrites. Il présume que sous la dénomination d'Anges, ces Sectaires ne concevoient que des Etres revêtus des apparences de corps humains, que Dieu produisoit seulement pour le peu de temps qu'il employoit leur ministère, & qu'il détruisoit ensuite avec ces corps, dans lesquels ils apparoissoient & agissoient aux yeux des hommes. Ainsi, à proprement parler, ils ne retenoient que le nom d'Anges. Car dans le fait, ils nioient la réalité de ces Esprits Administrateurs, dès qu'ils n'admettoient point leur durée permanente. Nous trouvons d'autant plus de probabilité à leur

(*a*) Episcopi. Institution. Theolog. Lib. IV. Sect. III. Cap. 2. pag. 347.

(*b*) Vossi. de Origin. Idololatr. Lib. I. Cap. 6. pag. 20. = Sam. Basnag. Annal. Politic. Ecclesiastic. Tom. I. pag. 179. = J. Ode Commentari. de Angel. Sect. II. Cap. 1. 213.

attribuer cette opinion, qu'elle découle naturellement des autres Dogmes qui leur étoient particuliers.

Ils ſoutenoient que les morts ne reſſuſciteroient point. Or, s'ils avoient cru que les Anges euſſent perſévéré dans leur exiſtence, après les apparitions & les opérations que ceux-ci avoient faites dans des corps humains, ils n'auroient eu aucune raiſon de nier la réſurrection des morts, dans laquelle les ames ſeront jointes une ſeconde fois avec leurs corps.

Ces mêmes ames, ſelon eux, ne ſubſiſtoient point après la mort. Leur extinction étoit une dépendance néceſſaire de la deſtruction des corps. Ils ont donc dû nier conformément à cette idée, que les Anges fuſſent des ſubſtances permanentes.

Il ſemble que Jéſus-Chriſt condamne tacitement l'erreur, où les Saducéens étoient tombés par rapport aux Eſprits Céleſtes, quand il dit, *que les Anges de Dieu ſont dans le Ciel* (a). Car, ſi lorſqu'il s'exprimoit de la ſorte, les Anges de Dieu étoient dans le Ciel,

(a) Matth. C. 22. v. 30.

il s'ensuit que loin d'avoir été anéantis par Dieu après leurs apparitions & leurs opérations, ils n'ont point cessé d'exister réellement dans la permanence & la propriété de leur substance.

Léonce de Byzance a imputé aux Samaritains, dont la Secte subsiste encore, de ne *croire ni l'existence des Anges ni l'immortalité de l'ame, ni la résurrection* (*a*). Cependant Saint Epiphane qui a précédé de deux siècles cet Ecrivain, distinguoit les Samaritains des Saducéens par cela même qu'ils reconnoissoient les Anges, que les autres nioient (*b*). Ce qu'il y a de certain, c'est que le mot *Anges* se lit souvent dans le Pentateuque des Samaritains publié par le P. Morin, & dans leur Chronique dont Hottinger a donné le premier des extraits (*c*). Comme les paroles de Léonce s'accordent très-bien avec le récit que Saint Luc fait des

(*a*) Leont. Byzantin. de Sect. Act. II. in Biblioth. Patr. Tom. XI. pag. 501.

(*b*) Epiphan. Hæres. XIV. Lib. I. pag. 31.

(*c*) J. Hottinger. Enne. Dissertation. Philologic. pag. 21 & 22.

erreurs des Saducéens, on pourroit ſoupçonner que cet Auteur a confondu ces deux Sectes. Mais M. Reland qui avoit été d'abord de ce ſentiment là, a changé de penſée, après avoir examiné plus attentivement les divers Textes du Pentateuque & de la Chronique des Samaritains, où il eſt queſtion des Anges (*a*). Il réſulte de leur confrontation que ces Sectaires ne ſe ſervent du nom d'*Ange*, que pour exprimer une *vertu* qui n'eſt pas différente de Dieu lui-même, & qu'ils appellent ſon *commandement*, pour indiquer ou ſa *puiſſance*, ou ſa *volonté*, ou même un inſtrument que le Créateur employe pour l'exécution de ſes ordres. Lorſqu'il eſt dit, par exemple, que Dieu garde ſon Peuple, ou qu'il parle aux hommes, ils appellent cette vertu du nom d'*Ange*. Et quand Dieu unit ſa vertu à quelque corps organique, pour l'animer & pour agir avec lui, ils nomment auſſi *Ange* cet inſtrument. C'eſt en ce ſens qu'ils interprêtent tous les paſſages du Penta-

(*a*) Reland. Diſſertation. Miſcellan. P. II. pag. 20, 26.

tenque, où il est dit que les Anges ont été envoyés sur la terre, ont été vus des hommes & leur ont parlé.

A la vérité les Anges sont les ministres du Seigneur, & en cette qualité ils peuvent être appellés des instrumens de la puissance Divine. Mais il ne s'en suit pas que tout instrument quelconque, dont il plaît à Dieu de se servir, soit un Ange. Dira-t-on que l'Anesse de Balaam, que Dieu fit parler, étoit un Ange? Que tous les Anges soient des instrumens Divins? A la bonne heure: tous les instrumens ne sont pas pour cela des Anges. Et ces mots *Ange* & *instrument de Dieu* n'ont pas une signification équivalente, en sorte que l'un puisse s'expliquer par l'autre. Encore moins celui qui reconnoit des Anges, peut-il les appeller des commandemens de Dieu, comme font les Samaritains? Ils exécutent, ils annoncent les ordres de Dieu. Mais autre chose est ce qui annonce, autre chose ce qui est annoncé. Si les Samaritains avoient sur cet article la même Croyance que les Juifs, pourquoi affecteroient-ils d'envelopper la notion très-simple du mot *Ange*, de tant d'explications embarrassées? N'est-

ce pas-là la conduite ordinaire à ceux qui s'écartent en quelque point de la véritable doctrine? On les voit toujours hésiter, & ne ſavoir de quels termes ils doivent uſer, pour exprimer ce qu'ils penſent. Un commandement de Dieu eſt-il du nombre de ces choſes qui s'apperçoivent par les ſens? Certes l'expreſſion eſt dure, & les Samaritains ont ſoin de l'adoucir dans d'autres occaſions, où ils entendent par commandement, un inſtrument de Dieu. Ce ſont ces raiſons qui nous déterminent à dire avec M. Reland qu'ils ne croient pas que les Eſprits Adminiſtrateurs, que nous nommons Anges, exiſtent réellement; & leur opinion à cet égard paroît être à-peu-près la même que celle des Hérétiques dont parle Saint Juſtin. Il conviennent donc avec les Sadducéens, en ce qu'ils nient, comme eux, l'exiſtence des Anges. Mais ils en diffèrent, en ce qu'ils admettent l'immortalité de l'ame, & la réſurrection des corps, que ceux-ci rejettoient également. Ainſi Léonce de Byzance ſe trompe, lorſqu'il les accuſe de ne croire ni l'une ni l'autre. Les Sadducéens raiſonnoient plus conſéquemment dans leur hypothèſe qui

renferme point l'absurdité qu'il y a de dire que les Anges sont des vertus émanatives de l'essence infinie de Dieu, comme la lumière est une émanation du soleil; puisque par-là on les identifie avec l'Etre Suprême. Or, suivant la nature des relations, il faut nécessairement que l'envoyé soit différent de celui qui envoye.

Les Juifs, soit Rabbanites, soit Caraïtes, tiennent pour une vérité constante que les Anges sont des substances raisonnables qui ont été créées de Dieu, afin de le connoître, de l'aimer, de le louer, de le servir & de l'adorer, qu'ils existent séparément de la substance Divine, chacun dans la permanence de sa nature individuelle, ainsi que dans la dépendance de l'Etre Tout-puissant.

Cependant Moïse n'a pas parlé expressément de leur création. Son silence là-dessus a fourni à Hobbes un prétexte d'appuyer la thèse par laquelle il s'est efforcé de combattre la réalité des Esprits, qu'il regardoit comme des phantômes, ou certaines apparitions que Dieu produit dans les organes de nos sens d'une manière surnaturelle, &

qu'on peut fort bien, ſelon lui, nommer des Anges ou des Meſſagers envoyés de Dieu, parce que c'eſt par leur moyen qu'il manifeſte ſa volonté aux hommes (*a*). Rien n'eſt plus mal fondé que cette aſſertion de Hobbes. Car ne ſuffit-il pas que l'Ecrivain Sacré témoigne que l'univerſalité des Etres eſt la production immédiate de Dieu, & qu'il place en conſéquence dans l'ordre des Créatures intelligentes, ces Anges dont il décrit les fréquentes miſſions, & pluſieurs opérations particulières, pour en inférer que ce ſont des ſubſtances véritables & abſolument différentes des ames humaines, bien loin d'en être certaines modifications déterminées par le concours de l'action Divine, ſuivant la ſuppoſition du Philoſophe Anglais.

Quant au ſilence que Moïſe a gardé ſur la formation particulière des Anges, il y a ſans doute plus de curioſité que d'utilité à en rechercher le motif; & encore après s'être bien fatigué l'ima-

(*a*) T. Hobbes Leviath. Cap. XXXIV. pag. 86. & in Append. Cap. III. pag. 362.

gination à vouloir le pénétrer, on ne se trouve guères plus avancé qu'auparavant, si l'on veut s'arrêter à quelque chose de positif. Le fameux Aben Esra pense qu'il n'est pas fait mention de la création des Anges dans le Livre de la Genese, parce qu'il eut été inutile que Moïse nous entretint de pures Intelligences qui sont au-dessus de la compréhension de nos sens. Il observe que le Législateur des Hébreux traite seulement du ciel, de la terre, des animaux, en un mot de tout ce qui est visible, mais qu'à l'égard des choses célestes, il n'en dit presque rien, & qu'il n'entre même dans aucun détail touchant le nombre des astres & de leurs divers mouvemens. Il en conclut que Moïse n'a pas eu le dessein de parler de choses inconnues, & que ce n'est encore qu'avec beaucoup de briéveté que l'Auteur Sacré s'explique sur celles qui, quoi qu'elles paroissent à nos yeux, en sont pourtant trop éloignées, comme le Ciel (*a*). Le sentiment d'Aben

(*a*) Aben Esr. Commentar. in Genes. I. Vid. Menass. Ben Isr. de Creation. Problem. XXV. pag. 97.

Eſra ſe rapproche aſſez de celui de quelques Théologiens Chrétiens. Ils croient que Moïſe en omettant la création des Anges, s'eſt accommodé à la foibleſſe des Hébreux de ſon temps, que la groſſiéreté de leur eſprit rendoit incapable de s'élever juſqu'à l'idée des choſes ſpirituelles, & qu'il s'eſt uniquement attaché à leur faire connoître les choſes corporelles & ſenſibles, parce qu'elles les frappoient & les touchoient davantage (a). Je ne ſai ſi les raiſons qu'on apporte pour motiver cette omiſſion, ſont auſſi ſolides qu'on l'imagine. Car autre choſe eſt d'apprendre que les Anges ont été créés, & de marquer ſi leur création a précédé celle du Monde, ou s'ils n'ont commencé d'être que dans l'intervalle des ſix jours que Dieu mit à le former, & autre choſe eſt de diſcourir ſur leur eſſence & ſur leurs facultés. La première de ces choſes appartenoit au plan de l'Hiſtoire de la

(a) Johius Monach. in Bibliothec. Phot. Cod. CCXXII. pag. 597. = Calvin. Inſtitut. Lib. I. C. 14. §. 2. p. 80. = Mercer. Prolection. in Geneſ. Cap. 11. v. 1. pag. 37. = Ravanel. Bibliothec. Sacr. Tom. I. pag. 159.

Création, au lieu que la seconde n'y avoit point de relation nécessaire.

Il y en a qui interprêtent autrement le silence de Moïse. Ils prétendent qu'il n'a pas fait mention de la création des Anges, parce qu'il craignoit que s'il découvroit aux Hébreux l'excellence & la dignité des Intelligences Célestes, ceux-ci qui n'avoient déja que trop de penchant à l'Idolâtrie, n'en prissent occasion d'adorer les Anges, comme des Dieux (*a*). Plusieurs considérations nous empêchent d'admettre cette hypothèse.

Long-temps avant que Moïse eut écrit le Livre de la Genèse, les Hébreux avoient eu indubitablement quelque connoissance des Anges par la tradition de leurs ancêtres. Ils savoient non-seulement que des Anges avoient apparu à Abraham, à Loth, à Hagar & à Jacob; mais il y a plus encore: la mémoire de l'Ange qui apparut à Moïse, & qui

(*a*) Chrysostom. Homil. II. in Genes. Tom. I. pag. 12 & 13. = Theodoret. Quæst. II. in Genes. Tom. I. pag. 4. = Auctor. Quæstion. ad Antioch. §. 4, inter Oper. Athanas. Tom. II. pag. 269 & 270. Edit. Benedict. = Glyc. Annal. P. I. pag. 76.

ſit mourir les premiers nés des Egyptiens, étoit récente parmi eux. Joignez à cela que Moïſe lui-même, près avoir fait l'Hiſtoire de la Création, parle des Chérubins que Dieu plaça pour garder le chemin de l'Arbre de vie (*a*). Il eſt donc croyable que les Anges étoient connus alors aux Iſraélites ſous ce nom. Loin que l'appréhenſion qu'avoit Moïſe que les Hébreux ne tombâſſent dans l'Idolâtrie, ait été le motif pour lequel il a voulu taire la création des Anges, nous ſommes au contraire perſuadés qu'il eut dû la raconter formellement; puiſqu'en leur enſeignant que les Anges ſont des ſubſtances créées, c'étoit les avertir qu'il ne falloit pas déférer les honneurs Divins à ces Intelligences Céleſtes, & c'étoit par conſéquent les précautionner contre l'erreur. En effet les apparitions des Anges les avoient convaincus que ce ſont des ſubſtances ſupérieures à la nature humaine; & comme Moïſe a paſſé ſous ſilence leur création, ils pouvoient plus aiſément ſoup-

(*a*) *Vid.* Ode Commentar. de Angel. Sect. II. C. 4. pag. 279.

çonner que les Anges existoient de toute éternité.

Spencer croit que Moïse n'a rien dit de leur formation, parce que l'Idolâtrie des premiers temps avoit uniquement pour objet les choses sensibles, & particuliérement les corps célestes, & qu'on ne s'étoit point encore avisé de regarder les Anges comme des Médiateurs, & de les adorer (*a*). Mais le sentiment du Théologien Anglais est appuyé sur la fausse supposition, que l'Histoire de la Création a été écrite à cause des Idolâtres (*b*).

Tout ce que nous trouvons de plus probable sur cette question, se réduit à dire que comme les desseins de Dieu dans la création de cet Univers se rapportoient principalement au genre humain, & à sa demeure sur la terre, Moïse à qui le Saint-Esprit les avoit révélés, a donné l'Histoire de la Créa-

(*a*) J. Spencer. de Legib. Hebræor. Ritualib. Lib. I. C. 5. Sect. 7. Tom. I. pag. 66. Edit. Tubing.

(*b*) *Vid.* Meyer. de Tempor. Sacr. Hebræor. P. II. C. 9. §. 9. pag. 177. Edit. in-8°.

tion conformément à cette fin. Voilà pour quoi il n'a fait que la deſcription du Monde viſible & corporel, ſans y joindre celle des Subſtances Angéliques, parce que ce ſont des Eſprits inviſibles de leur nature ; & c'eſt vraiſemblablement cette même raiſon qui l'a porté à ſupprimer le récit de leur rébellion contre Dieu (*a*). On peut ajouter que le but que Moïſe ſe propoſoit dans le Livre de la Genèſe, étant de repréſenter la naiſſance & l'accroiſſement de l'Egliſe dans les familles des Patriarches, il n'y fait mention des Anges que relativement à leur miniſtère dont elle étoit l'objet, & il n'y parle point de leur création qui n'avoit aucune connexion avec l'état de cette Egliſe (*b*).

Les Docteurs Juifs enſeignent preſque tous unanimement que les Anges n'ont point été formés avant la Créa-

(*a*) J. Hottinger Hiſtor. Creation. C. 1. Quæſt. 18. pag. 30.

(*b*) Jac. Cappell. Obſervation. in Geneſ. C. 1. pag. 582. = F. Burman. Synops. Theolog. Univerſ. Lib. I. C. 45. §. 8. Tom. I. pag. 352. = F. Turretin. Inſtitut. Theolog. Elenctic. Loc. VII. Quæſt. I. §. 9. P. I. pag. 383.

tion du Monde, & ils se fondent sur le passage du Décalogue, où il est dit que Dieu a fait en six jours le Ciel & la Terre, & tout ce qu'ils contiennent (*a*). Comme les Anges sont partie de l'Univers, il s'en suit qu'ils sont du nombre des choses qui ont été créées dans l'espace de ces six jours. Ils raisonnent sans doute en cela plus sensément, que ne font les Rabbins Béchai & Moïse Ben Nachman qui trouvent la formation des Anges indiquée dans le premier Verset du Livre de la Genèse. Ils entendent par le mot *Elohim*, les Anges, parce que les Intelligences Bienheureuses sont souvent désignées sous ce nom dans l'Ecriture. A l'égard du mot *Reschith*, il l'interprêtent par *Chocmah*, la *Sagesse*, c'est-à-dire, selon eux, une de ces dix Lumières Supérieures que les Cabbalistes appellent *Séphiroth*, & ils expliquent ainsi tout le Verset. Celui dont l'essence est inconnue, & qui par rapport à cela n'est point nommé, a créé avec la Sagesse les trois différens degrés d'Etres qui composent l'Univers,

(*a*) Exod. C. 20. ℣. 11.

& qui ſont *Elohim*, *Schamajim*, *Erétz*. Le mot *Elohim* marque le Monde Angélique, le mot *Schamajim* le Monde Céleſte, & le mot *Eretz* le Monde Terreſtre & Elémentaire (*a*). On ſent aſſez le cas qu'il faut faire de ces ſubtilités cabbaliſtiques. Le nom *Elohim* dans l'acception la plus particulière convient à Dieu; & s'il eſt appliqué quelquefois aux Anges dans l'Ecriture, ce n'eſt que par appropriation, en tant qu'ils ſont les Ambaſſadeurs de Dieu, & qu'ils le repréſentent. Or, puiſque dans tout le reſte du Chapitre, *Elohim* dénote conſtamment la première Cauſe & le Créateur de l'Univers, quelle raiſon peut induire à croire que dans le commencement du même Chapitre, il ſignifie ſeulement les Anges? Enfin ſi ce paſſage étoit ſuſceptible du ſens que Bechai & Moïſe Ben Nachman voudroient y adapter, il devroit y avoir la particule *éth*

(*a*) Bechai & Moſ. Ben Nachman. Commentar. in Geneſ. C. 1. ℣. 1. *Vid.* Iſaac. Abarbanel. Comment. in hunc loc. fol. 2. Col. 4. Menaſſ. Ben Iſrael. Conciliat. in Geneſ. Quæſt. 12. §. 2. pag. 20. & de Creation. Problem. XXV. §. 3. pag. 98 & 99.

devant *Elohim*, comme elle est devant les mots *Schamajim* & *Eretz*; cette particule étant toujours la marque de l'accusatif, lorsqu'elle est précédée d'un verbe actif. Ainsi on liroit *barà éth hà elohim, éth hà schamajim ve éth hà eretz*; au lieu de ce que porte le Texte, *barà elohim éth hà schamajim, &c.* Cette interprétation est donc absolument incompatible avec la construction grammaticale de la phrase Hébraïque, où *Elohim* est le nominatif du verbe.

DISSERTATION VI.

Des Lieux nommés Abel & Abila, & d'Ælia Capitolina.

I. ABEL ou Abéla, ville forte de la Terre d'Iſraël. L'Ecriture lui donne le nom de *Mere* (*a*) ; expreſſion équivalente à celle de Métropole, dont Joſeph ſe ſert en la déſignant (*b*). Il paroît qu'elle étoit ſituée dans la partie ſeptentrionale de la Terre Sainte, parce qu'il eſt dit que Joab qui alla l'aſſiéger, traverſa toutes les Tribus d'Iſraël (*c*). Elle eſt auſſi appellée *Abel Béthmaacha* dans le troiſième Livre des Rois, ſelon les Septante & la Vulgate (*d*). Cependant

(*a*) II. Reg. C. 20. ℣. 19.

(*b*) Joſeph. Antiquit. Judaic. Lib. VII. C. 11. ℣. 8. pag. 399.

(*c*) II. Reg. *ibidem*. ℣. 14.

(*d*) III. Reg. C. 15. ℣. 20.

dans le Livre second, Abel est nommée séparément de Bêthmaacha, comme si c'étoient deux endroits différens (*a*). M. le Clerc a d'autant plus de penchant à croire que les Copistes ont inséré mal-à-propos la particule *vau*, &, après le mot Abel, qu'elle ne se trouve point au Verset suivant, où on lit simplement Abéla Bêthmaacha (*b*). Ce qui s'accorde avec le témoignage de Joseph qui appelle cette ville *Abelmachéa* ou Abelmacha conformément à la leçon que portent quelques Manuscrits (*c*). Néanmoins il faudroit avouer que la faute seroit ancienne, puisque la particule & est également exprimée dans la Version des Septante & dans la Vulgate. J'aimerois mieux entendre ici cette particule *vau* dans le sens de la conjonction *ou*, & traduire Abel ou Bêthmaacha. Les Auteurs Sacrés l'emploient quelquefois dans cette signification (*d*). Si l'on veut

(*a*) II. Reg. *ibidem*, ℣. 14.

(*b*) Cleric. Commentar. Samuel. pag. 338.

(*c*) *Vid.* Not. Edit. in loco Josephi supra citato.

(*d*) *Vid.* Nold. Concordant. Particul. Ebræ. Chaldæ. pag. 271 & 272.

s'en tenir à l'acception la plus ordinaire des termes, je ne penſe pas qu'il y ait d'inconvénient à ſuppoſer avec M. Reland qu'on joignoit Abel à Bêthmaacha, lieu voiſin de cette ville, pour les diſtinguer de quelques autres du même nom (*a*). Cette conjecture peut être appuyée ſur l'uſage des Hébreux qui diſoient Sarepta de Sidon, & Thaanat de Silo. Il n'y a pas d'apparence que la ville d'Abel qu'Euſebe met entre Panéas & Damas (*b*), ſoit la même qu'Abel Bêthmaacha. Il eſt plus sûr de la chercher dans la haute Galilée, à l'Occident ou au Midi de Panéas, qu'à l'Orient ou au Nord ſur le chemin de Damas. Car l'Ecriture la nomme conjointement avec pluſieurs autres lieux de la Galilée, & dans le récit des progrès du Roi Benadad elle eſt placée entre Dan qui étoit au Couchant de Paneas, & le canton de Kinnéreth qui occupoit les bords de la mer de Galilée. En effet il eſt dit que ce Prince envoya

(*a*) Reland. Palæſtin. Illuſtrat. Lib. III. Tom. II. pag. 519.

(*b*) Euſeb. de Loc. Sacr. in voce *Abela*. pag. 4.

les Généraux de son armée contre les villes d'Israël, & qu'il frappa Ahion, Dan, Abél Bêthmaacha, tout le canton de Kinnéréth, & toute la contrée de Nephtali (*a*).

Dans le Livre des Paralipomènes où cette Histoire est répétée, la ville dont il s'agit est appelée *Abelmaïm* (*b*). Adrichomius a eu tort de les distinguer (*c*). N'oublions pas de remarquer qu'Abel Bêthmaacha avoit peut être tiré son nom de Maachath, lieu situé dans le pays de Basan (*d*). Ses habitans furent du nombre de ceux que les Israélites ne voulurent point exterminer. On ne peut pas se tromper plus que ne fait Saint Jérôme, lorsque dans sa traduction de l'Onomasticon d'Eusebe il met cette ville à huit milles d'Eleutheropolis, en allant à Ælia la même que Jérusalem, & par conséquent dans la Tribu

(*a*) III. Reg. C. 15. ℣. 20.

(*b*) II. Paralipomen. C. 16. ℣. 4.

(*c*) Adrichom. Theatr. Terr. Sanct. pag. 101.

(*d*) Josu. C. 13. ℣. 13.

de Juda (*a*). Le P. Calmet ne devoit pas la confondre avec Abila de Lysanias Capitale de l'Abilene (*b*). Car c'étoient deux villes très-différentes par leur situation, comme nous le ferons voir plus bas.

II. Abel Ghedolah est le nom d'une grande pierre qui se trouvoit dans le champ de Josué le Bethsemite, & sur laquelle on posa l'Arche d'Alliance, quand les Philistins la renvoyèrent au pays de Juda (*c*). Elle servoit probablement à marquer les limites des deux Etats. Symmaque, la Vulgate, l'Arabe & le Syriaque ont suivi l'Hébreu qui porte *Abel* (*d*); il faut que les Septante & l'Auteur de la Paraphrase Chaldaïque aient lu *aben* ou *eben* au lieu d'*Abel*, puisqu'ils traduisent *jusqu'à la*

(*a*) Hieronym. in voce *Bethmaacha*. pag. 42.

(*b*) Calmet. Comment. sur le second Livre des Rois. pag. 615. & le Dictionn. de la Bible au mot *Abel*, pag. 6.

(*c*) I. Reg. C. 6. v. 18.

(*d*) Symmach. ἕως λίθου τῆς μεγάλης. Vulg. *usque ad Abel magnum*. Arab. *ilal Abilal-adimathi*. Syr. *adato d'Obel rubtho*.

grande pierre (a). Il a changé cette lettre en une autre, pour faire un sens. Quoi qu'il en soit, Junius, Piscator, & les Théologiens de Genève se sont exprimés dans leurs Versions conformément à cette dernière leçon que Cappel & Mr. Le Clerc préfèrent à celle qui est communément reçue (b). Elle paroît d'abord plus plausible, parce qu'elle convient mieux avec ce qu'on lit dans les Versets précédens (c). Car il s'agit d'une grande pierre sur laquelle l'Arche fut placée, & non de la plaie que les mots *abel gnedolah* qui signifient *grand deuil*, auroient rapport à cela. Les Rabbins, qui ne veulent jamais demeurer court, expliquent la voie des conjectures pour justifier la leçon ordinaire. Ils disent que la pierre en question fut nommée *Abel* à cause de la plaie, dont Dieu frappa en cette

(a) LXX. *ἕως λίθου τῆς μεγάλης.* Paraphr. Chald. *ad abna rabbiha.*

(b) Lud. Cappelli Critic. Sacr. Lib. VI. C. 6. pag. 410. = Cleric. Commentar. in I. Samuel. pag. 198.

(c) I. Reg. *ibidem*, v. 14, 15.

occasion

occaſion pluſieurs Bêthſémites qui périrent pour avoir regardé dans l'Arche avec trop de curioſité (*a*). Ce qui fut effectivement un ſujet de grande affliction pour le Peuple. Ainſi cette dénomination auroit été, ſelon eux, une ſuite de ce triſte événement. Cependant comme l'Ecriture ne s'explique pas là-deſſus, je ne crois pas qu'on riſque beaucoup à révoquer en doute ce que les Docteurs Juifs avancent de leur propre autorité.

III. Abél Kéramim étoit un lieu ſitué dans le pays des Ammonites, juſqu'où Jephté pourſuivit ces Peuples, après les avoir défaits (*b*). Son nom lui venoit de ce qu'il abondoit en vignes. On peut traduire *Abel Kéramim*, *la Plaine des Vignes*. Car il eſt bon de remarquer que le mot *abel* ſignifie une *plaine*, une *campagne* dans preſque tous les paſſages de l'Ecriture, où il eſt employé pour un nom de lieu. Les Paraphraſes

(*a*) Salom. Jarchi Dav. Kimchi, &c. in hunc locum Reg. *Vid.* quoque J. Buxtorf. Vindic. Verit. Hebraic. P. II. C. 8. pag. 572.

(*b*) Jud. C. 11. ℣. 33.

Chaldaïques le rendent par *maschar* qui a une semblable signification. Eusebe dit que de son temps c'étoit encore une bourgade fameuse par ses vignobles, à six milles de Philadelphie la même que Rabbath Ammon (*a*). Saint Jérôme le met sept milles de distance de l'une à l'autre. Le Géographe Sanson & le P. Calmet ont cru mal-à-propos qu'Abel Keramim n'étoit pas un lieu différent d'*Abéla* ou *Abila*, ville de la Batanée entre Jabés & Gadara près de Pella, que ses vignes avoient aussi mise en réputation (*b*). Cependant le docte Bénédictin qui les a confondus dans son Commentaire sur l'Ecriture, & dans son Dictionnaire de la Bible, les a distingués dans sa Carte Géographique de la Terre promise.

IV. Abel Méchola, Abel Maelai, selon Eusebe, Abel Maula, selon Saint Jérôme, & Abel-Meïula, suivant la

(*a*) Euseb. de Loc. Sacr. pag. 4.

(*b*) Sanson Index Geograph. Terr. Sanct. in voce *Abel*. = Calmet. Comment. sur les Jug. pag. 188. & Dictionn. de la Bible au mot *Abel des Vignes*. pag. 6.

Vulgate, étoit une ville de la Terre Sainte (*a*), dans la demi-Tribu de Manassé en deça du Jourdain, non loin de Scythopolis, comme il y a tout lieu de l'inférer d'un passage du troisième Livre des Rois (*b*). Le faux Epiphane place sans aucun fondement cette ville qu'il nomme par corruption *Abel Mouth* dans la Tribu de Ruben au-de-là de ce fleuve (*c*). Elle est célebre pour avoir donné naissance au Prophète Elisée (*d*). Eusèbe dit que de son temps c'étoit un village situé dans le grand Champ qui s'étendoit le long du Jourdain, à dix-huit milles de Scythopolis vers le Midi (*e*). Mais Saint Jérôme ne met que dix milles, & assurément il faut ou que la Version manque d'exactitude à cet égard, ou bien qu'il se soit glissé une faute dans le Texte Grec d'Eusèbe.

(*a*) Judic. C. 7. ℣. 23.

(*b*) III. Reg. C. 4. ℣. 12.

(*c*) Pseud. Epiphan. de Vit. & Mort. Prophet. pag. 237.

(*d*) III. Reg. C. 19. ℣. 16.

(*e*) Euseb. Onomastic. in voce *Abel Maelai* pag. 4.

Il peut se faire que les Copistes aient joint ensemble les deux lettres qui dans ce Texte expriment le nombre de dix-huit, au lieu de les séparer (a). En ce cas, la première étant prise numéralement, désigne une dixaine, & la seconde devant être considérée comme pronom relatif, se construit avec les mots suivans. Il est vraisemblable que Saint Jérôme a lu de cette manière là le Grec d'Eusebe. Je ne vois pas pourquoi le P. Calmet a mis Abel Méchola pour le même lieu qu'Abel Méa, contre le témoignage positif d'Eusebe & de Saint Jérôme qui les distinguent l'un de l'autre, & disent que celui-ci étoit un petit village entre Sichem ou Naplouse & Béthsan ou Scythopolis. Il y a dans le Grec d'Eusebe *Abel Nea*; mais Saint Jérôme a lu *Abel Moa*. Il paroît que cette dernière leçon est la véritable.

V. Abel Schittim, Abel Sétim ou

(a) Κάμη νῦν ἐστιν ἐν τῷ Αὐλῶ, Σκυθοπόλεως διεχῶσα σημείοις ι', ἥ νῦν καλεῖται Βηθμαελά. *Villa nunc est in Aulone, distans Scythopoli milliariis decem., quæ nunc vocatur Béthmaela.* Vid. Animadvers. J. Cleric. in hunc locum.

Abel Satim, selon la Vulgate, étoit dans les plaines de Moab, au-delà du Jourdain (a). Eusebe la place vers le Midi, auprès du Mont Phogor (b). Le nom de cette ville est corrompu dans son Onomasticon, où on lit *Abel Satgin*. Elle est aussi appellée simplement Schittim dans le Livre des Nombres, Chap. 25. v. 1. & dans celui de Josué Chap. 2. v. 1. Les Hébreux avoient coutume d'abréger les noms de lieux, dont ils retranchoient quelque partie. C'est ainsi qu'ils disoient Baal Méon, pour *Beth Baal Méon*, *Hermon* pour *Baal Hermon*, *Nemrim* pour *Beth Nemrim*, *Salem* pour *Jerusalem* (c). Abel Schittim est nommée Abila dans Josephe, & elle subsistoit encore de son temps; voici les paroles de cet Historien. *Moïse, avant de mourir, assembla le Peuple d'Israël en un lieu, où est à présent la ville d'Abila, lequel abonde en pal-*

(a) Numer. C. 33. v. 49.

(b) Euseb. Onomastic. pag. 4 & 138.

(c) Voyez Patrick cité dans le Comment. de M. de Chais sur les Nombres. C. 25. Tom. III. pag. 245.

miers (*a*). Ce fut en effet le dernier campement des Israélites avant leur entrée dans la Terre de Chanaan. Joseph met Abila à soixante stades du Jourdain, c'est-à-dire à sept mille cinq cens pas de ce fleuve, dans la Peræe, région de la Palestine, où se trouvoit la portion échue à la Tribu de Ruben. Il la joint aux Villes de Juliade & de Bésimot (*b*), qui n'étoient pas loin de l'endroit, où le Jourdain se jette dans la Mer Morte. Ce qui ne permet pas de douter qu'elle ne fût dans leur voisinage. Etienne de Byzance fait mention d'une ville d'Abila située près du Jourdain (*c*), qui est la même que celle dont nous parlons. Quelques-uns la prennent mal-à-propos pour Abel Mitzraim sur le Jourdain. Mais il paroît qu'Abel Mitzraim étoit à l'Occident de ce fleuve, & Abel Schittim à l'O-

(*a*) Joseph. Antiquit. Judaic. Libr. 4. C. 8. pag. 226. & Lib. V. C. 1. pag. 261.

(*b*) Idem de Bell. Judaic. Lib. II. C. 13. pag. 176. & Lib. IV. C. 7. Tom. II. pag. 296.

(*c*) Stephan. de Urbib. in voce Ἄβελα pag. 9. Edit. Berkel.

rient. Ce fut dans ce lieu-là que les Israélites se rendirent coupables de fornication avec les filles des Moabites, & d'où Josué envoya des Espions pour connoître la Terre de Jéricho (*a*). Plusieurs Interprètes prétendent que le nom d'*Abel Schittim* qui, suivant eux, signifie le *Deuil de Schittim*, vient de ce que les Hébreux pleurèrent pendant trente jours Moïse qui mourut en cet endroit. Il y en a d'autres qui veulent qu'on l'ait ainsi nommé à cause de la mort des vingt-quatre mille hommes dignes les Israélites, qui étoient tombés dans l'Idolâtrie. Cependant il est plus sûr de traduire *Abel Schittim*, *la Plaine* ou *la Vallée de Schittim*; & d'attribuer cette dénomination à la grande quantité d'arbres appellés *Schittim*, qu'il y avoit dans ce canton-là. Quoi qu'on ne puisse pas déterminer avec certitude l'espèce d'arbre que l'Ecriture désigne sous ce nom, il paroît néanmoins assez probable que c'est l'Acacia des Arabes (*b*).

(*a*) Numer. C. 25. ℣. 1. & Josu. C. 2. ℣. 1.

(*b*) *Vid.* Ursin. Arboret. Biblic. C. 22. pag. 317. & seq. = Hiller. Hierophytic. P. I. C. 48.

Car ils le nomment en leur Langue *Sittim* (*a*), ou comme d'autres prononcent, *Setim* (*b*), mot qui a beaucoup d'affinité avec le *Schittim* ou *Setim* des Hébreux.

VI. Abila, ville de la Batanée ou du pays de Basan, au-delà du Jourdain dans le lot de la demi-Tribu de Manassé. C'est, selon toutes les apparences, la même qu'Eusebe nomme Abéla, & qu'il dit avoir été très-forte en vin, & éloignée de douze milles de Gadara vers l'Orient (*c*). Il paroît encore que c'est elle que les anciennes Notices Ecclésiastiques mettent au nombre des villes de la seconde Palestine, après Scythopolis, Pella, Gadara & Capitolias (*d*). Polybe fait aussi mention de

---

pag. 426 & 427. = Theod. Hasæ. Syllog. Dissertation. Philolog. pag. 196. & seq.

(*a*) Goli. Lexic. Arabic. pag. 1225. = Castell. Lexic. Heptaglott. pag. 3734.

(*b*) Andr. Alpag. Interpretat. Arabicor. nomin. ad calcem Oper. Avicenn. Tom. II. pag. 404. Edit. Venet. 1608. = Salmas. Exercitat. de Homonym. Hyl. Iatric. C. 101. pag. 166 & 167.

(*c*) Euseb. Onomastic. pag. 4.

(*d*) *Vid.* Notit. Patriarch. ad calcem Libr.

cette ville, lors qu'il rapporte qu'Antiochus le Grand ayant ſoumis l'Arabyrium, (Thabor en Galilée) Pella, Camum & Gephrun, vint dans la Galaaditide, & ſe rendit maître d'Abila (*a*). Enfin Joſeph raconte que ce Prince prit Gadara & Abila (*b*). M. Reland penſe qu'on ne doit point la diſtinguer d'Abila qui eſt attribuée à la Décapole dans une ancienne Inſcription qui ſe trouve parmi les Monumens de Palmyre publiés par M. Smith (*c*). On y lit ces mots, ΑΡΑΒΙΑΝΔΡΑΟC ΑΒΙΛΗΝΟC ΤΗC ΔΕΚΑΠΟΛΕΟC (*d*). En effet Pline range dans le nombre des villes de la Décapole,

---

Codin. Curopal. de Offic. Eccleſ. C. P. pag. 265. Edit. Reg. — Hieroel. Synecdem. inter Veter. Romanor. Itinerar. Edit. Weſſeling, pag. 720. *Vid.* eundem apud Scheliſtrat. in Appendic. ad Tom. II. Antiquit. Eccleſiaſt. pag. 715.

(*a*) Polyb. Hiſtor. Lib. V. §. 71. pag. 577. Edit. Gronov.

(*b*) Joſeph. Antiquit. Judaic. Lib. XII. C. 3. Tom. I. pag. 588.

(*c*) Reland. Paleſtin. Illuſtrat. Lib. III. pag. 525.

(*d*) *Vid.* Monumen. Palmyren. n°. 3. pag. 2. & Th. Smith Annotation. pag. 42.

Pella, Gadara, Canatha, Philadelphie, Damas & plusieurs autres villes voisines d'Abila (*a*); desorte que s'il y a eu quelque ville de ce nom qui ait appartenu à cette contrée, elle n'est pas différente de celle dont il s'agit ici. Cependant il y en a qui prétendent qu'Abila annexée par cet Auteur Latin à la Décapole, est la même que Tymétaire d'Antonin place entre Héliopolis & Damas (*b*). Il faut avouer que Pline semble favoriser en quelque façon ce sentiment; puisqu'en parlant des villes de la Décapole, il y comprend Abila, & la joint à Panéas, à Arca, à Ampeloessa & à Gabe, qu'il appelle des Tétrarchies. Il seroit donc naturel d'entendre par-là Abila près du Mont Liban, la Capitale de l'Abilene qui a été une Tétrarchie. Néanmoins on peut opposer à cela trois choses. La première, qu'on ne sauroit compter parmi des villes de la Décapole cette Abila qui étoit de

(*a*) Plin. Histor. Natural. Lib. V. C. 18. Tom. I. pag. 263. Edit. 1723.

(*b*) Cellar. Geograph. Antiq. Lib. III. C. 12. pag. 269. Edit. Amstælodam.

dix-huit milles plus ſeptentrionale que Damas ; la ſeconde, qu'Ampeloeſſa & Gabe qui avoient une ſituation plus méridionale, s'en trouvoient à une aſſez grande diſtance ; la troiſième, qu'Abila de la Batanée étoit beaucoup plus proche de ce canton de la Paleſtine, où Pline lui-même met Gadara, Pella, Dium, Hippos & des autres villes de la Décapole.

Dans les actes du Concile de Jéruſalem tenu l'an 536 de l'Ere Chrétienne, on lit le nom d'*Abilé*, comme étant l'une des villes des trois Paleſtines (*a*). On n'y marque point ſa poſition. M. Reland préſume avec raiſon que ce pourroit être la même qu'Abila de la Batanée (*b*).

VII. Abila, ville ſituée près du Mont-Liban, non différente d'Abila de la Pérée, & d'Abila de la Batanée, qui en étoient l'une & l'autre très-éloignées vers le Midi. C'eſt-elle que Joſeph & Zonare nomment *Abella* (*c*). Le pre-

(*a*) *Vid.* Tom. V. Concilior. pag. 283.

(*b*) Reland. pag. 529.

(*c*) Antiqu. Judaic. Lib. XIX. C. 5. pag.

mier de ces Ecrivains, qui la place proche le Liban, témoigne qu'elle fut ajoutée au Royaume d'Agrippa. L'Itinéraire d'Antonin la met entre Héliopolis & Damas (*a*). La Notice Grecque des Evêchés la met aussi dans le Gouvernement de la Phénicie du Liban (*b*). Le nom de cette ville y est écrit par corruption *Anbilla*. On lui assigne aussi une semblable position dans la Table de Peutinger (*c*). Elle est la même qu'Abila que Ptolemée met dans la Célésyrie au Nord de Damas (*d*). Etienne de Byzance nomme Abila ville de Phénicie (*e*), en quoi il a été suivi par Suidas (*f*). Il paroît par-

(*a*) Itinerar. pag. 198. Edit. Wesseling.

(*b*) Notit. Græc. Episcop. pag. 360.

(*c*) Tabul. Peuting. Segm. VII.

(*d*) Geograph. Lib. V. C. 15. pag. 160.

(*e*) Sub voce Ἄβιλα. pag. 9.

(*f*) Sub eâdem voce. pag. 7. Edit. Kuster.

là que cette ville n'appartenoit point à la Terre d'Iſraël, puiſqu'elle étoit de dix-huit milles plus ſeptentrionale que Damas, une des principales villes de Syrie. On ne doit donc pas la comprendre dans le nombre des villes du pays que Dieu aſſigna en partage aux douze Tribus. C'eſt mal-à-propos que d'habiles gens ne la croient pas différente de celles (qui portent le nom d'Abel dans les Livres de l'Ancien Teſtament. Il ne faut pas non plus la confondre avec Abila de la Batanée ou avec Abila de la Pérée, comme le remarque judicieuſement M. Reland (*a*) qui relève cette erreur dans laquelle Berkelius & Cellarius ſont tombés (*b*). Abila étoit (la) Capitale d'une petite contrée qui l'entouroit, & qui en prit le nom d'Abiléne. L'Antiliban la bornoit à l'Occident & au Midi, la Chalcide au Septentrion, & le Fleuve Abana à l'Orient. Elle étoit une Tétrarchie ſous l'Empereur Tibere, & étoit

(*a*) Palæſtin. Illuſtr. Lib. III. pag. 528.

(*b*) Comment. in Stephan. n. 77. = Geograph. Antiq. Lib. III. C. 12. pag. 269.

alors possédée par un certain Lysanias. C'est ce qui a fait surnommer sa Capitale, *Abila de Lysanias*, par Ptolemée dont le témoignage est en cela conforme au récit de Saint Luc, qui parle d'un Lysanias, Tétrarque de l'Abilène, en même temps qu'Hérode étoit Tétrarque de la Galilée & Philippe son frère de l'Iturée & de la Trachonitide (*a*). Il paroît même que ce surnom demeura à tout le pays. On ne sait pas précisément qui étoit ce Lysanias. Eusebe, Bede, Nicéphore, & Eutychius, autrement Said Ebn Batrik, le font fils d'Hérode le Grand (*b*). Mais ce sentiment qu'Aldrichomius & Sérarius ont embrassé (*c*), est destitué de fondement, puisque Joseph dans le dénombrement qu'il a fait des enfans du Monarque Juif (*d*),

(*a*) C. 3. ℣. 1.

(*b*) Hist. Eccles. Lib. I. C. 9. pag. 27. Edit. Vales. & Chronic. Lib. I. pag. 42. Lib. II. pag. 136. = De Sex Ætat. M. pag. 10. = Hist. Eccles. Lib. I. C. 18. pag. 85. Tom. I. = Annal. pag. 314. Tom. I.

(*c*) Theatr. Terr. Sanct. pag. 101. = De Herod. C. 19. inter ejus Opusc. Theol. pag. 242. Tom. I.

(*d*) Antiq. Jud. Lib. XVII. C. 1. pag. 818.

n'en a indiqué aucun du nom de Lyſanias. Il y a lieu de préſumer que ce qui les a induits en erreur, c'eſt que l'Evangéliſte a aſſocié Lyſanias à Hérode & à Philippe co-héritiers du Royaume de leur père dans le partage des Tétrarchies formées du démembrement des Etats qui le compoſoient, d'où ils ont fauſſement conclu que le premier étoit également né de ce Prince. On trouve dans l'Hiſtoire des temps un peu antérieurs au règne d'Auguſte, un Lyſanias qui avoit pour père Ptolemée fils de Mennée, auquel il ſuccéda dans les Principautés de Marſyas, de Chalcide, d'Héliopolis & des Montagnes d'Iturée (a). Marc-Antoine lui accorda même le titre de Roi d'Iturée. Mais le Général Romain à la ſollicitation de Cléopâtre le fit mourir quelque temps après, ſous prétexte qu'il entretenoit

Tom. I. & de Bell. Jud. Lib. I. C. 28. pag. 227. Tom. II.

(a) Strabon. Geograph. Lib. XVI. pag. 753. Edit. Paris. = Joſeph. Antiq. Jud. Lib. XIV. C. 13. pag. 722. Tom. I. & de Bell. Jud. Lib. I. C. 13. pag. 83. Tom. II.

quelque intelligence avec les Parthes (*a*); quoiqu'au fond il lui eut peut-être été facile de se justifier de cette accusation, dont elle se servit contre lui pour s'approprier une partie de son Royaume, qu'elle étoit bien sûre d'obtenir d'Antoine. Scaliger a eu tort d'appeller Lysanias Roi d'Arabie & du pays de Malchus (*b*). Car Malchus qui regnoit dans l'Arabie, fut tué après Lysanias (*c*). D'ailleurs Dion ne dit pas que Lysanias fut Roi d'Arabie, mais Roi d'Iturée. Lysanias dont la mort arriva l'an DCCXIX de la fondation de Rome, 32 ans avant la naissance de Jésus-Christ, ne sauroit être le même que Lysanias qui gouverna l'Abilène sous le titre de Tétrarque l'an quinzième de l'empire de Tibère, environ 30 ans depuis l'avénement du Rédempteur au Monde. Il s'agit de savoir si celui-ci étoit parent du premier. L'identité de nom a fait croire

(*a*) *Idem.* Lib. XV. C. 4. pag. 249. Tom. I. = Dion. Hist. Rom. Lib. XLIX. pag. 411.

(*b*) Animadvers. in Chron. Euseb. pag. 164.

(*c*) Joseph. *loco suprà citato.*

à quelques-uns qu'il étoit ſon fils. Cependant Calaubon ne le penſe pas, & il ſe fonde ſur ce qu'il s'eſt écoulé plus de ſoixante ans entre l'un & l'autre (a). Il lui ſemble plus probable que le même Gouvernement échut, dans cet eſpace aſſez modique de temps, à deux hommes qui ſe nommoient Lyſanias. Néanmoins la raiſon priſe de l'intervalle qui les ſépare, pour nier que le plus jeune des deux Lyſanias fût fils de l'ancien, n'eſt pas auſſi convainquante que le prétend ce docte Critique. Ne peut-on point ſuppoſer qu'il étoit en bas-âge, lorſque ſon père fut mis à mort par Antoine. En ſuivant cette ſuppoſition fort naturelle, rien n'empêche de croire qu'il n'ait pû vivre au temps du Baptême de Jeſus-Chriſt. Car il n'auroit eu alors guères plus de ſoixante-dix ans. J'avoue qu'il y auroit encore moins d'inconvénient à dire qu'il étoit petit-fils de l'ancien Lyſanias. Après tout peu importe qu'il ait été ſon fils ou non. Il ſuffit d'obſerver que cela n'eſt point

(a) Exercit. XIII. ad Annal. Baron. p. 214. Edit. *in*-4°.

contraire à la vraisemblance. Bannius veut que ce soit le second Lysanias, dont les Terres qui formoient les Domaines de sa Tétrarchie, avoient été affermées par Zenodore (*a*). L'erreur est sensible, puisque les Principautés que Zenodore avoit prises à ferme, avoient appartenu au premier Lysanias, & il en jouit pendant quelque temps sous le nom de Tétrarque. C'est ce que Joseph a appellé la *Maison de Zenodore* (*b*). Auguste l'en dépouilla parce qu'il soutenoit les voleurs de la Trachonitide dans les brigandages qu'ils exerçoient, au lieu de les punir (*c*). Cet Empereur les donna à Hérode, & elles entrèrent ensuite dans le partage de Philippe fils de ce Roi. Noldius conjecture avec assez de probabilité que le jeune Lysanias reçut de la libéralité d'Auguste la Tétrarchie d'Abilène, à peu-près dans le

(*a*) Annal. Ecclesiast. pag. 89. Tom. I.

(*b*) Antiqu. Jud. Lib. XVII. C. II. p. 862. Tom. I.

(*c*) Ejusdem. Antiq. Jud. Lib. XV. C. 10. pag. 774. & de Bell. Jud. Lib. I. C. 20. p. 105. Tom. II. = Dion. Histor. Rom. Lib. LIV. pag. 526.

même temps, qu'Hérode en obtint les Principautés ou Seigneuries de Zenodore (a). Il paroît que cette contrée n'a point fait partie du Royaume de l'ancien Lyſanias, ni des Etats du Monarque Juif. On a raiſon de penſer que le jeune Lyſanias étoit en poſſeſſion de l'Abiléne avant la mort d'Hérode. En effet il n'y a nulle apparence qu'Auguſte qui pour favoriſer la nombreuſe famille de ce dernier, ne voulut pas même remettre ce qu'il lui avoit légué, mais le diſtribua entre tous ſes héritiers, les eut fruſtrés d'une portion de ſa ſucceſſion auſſi conſidérable que l'auroit été la Principauté de Lyſanias. Il eſt naturel d'en inférer qu'Hérode n'eut point l'Abiléne ſous ſa dépendance. C'eſt ce qu'on peut aiſément prouver par le témoignage de Joſeph qui dit que l'Empereur Claude ayant accordé à Agrippa la Judée & la Samarie comme des Etats qui lui étoient dûs par droit d'hérédité, y joignit à titre de préſent l'Abiléne de Lyſanias, avec toutes les Terres du Mont Li-

(a) De Vit. & Geſt. Herod. in Faſc. Exercit. Philolog. Hiſtor. à Th. Crenio edit. pag. 585. Tom. IV.

bun (a). On voit que dans ce passage de l'Historien Juif, la Principauté d'Abilène est expressément opposée au Royaume héréditaire des Hérodes. Ainsi l'on est fondé à affirmer qui Agrippa fut le premier de cette famille qui la posséda. Nous ajouterons encore que les Seigneuries où la Maison de Zenodore ne furent point données en totalité à Hérode. Car la Principauté de Chalcide qui passa de Ptolemée fils de Menée à l'ancien Lysanias, & depuis à Zenodore sous l'obligation de payer annuellement une certaine somme d'argent ne vint pour la première fois dans la famille de ce Monarque, que sous l'empire de Claude qui en fit présent à Hérode frere d'Agrippa. Il y a plus c'est que dans le temps qu'Agrippa gouvernoit la partie de l'Iturée, dépendante du Royaume de l'ancien Lysanias, dont Hérode son aïeul avoit joui, & qui fut ensuite comprise dans la Tétrarchie de Philippe, Soheme

(a) Antiq. Jud. Lib. XIX. C. 5. pag. 943. & de Bell. Jud. Lib. II. C. 11. pag. 172.

étoit auſſi Roi des Ituréens (*a*). Il falloit donc que ce dernier régnât ſur une autre partie de l'Iturée, que celle qui étoit venue d'Hérode à Philippe. Il réſulte de l'expoſition de ces faits, que l'Abilène a été ſurnommée du ſecond Lyſanias, & non pas du premier, comme Scaliger, Caſaubon, Grotius, Henri de Valois, le P. Pezron, & M. Baſnage de Flottemanville, voudroient nous le perſuader (*b*). Henri de Valois va plus loin encore : étonné du ſilence que Joſeph, Dion & les autres Hiſtoriens gardent ſur le Lyſanias dont il eſt fait mention dans Saint Luc, il ſemble diſpoſé à croire qu'il n'y a eu qu'un ſeul homme de ce nom, lequel a été Prince d'Abilène. C'eſt pourquoi il trouve qu'il ſeroit à propos de re-

(*a*) Tacit. Annal. Lib. XII. C. 23. pag. 178. = Dion. Hiſtor. Rom. Libr. LIX. pag. 648.

(*b*) Animadverſ. in Chron. Euſeb. pag. 164. = Exercit. in Annal. Baron. pag. 213. = Annotat. in Luc. C. 3. ℣. 1. inter Critic. Sac. pag. 318. Tom. VI. = Annotat. in Hiſtor. Eccleſ. Euſeb. pag. 18. = Hiſt. Evangel. pag. 240 & 241. Tom. I. = Annal. Politic. Eccleſiaſt. pag. 236. Tom. I.

trancher du Texte de l'Evangéliste le mot τετραρχοῦντος qui est après Αυσανίου τῆς Αβιληνῆς, & de mettre l'article Grec τῆς avant Αυσανίου. De cette manière on y liroit que Philippe frère d'Hérode étoit *Tétrarque de l'Iturée, de la Trachonitide & de l'Abiléne de Lysanias*. Ce qui, selon lui, serviroit à lever toutes les difficultés, en conciliant Saint Luc avec Joseph. Mais la correction qu'il propose est aussi hardie, que nous la jugeons peu nécessaire. Outre qu'elle contredit tous les Manuscrits & les Imprimés qui autorisent unanimement la leçon usitée, la remarque qu'il fait à l'égard de l'Historien Juif porte à faux. Car Lysanias possesseur de la Tétrarchie d'Abiléne, dont parle Joseph, est différent du Lysanias qui a tenu la Chalcide & l'Iturée sous sa domination, & par conséquent le même que celui qui est désigné sous le titre de Tétrarque dans l'Evangile de Saint Luc. Il n'est dit nulle part que le premier Lysanias ait eu l'Abiléne en son pouvoir. Casaubon qui prétend que ce Dynaste avoit établi sa demeure à Abila, l'assure sans fournir aucune preuve de ce qu'il avance. Il est bien plus vraisemblable

que le Lysanias en question avoit fixé le siége de sa domination à Chalcide, ainsi qu'avoit fait son père. Aussi voyons-nous que l'Abiléne est distinguée dans les Ecrits de Joseph, de la Tétrarchie de Philippe, & de l'Iturée, où l'ancien Lysanias avoit régné. Il paroît qu'il y avoit un grand nombre de Juifs qui habitoient cette petite Province. C'est la raison pour laquelle Saint Luc joint le jeune Lysanias aux Princes qui gouvernoient alors dans la Palestine, ou dans le voisinage. Après la mort de ce Tétrarque, l'Abiléne retourna aux Romains qui en demeurèrent les maîtres jusqu'au règne de Claude qui la donna à Agrippa, & depuis au Prince du même nom, fils de celui-ci & également Roi de Judée (a). Le P. Lubin se trompe, quand il dit dans son *Index Géographique* sur les Annales d'Usser, qu'Abila Capitale de l'Abiléne est la même qu'on appelle présentement *Balinas* (b). Il n'ignoroit pas que *Bé-*

(a) Joseph. Antiquit. Jud. Lib. XX. C. 10. pag. 969. Tom. I.

(b) Sub voce *Abila*.

linas passe pour être l'ancienne ville de Paneas ou de Césarée de Philippe, puisqu'il le marque ailleurs (*a*). C'est vraisemblablement d'Abila du Liban, qu'il s'agit dans les Actes du Concile Œcuménique de Chalcédoine (*b*). On y trouve un *Jodanes* Evêque de cette ville, nommé parmi d'autres Evêques de la Phénicie, immédiatement après celui d'Héliopolis.

VIII. Ælia Capitolina est le nom de la ville que l'Empereur Adrien fit bâtir sur les ruines de l'ancienne Jérusalem. Titus avoua que tout ce qui étoit arrivé à cette fameuse Capitale de la Judée, étoit moins l'effet du succès de ses armes, que celui de la vengeance Divine, dont il avoit été l'instrument contre un Peuple qui s'étoit attiré par ses crimes la colère du Ciel (*c*). Joseph rapporte que l'épée des Romains, & la

(*a*) Sub voce *Cæsarea Philippi*.

(*b*) *Vid.* Tom. IV. Concilior. pag. 83 & 329. & M. le Quien Orien. Christian. p. 703. Tom. III.

(*c*) *Vid.* Philostrat. in Vit. Apollon. Lib. VI. C. 29. pag. 268. Edit. Lipsi.

faim

faim furent périr onze cens mille hommes à Jéruſalem pendant tout le temps que dura le ſiége (a). Si l'on joint ceux à qui cette guerre longue & ſanglante coûta la vie dans les autres parties de la Judée, le nombre des morts montera à 1337490, comme on peut s'en convaincre, en jettant les yeux ſur la liſte que Juſte Lipſe (b) en a dreſſée d'après le calcul de Joſeph, & que le docte Uſher (c) a inſérée à la fin de ſes Annales. Le même Hiſtorien compte 97000 priſonniers, entre leſquels tous les captifs que leur bonne mine, & leur taille avantageuſe diſtinguoient de la foule, furent réſervés à l'honneur du triomphe. Les autres furent envoyés en Egypte, pour y être employés aux travaux ſerviles. A l'égard des plus jeunes qui n'avoient point encore atteint dix-ſept ans, ils furent vendus publique-

(a) Joſeph. de Bello Judaic. Lib. VI. C. 9. Tom. II. pag. 398.

(b) Juſt. Lipſ. de Conſtant. Lib. II. C. 11. pag. 133 & ſeq.

(c) Uſſer. Annal. Vet. & Nov. Teſt. pag. 688.

ment (*a*). Il nous reste des médailles de Vespasien & de Titus, qui ont consacré le malheureux destin de la Judée subjuguée par les Romains (*b*). Elle y est représentée sous la figure d'une femme accablée de tristesse, & assise au pied d'un Palmier. Elle a la tête penchée, & appuyée sur l'une de ses mains. On apperçoit derrière elle un homme armé, avec cette Légende Latine, JUDÆA CAPTA. Il étoit naturel de désigner la Palestine par un symbole qui la caractérisoit particuliérement, comme le Palmier, arbre qui étoit fort commun en ce pays-là (*c*). Titus fit raser la ville de Jérusalem, & n'excepta de la destruction générale que les trois Tours d'Hippique, de Phasaël & de Mariamne,

(*a*) Joseph. *loco suprà laudato. Vid. quoque* Hegesipp. de Excid. Hierosolymit. Lib. V. C. 49. pag. 648. Edit. Gualther. & Paul. Oros. Histor. Lib. VII. C. 9. pag. 597. Edit. Fabric.

(*b*) *Vid.* C. Patin. Numismat. Imperator. p. 106. & 110. = Ez. Spanhem. de Præstant. & Us. Numismat. Dissert. VI. pag. 350. Tom. I. Edit. *in-fol.*

(*c*) Plin. Histor. Natural. Lib. XIII. C. 4. §. 6. pag. 682. Tom. I.

avec la partie occidentale du mur qui formoit ſon enceinte, pour ſervir de monument à la victoire des Romains, & pour loger les ſoldats qu'il laiſſa en garniſon (*a*). Le témoignage de Joſeph eſt ſi formel à cet égard, qu'il eſt étonnant que des Ecrivains qui ont vêcu long-temps après cet Hiſtorien, aient pû le démentir ſur un fait dont il devoit être d'autant mieux inſtruit, qu'il avoit été préſent au ſiége de Jéruſalem. Néanmoins Euſebe aſſure que la moitié de la ville fut conſervée, & qu'elle ſubſiſta juſqu'au temps d'Adrien qui la détruiſit entiérement (*b*). Il fonde ſon aſſertion ſur cet Oracle de Zacharie, où le Seigneur dit par la bouche du Prophète, *J'aſſemblerai toutes les Nations pour faire la guerre à Jéruſalem; la ville ſera priſe, les maiſons ſeront pillées; les femmes violées; & une moitié de la ville ira en captivité : le reſte du Peuple ne ſera point retranché de la*

(*a*) Joſeph. Hiſtor. de Bell. Jud. Lib. VII. C. 1. pag. 403.

(*b*) Euſeb. Demonſtrat. Evangel. Lib. VI. C. 18. pag. 286.

ville (*a*). C'est ainsi qu'en modifiant le récit de Joseph touchant le sort que Titus fit éprouver à la ville de Jérusalem, il lui est facile d'y trouver l'accomplissement de cet Oracle, aux paroles duquel il accommode à son gré les circonstances relatives à l'issue de la guerre des Juifs contre les Romains. Scaliger a raison d'observer qu'Eusebe fait ici une fausse application de la Prophétie de Zacharie, où il ne s'agit que de la prise & du pillage de Jérusalem; desorte qu'une partie du Peuple devoit être emmenée captive, & l'autre être laissée en cette ville. Ce savant homme rapporte l'événement qui vérifia cette prédiction, au temps de Ptolemée Soter qui s'empara de Jérusalem un jour de Sabbath (*b*). Cependant je pencherois plus volontiers pour le sentiment de Grotius qui entend cette Prophétie de la guerre d'Antiochus Epiphane contre les Juifs (*c*). M. de Va-

(*a*) Zachar. C. 14. ℣. 2.

(*b*) Scaliger. Animadverf. in Chronic. Euseb. pag. 194. Edit. 1606.

(*c*) Grot. Annotation. in Zachar. C. 14. ℣. 1. Inter Critic. Sacr. pag. 791. Tom. IV.

lois (*a*) remarque qu'Euſebe qui renvoie l'entière deſtruction de Jéruſalem au temps de l'Empereur Adrien dans ſa *Démonſtration Evangélique*, s'eſt exprimé moins nettement ſur ce ſujet dans ſon *Hiſtoire Eccléſiaſtique* (*b*). Cet habile Traducteur en conclut que c'eſt de tous les Ouvrages qu'Euſebe a compoſés, celui qu'il a travaillé avec le plus de ſoin, & qui eſt le plus exact: ce qui peut être vrai. Mais cela n'empêche pas qu'on ne ſoit en droit de lui reprocher d'avoir altéré cet événement. Saint Jérôme (*c*) ne ſe contente pas de ſuivre Euſebe qu'il copie; il enchérit même ſur lui, en ce qu'il prétend que les montagnes de Moria & de Sion ne furent point enveloppées dans la ruine du reſte de la ville: au lieu que celui-ci ne déſigne pas les Quar-

(*a*) H. Valeſ. Annotat. in Hiſtor. Eccleſ. Euſeb. pag. 61.

(*b*) *Vid.* Euſeb. Hiſtor. Eccleſ. Lib. IV. C. 6. pag. 118.

(*c*) Hieronym. Commentar. in Jerem. C. 31. ℣. 15. pag. 649. Tom. II. = In Daniel. C. 9. ℣. 24. pag. 1075. = in Zachar. C. 14. ℣. 2. pag. 522. Tom. III.

tiers de cette portion de la Capitale de la Judée, qu'il dit avoir subsisté jusqu'au règne d'Adrien. Ce que témoigne Saint Jérôme est contre toute vraisemblance. Il n'est pas croyable qu'un Général aussi prudent qu'on doit supposer Titus, eut voulu épargner les deux places les plus considérables & les plus avantageuses par leur situation; puisque ç'auroit été fournir aux Juifs qui n'auroient pas manqué de s'y rassembler, après son départ, l'occasion de s'y fortifier encore assez, pour opposer une nouvelle résistance aux Romains, ou du moins leur causer beaucoup de peine. Cependant Saint Jérôme ne s'accorde pas tout-à-fait avec lui-même. Car il avoue ailleurs (*a*) que le Temple bâti sur le mont Moria fut rasé. Saint Epiphane a parlé avec un peu plus de réserve. Il s'est borné à dire que la maison où les Apôtres s'étoient retirés après l'Ascension du Sauveur, & où ils avoient reçu le Saint-Esprit sur la montagne de Sion, ayant été depuis convertie en

(*a*) Idem ad Dardan. Epistol. CXXIX. pag. 1107. Tom. I.

une petite Egliſe, fut conſervée avec quelques autres édifices, & ſept Synagogues qui étoient ſur la même montagne (*a*). Il y a quelque apparence que ce ſont celles dont fait mention Optat de Miléve, qui ajoute que le Peuple Juif s'y aſſembloit pour s'inſtruire de la Loi de Moïſe (*b*). Quoi qu'il en ſoit, Saint Epiphane n'eſt pas plus digne de foi ſur cet article, qu'Euſebe & Saint Jérôme. Ce qu'il rapporte de la conſervation de cette maiſon, où les Apôtres avoient demeuré, eſt probablement un effet du préjugé qui le portoit à croire qu'un lieu, où le Saint-Eſprit avoit manifeſté ſa préſence, devoit être préſervé de la deſtruction générale; comme s'il falloit intéreſſer la gloire de Dieu à des choſes locales & matérielles. Saint Epiphane ne donne pas une idée favorable de ſon habileté dans la connoiſſance de l'Hiſtoire, puiſqu'il confond Titus avec Veſpaſien ſon père, en pla-

(*a*) Epiphan. de Menſur. & Ponderib. n. 14, pag. 170. Tom. II.

(*b*) Optat. Milevit. de Schiſmat. Donatiſt. Lib. III. §. 2. pag. 50. Edit. Dupin.

çant la prise de Jérusalem à la seconde année du règne du premier qui n'est parvenu à l'empire que neuf ans après la ruine de cette ville.

Quand on vient à examiner le motif qui a pu engager les uns & les autres à débiter des choses si contraires au récit de Joseph, on sent la nécessité de l'attribuer à l'intérêt qu'ils avoient d'entretenir cette longue succession d'Evêques, dont l'Eglise de Jérusalem se glorifioit, parce qu'elle constatoit son ancienneté. Ils appréhendoient vraisemblablement qu'on ne la crut abolie par la destruction totale de cette ville. Ce fut, pour prévenir l'objection qu'ils s'imaginoient qu'on pouvoit leur faire, qu'ils se déterminèrent à avancer une fausseté qui les tiroit d'embarras. Mais rien n'étoit plus mal fondé que leur crainte. C'étoit chercher des difficultés, où il n'y en avoit certainement pas. Car cette succession, dont ils étoient si jaloux, a pu être continuée autre part qu'à Jérusalem. En effet le Siége Epiſcopal dut être transféré à Pella, ville de la Décapole, au-delà du Jourdain, où ceux de la Circoncision qui avoient embrassé le Christianisme, s'étoient réfugiés pen-

dant la guerre ſurvenue entre les Juifs & les Romains (a) Il retint ſans doute le nom du lieu de ſon premier établiſſement, à cauſe des prérogatives qui y étoient attachées. C'eſt ainſi qu'aujourd'hui le Patriarche d'Antioche qui depuis long-temps ne réſide plus en cette ville, a ſon Siége établi à Mérédin ſituée ſur les confins de la Méſopotamie. Néanmoins il conſerve toujours le nom du lieu de ſon ancienne réſidence. Il en eſt de même du Siége d'Alexandrie qui a été tranſporté au Caire. Celui qui l'occupe, ſe fait appellé Patriarche d'Alexandrie. De quelque indulgence que l'on uſe envers les Ecrivains que nous avons cités, on ne ſauroit les excuſer de s'être exprimés avec ſi peu d'exactitude. Tout ce qu'on peut faire pour leur juſtification, c'eſt de ne point trop preſſer leurs termes, & par conſéquent de ne les point prendre à la rigueur.

Il eſt conſtant, de l'aveu de Joſeph, que les débris de Jéruſalem ſervirent

(a) Euſeb. Hiſtor. Eccleſiaſt. Lib. III. C. 5. pag. 75. = Epiphan. Hæres. XXIX. §. 7. pag. 123. & XXX. §. 2. pag. 126. Tom. I. = De Menſur. & Ponderib. n. 15. pag. 171. Tom. II.

encore de retraite à un certain nombre de vieillards & de femmes. L'amour de leur patrie réduite dans une si grande désolation les touchoit assez, pour préférer de tristes masures au séjour plus avantageux que les autres villes de la Judée pouvoient leur procurer. Nous avons déja dit que Titus laissa subsister, outre une partie de l'enceinte d'un mur, les trois fameuses Tours d'Hérode, pour loger les six mille hommes qu'il y mit en garnison. Il falloit nécessairement qu'il restât là quelques bâtimens & des casernes, dont plusieurs Artisans faisoient leur demeure, & particuliérement les gens qui fournissoient les provisions aux Troupes. Titus content de la précaution qu'il avoit eue d'écarter tous ceux d'entre les Juifs, qui étoient capables de porter les armes, & qui pouvoient par-là faire ombrage aux Romains, permit aux autres d'y demeurer, s'ils le vouloient. D'ailleurs, dans l'intervalle de plus de cinquante ans qui s'écoulèrent depuis la prise de Jérusalem jusqu'au règne d'Adrien, beaucoup de Juifs vagabonds profitèrent d'une sorte de liberté qu'on leur accordoit alors, pour y retourner, & relevèrent un grand nombre

de maiſons enſevelies ſous les ruines. Les nouveaux établiſſemens qui s'y formèrent peu-à-peu de cette façon, donnèrent à ces reſtes habités les apparences d'une ville. Ils ſubſiſtèrent en cet état juſqu'au temps de l'Empereur Adrien qui haïſſant cette nation, fit abatre les édifices qui avoient été conſervés ou rebatis (*a*). Il jetta les fondemens d'une nouvelle ville à la place de l'ancienne, & y mit une Colonie Romaine (*b*).

Les Juifs qui ne s'attendoient pas à être troublés dans la poſſeſſion du domicile ruiné de leurs ancêtres, firent éclater leur mécontentement, quand ils le virent peupler d'Etrangers & d'Idolâtres. Ils ſe ſoulevèrent généralement (*c*); & cette animoſité fut ſi grande, qu'elle ralluma entr'eux & les Romains une guerre qui dura près de trois ans. Cela prouve qu'ils étoient devenus très-nom-

(*a*) *Vid.* Appian. de Bell. Syriac. pag. 191. Edit. Tolli.

(*b*) Dion. Hiſtor. Roman. Lib. LXIX. pag. 793.

(*c*) L'an de J. C. 134. *Vid.* Euſeb. Chronic. pag. 162. Edit. Pontac.

breux, puisqu'ils se sentirent assez forts pour prendre encore une fois les armes contre un Peuple victorieux qu'on n'attaquoit pas impunément. Les succès qu'ils eurent d'abord les rendirent même formidables. Adrien qui avoit commencé par mépriser leur révolte, finit par en être allarmé. Il ne put venir à bout de la réprimer, qu'en envoyant contre eux Jule Sévére le plus habile de ses Généraux, qui les réduisit après leur avoir coupé les vivres. Ils furent défaits dans divers combats qui se livrèrent, & ces fréquentes défaites furent suivies d'un horrible massacre des gens de leur Nation : ce qui aggrava plus que jamais le joug de leur servitude. On reprit les travaux qui avoient été interrompus à cause de la guerre, & l'on acheva de bâtir la ville qu'Adrien appella Ælia de son nom de famille Ælius. Pour en éloigner davantage les Juifs, à qui il en défendit l'entrée, il fit ériger un Temple à Jupiter Capitolin dans le même endroit, où avoit été le Temple de Dieu. C'est pourquoi elle fut surnommée Capitolina. Scaliger a tort de s'inscrire en faux contre ce que les Ecrivains mentionnés disent de ces restes

de Jéruſalem, qui furent habités juſqu'à ce qu'ils euſſent été détruits par Adrien. Il cenſure vivement Saint Jérôme qui atteſte le fait. Cependant ſi ce Pere s'en fut tenu ſimplement à ce qu'il rapporte en cette occaſion, on n'auroit aucun reproche à lui faire. Ce ſavant homme va plus loin : il traite cet événement d'imaginaire. Mais c'eſt aſſez ſa coutume de nier les choſes qui ne favoriſent pas ſes préjugés. Il ſe fonde ſur ce que Jéſus-Chriſt a prédit de Jéruſalem, *qu'il ne reſteroit pas pierre ſur pierre* (*a*); d'où il infére que la prédiction ſeroit fauſſe, ſi ce que dit Saint Jérôme étoit vrai. C'eſt mal-à-propos qu'il cherche à ſe prévaloir de cette prédiction pour réfuter ce Pere, comme s'il ne ſuffiſoit pas qu'elle eut été accomplie en plus grande partie ſous Titus qui fit démanteler la ville, à l'exception de quelques bâtimens. Elle le fut pleinement ſous Adrien qui fit démolir tout ce qui étoit reſté, pour bâtir une nouvelle ville. Il y en a même qui renvoient le parfait accompliſſement de la

(*a*) Matth. C. 24. ℣. 2.

prédiction de Jésus-Christ au temps de l'Empereur Julien qui, après avoir tenté de rebâtir le Temple de Jérusalem, fut forcé d'abandonner l'exécution de son entreprise, qu'un pouvoir supérieur au sien fit échouer (*a*).

On n'est point d'accord sur la situation d'Ælia. Henri de Valois & Guillaume Beverege pensent qu'elle étoit absolument différente de celle de Jérusalem (*b*). Ils prétendent qu'Adrien haïssoit trop les Juifs, pour avoir formé le dessein de rebâtir leur ville. Ainsi, selon eux, ce Prince en fonda une autre à quelque distance de cette ancienne Capitale, & la peupla d'une Colonie Romaine. Le Pere Pagi croit au contraire qu'Ælia étoit située au même lieu, où étoit auparavant Jérusalem (*c*).

(*a*) *Vid.* Maldonat. Commentar. in Matth. pag. 493. Edit. Parisiens. & Ramir. de Prad. Pentecontarch. C. 43. pag. 252. Edit. Hamburg.

(*b*) Vales. Annotation. in Hist. Eccles. pag. 61. = Beveteg. Annotation. in Canon. Concil. Nicæn. I. pag. 63. Tom. II.

(*c*) Pag. Critic. Annal. Eccles. Baron. sub ann. 132. pag. 129. Tom. I. Edit. 1727.

Il produit en faveur de ſon ſentiment le témoignage de Saint Jérôme & de Zonare qui le diſent poſitivement (*a*). A l'égard de Saint Jérôme, M. de Valois l'accuſe d'avoir parlé improprement en cette circonſtance. Si d'après une imputation auſſi vague, on ſe donne la liberté de rejetter ce qu'atteſtent les Anciens, il n'y en a aucun dont l'autorité ne puiſſe aiſément être éludée. Nous remarquerons que les Evêques de Jéruſalem transférèrent à Ælia leur Siége, qu'ils avoient établi à Pella pendant la guerre des Juifs contre les Romains commandés par Titus. Mais cela n'arriva, que quand le feu des perſécutions contre les Chrétiens fut ralenti. Elle porta le nom qu'Adrien lui avoit donnée, juſqu'au règne de Conſtantin ſous lequel elle commença à reprendre ſon ancien nom qui avoit été aboli. Ce nouveau nom avoit tellement fait oublier le premier dans cet intervalle, qu'au rapport d'Eu-

(*a*) Hieronym. ad Euſtochi. Epiſtol. XXVII. pag. 221. Tom. I. = Zonar. Annal. Lib. XI. C. 23. pag. 589. Tom. I.

sèbe (*a*), Firmilien Gouverneur de la Palestine du temps de Dioclétien, ayant interrogé dans Césarée un Martyr sur le lieu de sa naissance, celui-ci avoit répondu que Jérusalem étoit sa patrie, qu'il entendoit dans un sens spirituel de la Jérusalem céleste, dont parle Saint Paul (*b*). Le Gouverneur ne sachant ce que c'étoit que cette ville, lui demanda où elle étoit placée. Ce qui prouve que le nom de Jérusalem étoit alors absolument inconnu. Car un homme qui demeuroit dans le pays même, dont il avoit le Gouvernement, ne pouvoit guères pousser l'ignorance jusqu'à demander où étoit cette Jérusalem, s'il étoit vrai que cette ville existât sous ce nom. C'est sous celui d'Ælia, que Ptolemée, l'Itinéraire d'Antonin, & la Table Peutingérienne en font mention (*c*). Elle le retint dans tous les

(*a*) Euseb. de Martyrib. Palæstin. C. XI. pag. 337.

(*b*) Epist. ad Galat. C. 4. ℣. 26. & Epist. ad Hebræ. C. 12. ℣. 22.

(*c*) Ptolemæ. Geograph. Lib. V. C. 16. pag. 162. = Antonin. Itinerar. pag. 200. = Tabul. Peutingerian. Segm. VI.

Actes & les Regiſtres publics, non-ſeulement pendant la vie de Conſtantin, mais même après la mort de cet Empereur. Elle n'eſt pas autrement nommée dans un des Canons du Concile de Nicée (*a*). Saint Chryſoſtôme, Saint Jérôme & Théodoret témoignent qu'on l'appelloit ainſi de leur temps (*b*). On la trouve encore indiquée ſous la même dénomination dans la Notice des Provinces de l'Empire de Conſtantinople, écrite par le Grammairien Hiérocles qui vivoit vers la fin du règne de Juſtinien (*c*). M. de Valois prend de-là occaſion d'affirmer que le nom de Jéruſalem lui a été donné abuſivement. Il attribue la cauſe de cet abus à l'ambition des Evêques de cette ville, qui employèrent leur crédit auprès de Conſtantin, pour faire revivre ce nom qui ajoutoit aux prérogatives de leur Siége, en ce qu'il les autoriſoit à ſe qualifier Succeſſeurs

(*a*) Concil. Nicæn. Can. 7. pag. 31. Tom. II.

(*b*) Chryſoſtom. adverſ. Judæ. Orat. III. pag. 489. Tom. I. = Hieronym. Epiſt. ad Dardan. pag. 1106. = Theodoret. Interpret. in Eſai. C. 6. pag. 31. Tom. II.

(*c*) Hierocl. Synecdem. pag. 718.

de Saint Jacques. Je ne sai pas à quoi pensoit le bon M. de Valois, en s'expliquant si ingénument sur la conduite qu'il imputoit aux Evêques de Jérusalem. Car ce qu'on blame dans les Anciens est souvent une censure indirecte des Modernes. Au lieu d'affecter une sincérité qui peut désobliger par contrecoup, il auroit dû ménager un peu plus leur réputation, & ne pas leur prêter gratuitement des vues ambitieuses qui sont indignes du caractère Episcopal. Il n'a eu recours à cet expédient, que pour justifier Saint Athanase & Saint Hilaire qui ont dit qu'il n'existoit plus de Jérusalem (*a*). Scaliger a été si choqué de cette assertion qui lui paroissoit évidemment fausse, qu'il n'a pas hésité à donner un démenti formel à ceux qui l'ont avancée (*b*). Il s'agissoit donc de les défendre contre ce docte Critique. Pour cet effet, on s'est fait un devoir de soutenir qu'Ælia n'a point été bâtie

(*a*) Athanas. de Incarnation. verbi Dei. §. 40. pag. 81. Tom. I. = Hilar. Enarrat. in Psalm. 121. & 146. pag. 1050. & 1176. Edit. 1652.

(*b*) Scaliger. Animadversion. in Euseb. Chronic. pag. 199.

à la même place que Jéruſalem, dont elle prit le nom. Ainſi par ſa poſition étant différente de l'ancienne Métropole de la Judée, il s'enſuit que Saint Athanaſe & Saint Hilaire ſe ſont exprimés avec juſteſſe, lors qu'ils ont objecté aux Juifs que Jéruſalem n'étoit plus. Je conviens qu'Adrien changea quelque choſe dans la ſituation de l'ancienne Jéruſalem. Il reſſera d'un côté ſon enceinte, dont il ôta les montagnes de Sion & de Bézetha; & celle de Sion eſt encore aujourd'hui éloignée d'environ ſoixante pas de la ville. Il l'étendit d'autre part, en y enfermant le Calvaire qui étoit auparavant hors des murs. Mais je crois auſſi qu'Ælia eſt la même ville que Jéruſalem, & que c'eſt avec raiſon qu'on rétablit ce dernier nom, & non pas *abuſivement*, comme le prétend M. de Valois. Le léger changement que fit Adrien, ne ſuffit pas pour diſtinguer ces deux villes, dont l'une a été élevée ſur les ruines de l'autre. Je conſens qu'on entreprenne la défenſe des Peres. Aſſurément le motif eſt très-louable. Il ne faut pas néanmoins que ce ſoit au préjudice de la vérité, & on ne doit point ſubſtituer ſes conjectures à des preuves qui décident le fait. Ce

qu'il y a de singulier, c'est que M. de Valois qui réfute Scaliger, n'a pas mieux saisi que lui la pensée de Saint Athanase & de Saint Hilaire. Ils ont pris tous deux dans un sens historique ce que ceux-ci entendoient dans un sens théologique. Car, en disant qu'il n'y avoit plus de Jérusalem, ces Peres ne vouloient parler que de Jérusalem conjointement avec son Temple, & les Cérémonies qui s'y pratiquoient. Or, la considérant sous ce point de vue, ils avoient raison de conclurre qu'elle ne subsistoit plus à cet égard, Ælia ou la nouvelle Jérusalem n'étant point le Siége de la Religion des Juifs, comme l'étoit l'ancienne Jérusalem avant sa destruction & celle du Temple. Voilà, ce me semble, la véritable explication des paroles de Saint Athanase & de Saint Hilaire, & on ne peut les interpréter strictement à la lettre, sans mettre ces deux Pères de l'Eglise en contradiction avec les autres Ecrivains qui s'accordent tous à appeller Jérusalem la ville que l'Empereur Adrien avoit nommée Ælia.

Fin du premier Volume.

TABLE

DES DISSERTATIONS

contenues dans le premier Volume.

DISSERTATION I.

De l'Idolâtrie d'Abraham avant sa Vocation, Page 1

DISSERTATION II.

D'Abimélech, Roi de Gerare, 72

DISSERTATION III.

D'Aaron frere de Moïse, 146

DISSERTATION IV.

Du Prophète Abdias, 225

DISSERTATION V.

De l'Opinion des Saducéens & des Samaritains sur les Anges, 246